

## ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

---

*Séance du vendredi, le 8 mars 1889.*

SOMMAIRE :—Dépôt de projets de loi.—Résolutions concernant les subventions à des chemins de fer : MM. Mercier, Murphy, Blanchet, Desjardins, Flynn et Taillon.—Délibération sur le projet de loi concernant l'application par l'exécutif, des lois de cette Province : MM. Mercier, Flynn et Blanchet.—Suite de la discussion générale sur le budget : MM. Shehyn et Desjardins.—Délibération sur les crédits budgétaires : MM. Faucher de Saint-Maurice et Gagnon.

PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE M. F. G. MARCHAND.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

### LA CESSION DE BIENS.

L'honorable M. **Turcotte**—*député de Trois-Rivières, procureur général*.—J'ai l'honneur de proposer qu'il me soit permis de déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de loi pour modifier la loi relative à la cession de biens.

M. le Président, l'article 5956 des statuts refondus se lit comme suit, je cite le troisième alinéa :

“ La cession faite, le tribunal ou le juge, sur demande d'une partie intéressée, doit nommer, sur l'avis des créanciers du débiteur, un curateur aux biens de ce débiteur.”

Ce texte a donné lieu à différentes interprétations. Je demande de changer ce texte parce que les juges ne sont pas tous du même avis sur l'interprétation qu'ils doivent lui donner. Il y a des juges qui ont interprété cet article comme autorisant les créanciers à nommer un curateur, tandis que le but du législateur a été de faire nommer le curateur choisi par les créanciers. Je désire qu'il n'y ait plus de doute et

que le juge nomme toujours le curateur choisi par les créanciers.

J'amende aussi l'article 5960 ; il s'agit de la distribution des deniers provenant de la faillite. Les marchands prétendent que cela devrait être fait par le curateur, cela éviterait des lenteurs. Voici ce que je propose :

“ L'article 5960 des dits statuts refondus, est amendé en remplaçant, dans le dernier alinéa d'icelui, les mots “ et toutes les procédures subséquentes à l'émission du mandat, se font à la cour supérieure,” par les suivants :

“ et toutes les procédures subséquentes à l'émission du mandat, jusqu'à la distribution des deniers provenant de la vente, se font à la cour supérieure.

La distribution de ces deniers doit être faite par le curateur suivant les dispositions de l'article 5961.”

Ces changements sont demandés par le commerce et je crois que la Chambre n'hésitera pas à les adopter.

Ce projet de loi est adopté en première délibération.

#### LE CONTRAT MACKAY.

L'ordre du jour appelle la délibération sur les résolutions concernant le contrat fait entre le Gouvernement et le Dr. Mackay pour l'entretien des aliénés.

L'honorable M. **Taillon**—*député de Montcalm, chef de l'opposition*.—La déclaration faite hier soir par le Gouvernement me dispense de mettre devant la Chambre et devant le public, les raisons que nous avons de nous opposer à ces résolutions.

Les résolutions sont définitivement adoptées dans les formes réglementaires.

SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER.

L'ordre du jour appelle la délibération sur des résolutions concernant les subventions à certains chemins de fer.

L'honorable M. **Shehyn**—*député de Québec-est, trésorier de la Province*.—J'ai l'honneur de proposer que la Chambre se forme maintenant en comité général pour examiner les résolutions suivantes :

1. Que le Lieutenant Gouverneur en conseil aura le droit d'accorder, aux conditions qu'il lui plaira de déterminer, à la compagnie du chemin de fer Québec central, pour l'aider à la construction de sa ligne depuis Saint-François dans le comté de Beauce, jusqu'à la frontière de l'Etat du Maine, une subvention de deux mille deux cent cinquante piastres et deux mille deux cent cinquante acres de terre par mille, sur une distance n'excédant pas cinquante-deux milles ;

Que, avant le paiement de cette subvention et dans le but de surveiller son emploi et d'exercer un contrôle sur la compagnie, dans l'intérêt de la Province, le Lieutenant Gouverneur en conseil aura le droit de nommer, et ensuite chaque année, deux des neuf directeurs de cette compagnie, qui auront les mêmes pouvoirs que les autres directeurs.

2. Que, le Lieutenant Gouverneur en conseil aura le droit de retenir, sur la subvention susdite, la somme de soixante mille piastres jusqu'à ce que cette compagnie ait relié sa ligne à celle de l'extension est du chemin de fer International, à la satisfaction du Lieutenant Gouverneur en conseil ; laquelle somme sera déduite proportionnellement de chaque paiement à faire à la compagnie sur cette subvention.

3. Que le Lieutenant Gouverneur en conseil aura le droit d'accorder à la compagnie de chemin de fer, dite : *The Orford Mountain Railway Company*, aux conditions qu'il

lui plaira de déterminer, sur la balance non gagnée de la subvention forfaite de la compagnie de chemin de fer de la vallée de Missisquoi, une somme de deux mille cinq cents piastres par mille du chemin qui devra être construit, et ne devant pas excéder trente-huit milles et demi.

4. Que, aussitôt qu'une compagnie de chemin de fer subventionnée par cette Province aura déposé dans le bureau du commissaire des travaux publics, les plans et profils exigés par la loi, le Lieutenant Gouverneur en conseil aura le droit d'accorder à cette compagnie de chemin de fer, sur sa subvention, une avance de soixante-quinze piastres par mille afin de l'aider à déterminer le tracé de sa ligne; cette avance devant être faite conformément aux termes et conditions de garantie et autres qu'il plaira au Lieutenant Gouverneur en conseil de fixer.

J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre que Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, ayant pris connaissance de la nature de ces résolutions, il les recommande à la considération de l'Assemblée législative.

L'honorable M. **Mercier**—*député de Saint-Hyacinthe, premier ministre et président du conseil exécutif.* — Les subventions que nous accordons par ces résolutions, sont au nombre de quatre, mais en réalité elles se réduisent à deux.

Nous demandons d'abord d'être autorisés à faire aux compagnies de chemins de fer une avance de \$75 par mille pour les aider à faire faire les explorations pour déterminer le tracé.

Il s'agit ensuite de venir au secours de deux compagnies. Le Gouvernement a cru de son devoir de se limiter à ces deux chemins de fer, et il regrette de ne pas être en position de donner à plusieurs autres compagnies les subventions qu'elles méritent, mais il croirait manquer à son devoir, s'il engageait davantage le crédit de la Province,

sans connaître le résultat financier de la politique des chemins de fer, adoptée à la dernière session. C'est donc avec regret que nous nous limitons rigoureusement à ces deux compagnies. Le Québec central est une voie ferrée très importante qui, partant de Lévis, aboutit à Sherbrooke, et qui, rendue dans le comté de Beauce, se dirige vers Saint-François, pour de là se continuer jusqu'à la frontière de l'Etat du Maine. La compagnie a le droit par sa charte de continuer sa ligne jusqu'à la frontière et là se mettre en communication avec le réseau des voies ferrées de l'Etat du Maine. Je crois qu'il est dans l'intérêt de cette Province de venir au secours de cette entreprise et de lui permettre de compléter son chemin, car ce sera vraiment la ligne courte. Cette voie ferrée traverse les comtés de Lévis, Dorchester et Beauce, et je crois que cette partie du pays est tellement importante, qu'elle mérite que nous fassions exception pour elle. Nous lui accordons \$2,250, et 2,250 acres de terre par mille, pour assurer la construction de son chemin depuis Saint François dans le comté de Beauce, jusqu'à la frontière de l'Etat du Maine, soit sur une distance n'excédant pas 52 milles.

L'autre subvention n'est pas, à proprement parler, un subside nouveau. Nous appliquons la partie non gagnée de la subvention forfaite de la compagnie du chemin de fer de la vallée de Missisquoi, subvention qui a été annulée en décembre dernier par suite de l'expiration du délai, et nous demandons la permission de transférer ce subside à la compagnie de chemin de fer dite : *The Orford Mountain Railway Company*. La seule obligation nouvelle donc que nous contractons, est celle pour aider au chemin de fer Québec central.

J'espère que ces explications suffiront et que la Chambre sera unanime à nous accorder ce que nous demandons.

Nous avons imposé une condition toute spéciale qui sera, je n'en doute pas, acceptée avec plaisir par la Chambre ;

c'est que cette subvention ne sera payée qu'en autant que la compagnie du Québec central nous permettra de nommer deux directeurs sur les neuf, dont se compose le bureau de direction. Ces deux directeurs seront les gardiens des intérêts publics, et des intérêts particuliers de Québec. Par ce moyen aussi, nous pourrons protéger les intérêts des comtés que traverse cette ligne. Le Gouvernement ne s'engage pas à prendre ces directeurs soit à Québec ou ailleurs, il reste libre dans son choix, seulement nous avons cru devoir insister pour obtenir ce privilège afin de mieux protéger les intérêts des trois comtés de Lévis, Dorchester et Beauce et de la cité de Québec.

**M. Murphy** — *député de Québec-ouest.* — M. le Président, je félicite le Gouvernement d'avoir bien voulu accorder de l'aide à la compagnie du Québec central. On sait que le projet primitif des promoteurs de cette entreprise était de relier cette partie de la Province de Québec au réseau des voies ferrées de l'Etat du Maine.

Je n'ai pas besoin de parler ici des difficultés financières à travers lesquelles cette compagnie a passé, mais il y a lieu d'espérer aujourd'hui que ces difficultés ne se renouvelleront plus.

Cette subvention va permettre aux capitalistes qui se sont mis à la tête de cette entreprise, de finir le chemin non-seulement jusqu'à la frontière mais à 11 miles au delà, et de réunir cette ligne à celle du Pacifique.

Les communications que ce prolongement va assurer, vont procurer au district de Québec les avantages les plus considérables ; de fait cette ligne va être d'un immense avantage à toute cette partie de la Province, et plus spécialement aux comtés qu'elle traverse. Il n'y a rien qui soit plus de nature à hâter la construction d'un pont entre Québec et Lévis, que la réussite définitive de cette entreprise.

A l'heure qu'il est, la situation financière de la compagnie est très satisfaisante. Elle est contrôlée par des capitalistes qui ont promis de mettre un million et demi à deux millions pour terminer ce chemin.

De son côté le Gouvernement fédéral a généreusement subventionné la partie non construite de cette voie ferrée. Il restait au Gouvernement provincial à faire sa part de sacrifices, et je vois avec plaisir qu'il s'est rendu aux demandes des intéressés. Le Gouvernement mérite donc les félicitations les plus chaleureuses.

L'honorable M. **Blanchet**—*député de Beauce*.—M. le Président, comme représentant du comté de Beauce, et comme citoyen de Québec, je vois avec plaisir que le Gouvernement vient en aide à cette entreprise ; il a bien fait de réparer l'injustice faite à ce chemin de fer dans la distribution des subsides votés à la dernière session. Il était nécessaire de continuer en faveur de cette compagnie, la politique des subventions, afin de lui permettre d'étendre son chemin jusqu'à la ligne du Pacifique dans l'Etat du Maine.

Tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la ville de Québec, verront cette mesure d'un bon œil. Le parachèvement de cette voie ferrée activera beaucoup le trafic de cette région. Ce chemin de fer traverse aussi un grand nombre de cantons où il se fait de la colonisation sur une grande échelle. Il y a aussi dans le territoire qu'elle sillonne, des ressources minières et forestières très considérables. L'établissement de cette voie ferrée, ouvrira donc un nouveau champ à l'activité des capitaux.

Comme l'honorable député de Québec-ouest vient de le dire, je crois que la construction du prolongement de ce chemin de fer, aura pour effet de hâter la construction du pont de Québec. Lorsque ces grandes compagnies de chemin de fer qui ont intérêt à venir aboutir à Québec,

réuniront leurs efforts pour assurer la réalisation de cette entreprise, il n'y a pas de doute que nous verrons les travaux du pont s'exécuter rapidement, et la compagnie du Québec central ne sera pas la dernière à aider ce projet, et y contribuera pour sa large part.

Je n'en dirai pas d'avantage. Je remercie le Gouvernement pour cet acte de justice qu'il a accompli à l'égard de la compagnie du Québec central.

La proposition est adoptée.

La Chambre siège en comité général.

**M. Desjardins** — *député de Montmorency*.—La quatrième résolution est sujette à objection ; il me semble qu'une compagnie subventionnée par l'Etat, est censée mettre de son argent dans l'entreprise elle même. La Chambre n'a jamais compris que tous les chemins de fer devaient être construits à même le trésor public. Le fait est que cette quatrième résolution me paraît aller beaucoup trop loin. Je crois que le Gouvernement devrait l'abandonner. La tendance de construire des chemins de fer aux frais de l'Etat, est déjà assez forte, pour que l'on ne prenne pas des mesures de nature à l'encourager encore davantage. Ce qu'il nous faut surtout et avant tout, ce sont des compagnies sérieuses qui comprennent qu'il leur faut mettre des capitaux, avant de mériter d'être subventionnées par la Province. Il faut qu'elles soient en position de prouver qu'elles ont fait des avances qui les mettent en état de réclamer l'aide du trésor.

L'honorable **M. Mercier**.—Je remercie l'honorable député, et je crois qu'il y a quelque chose de raisonnable dans les remarques qu'il vient de faire. Il y a des compagnies qui se trouvent dans les conditions mentionnées par l'honorable député de Montmorency. Je n'aime pas à donner les noms de toutes ces compagnies, mais je crois que je puis en

nommer une ; je veux parler de la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean. Toute la population de Québec est en faveur de ce chemin de fer, et tout le monde connaît les efforts qui ont été faits pour en assurer la construction. En effet, ce chemin de fer, lorsqu'il sera complètement terminé, aura pour effet de mettre Québec en communication avec la région la plus riche de la Province. On a décidé l'année dernière d'aider la construction d'un prolongement de cette voie ferrée jusqu'à la Pointe aux Trembles et d'un autre embranchement allant joindre Chicoutimi à 60 milles environ. La compagnie n'est pas en état de faire les dépenses pour déterminer le tracé de la ligne projetée. Le subside déjà accordé n'est pas assez élevé comme on nous l'a fait remarquer, pour lui permettre de faire ces frais d'exploration. Le district en question est très difficile, il y a des montagnes à franchir, ce qui rendra les explorations plus coûteuses.

En partant de la Pointe aux Trembles il y a une rivière très large à traverser, c'est la rivière Métabetchouan. Il y avait là un ancien poste de la compagnie de la baie d'Hudson. Le pont qui devra y être construit coûtera très cher. Il faudra suivre plus ou moins les sentiers tracés par les anciens colons : tous ceux qui connaissent le pays s'accordent à dire que les travaux pour l'établissement de cette voie ferrée, vont coûter très cher, et que les explorations mêmes pourront être très coûteuses.

Pour ces raisons, nous croyons de notre devoir de venir en aide à cette compagnie.

Je pourrais mentionner deux ou trois autres compagnies qui se trouvent dans le même cas.

L'autre jour nous avons reçu une délégation très importante, composée non seulement des curés de chaque paroisse, mais aussi des maires et des principaux citoyens qui se dévouent au progrès et à l'avancement de cette belle

région du lac Saint Jean. On nous a suppliés de venir au secours de la compagnie du chemin de fer, dont les intérêts sont si intimement liés à ceux de cette contrée là.

Après avoir été reçue par le Gouvernement local, cette délégation est allée à Ottawa solliciter de l'aide du trésor fédéral.

Ces citoyens qui ont eu le courage de s'enfoncer dans la forêt, il y a quarante ans, méritent bien notre sollicitude ; c'est grâce à leurs travaux, à leur dévouement que nous devons l'ouverture d'une aussi belle région, qui est destinée à jouer un rôle si considérable dans l'avenir de la Province. Nous avons là tout un royaume ; des belles terres qui ne demandent que des bras vigoureux pour nourrir une population riche et prospère.

Voilà, M. le Président, l'une des raisons principales pour lesquelles nous demandons l'autorisation contenue dans la quatrième résolution.

L'objection soulevée est assez sérieuse ; j'avoue que c'est une marque de confiance considérable que nous demandons à la Chambre. Nous pouvons abuser de ce pouvoir, mais il y a toujours cette garantie, que nous serons toujours responsables à la Chambre qui pourra nous blâmer à la prochaine session, si nous en faisons un mauvais usage. A côté de cette crainte, qui n'est pas illégitime, vous avez le danger de faire manquer ces entreprises. Nous avons la ferme détermination de ne nous servir de ces pouvoirs que pour sauver ces entreprises d'un caractère vraiment national.

L'honorable M. Flynn—*député de Gaspé.*—En principe, une telle clause n'est pas acceptable. A l'origine, il y a eu une clause à peu près semblable insérée dans quelques unes de nos lois relatives à ce sujet, mais depuis un grand nombre d'années, un tel pouvoir n'a pas été sollicité.

La tendance aujourd'hui, comme l'a fait remarquer l'honorable député de Montmorency, est de laisser trop large la part du Gouvernement dans la construction de ces travaux, c'est-à-dire de compter exclusivement sur l'aide du trésor public. La presque totalité des compagnies qui construisent des voies ferrées, le font avec les subventions votées par la Législature. Le fait est qu'il y aurait une étude bien intéressante à faire, pour savoir le montant d'argent mis par certaines compagnies, dans ces entreprises ; par là on verrait qu'il n'y a pas de proportion entre les fonds fournis par le trésor public, et les capitaux mis par les particuliers. Le fait est que nous en sommes rendus à un point où nous pouvons nous demander si le Gouvernement ne ferait pas aussi bien de se charger lui-même de l'exécution de ces grands travaux d'utilité publique, plutôt que de les subventionner pour tout le montant qu'ils coûtent.

Nous devons autant que possible engager les personnes qui se lancent dans ces sortes d'entreprises, à y mettre de leur argent. Il faut n'avoir affaire qu'à des compagnies de bonne foi, et c'est là un excellent moyen de les reconnaître. C'est ainsi que l'a compris la Législature depuis des années. J'ai appris que le Gouvernement a payé par arrêté du conseil, une somme de \$10,000 à une compagnie de chemin de fer de Trois-Rivières. Il m'a semblé que le Gouvernement n'avait pas ce droit, et ces résolutions me confirme dans cette opinion.

L'honorable premier ministre a dit que la quatrième résolution avait surtout pour but de venir en aide à la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean. S'il a mentionné ce chemin de fer, c'est qu'il n'ignore pas que cette entreprise excite toujours les sympathies de la Chambre. Je suis surpris que les promoteurs de cette compagnie aient besoin de \$75 par mille pour frais d'exploration ; c'est une com-

pagnie relativement florissante. Il suffit de dire qu'elle a déposé un million six cent mille piastres au trésor.....

L'honorable M. **Mercier**.—C'est un chèque accepté qu'on nous a passé. Nous avons compris qu'il fallait donner à la compagnie le temps de négocier ses bons en Angleterre.

L'honorable M. **Flynn**.—Vous allez avoir l'argent, puisque ces jours-ci les journaux annonçaient que les bons vont être placés sur le marché anglais. Nous avons affaire à une compagnie qui a fait presque tout son chemin à même des subventions publiques, il ne faut pas oublier ce point là

Le montant n'est pas considérable, c'est au principe que je m'attaque. Je serais cependant en faveur de cette résolution, si on disait dans la rédaction même, que ce n'est que pour cette compagnie là seulement.

L'honorable M. **Mercier**.—Alors ce serait faire une loi d'exception.

L'honorable M. **Flynn**.—C'est là l'histoire d'une grande partie de la législation faite en faveur de cette compagnie, ce ne serait donc que continuer dans la même voie.

Le Gouvernement ouvre la porte aux abus, cela ne me fait aucun doute. On nous répond que le Gouvernement est responsable à la Chambre. A mon sens, cette garantie ne suffit pas. Je crois, d'après mon expérience ministérielle, que le Gouvernement doit être protégé contre lui même. Même avec la loi telle qu'elle est maintenant, les Gouvernements sont sans cesse tourmentés, obsédés de demandes, de la part de gens qui, par intérêt personnel, veulent leur faire interpréter la loi d'une façon libérale. A peine y a-t-il dix milles de chemin de faits, que le Gouvernement est obligé en quelque sorte de payer une partie de la subvention, bien que la loi dise expressément que ces dix milles

doivent être terminés complètement. D'où il suit que la loi ne peut être trop sévère pour la plus grande protection du trésor public.

Je vois beaucoup de dangers à adopter cette résolution. Voici comment elle se lit :

“ Que, aussitôt qu'une compagnie de chemin de fer subventionnée par cette Province aura déposé, dans le bureau du commissaire des travaux publics, les plans et profils exigés par la loi, le Lieutenant Gouverneur en conseil aura le droit d'accorder à cette compagnie de chemin de fer, sur sa subvention, une avance de soixante-quinze piastres par mille, afin de l'aider à déterminer le tracé de sa ligne ; cette avance devant être faite conformément aux termes et conditions de garantie et autres qu'il plaira au Lieutenant Gouverneur en conseil de fixer.”

Je serais plutôt en faveur de limiter l'opération de cette clause, aux seules compagnies que l'on a en vue. Sur ce point, je partage donc les vues de l'honorable député de Montmorency. Je ne fais, au reste, qu'exprimer mon opinion en passant, et j'écouterai avec intérêt la suite de la discussion.

L'honorable M. **Tailon**.—M. le Président, je concours dans les opinions qui viennent d'être exprimées par mes honorables amis, les députés de Montmorency et de Gaspé. A la suggestion qu'il lui était faite de changer la résolution de manière à dire qu'elle ne s'appliquerait qu'à la compagnie du chemin de fer du lac Saint Jean, l'honorable premier ministre interrompait pour dire : “ mais alors ce serait une loi d'exception.” Certainement, et on doit s'attendre, règle générale, que les compagnies entreprenant des travaux qui coûteront des millions, doivent être en état de faire à leurs dépens, les frais d'exploration.

L'honorable premier ministre a dit en réponse à l'honorable député de Montmorency : “ Vous avez raison mais il

faut aider certaines compagnies, entr'autres celle du chemin de fer du lac Saint-Jean." Très bien, je suis disposé à venir au secours de cette compagnie, mais alors disons le dans la loi, et en même temps mentionnons les circonstances exceptionnelles qui nous engagent à agir de la sorte. Etablir un système général comme celui-là, ne me paraît pas raisonnable.

Il paraît que la compagnie du lac Saint Jean n'est pas la seule qui réclame le bénéfice de cette disposition. Si les autres cas sont aussi favorables que celui-là, qu'on nous les fasse connaître, et je serai en faveur de leur venir également en aide. Mais n'allons pas encourager des compagnies qui ne sont pas sérieuses, car ce serait commettre une grande imprudence.

L'honorable M. **Mercier**.—J'ai dit tout à l'heure que je ne pouvais pas nommer d'autres compagnies parce que cela pourrait blesser ceux qui sont à la tête de ces entreprises. Mais si le principe est admis pour une compagnie, il ne reste plus qu'à savoir si on aura assez de confiance dans le Gouvernement pour lui permettre d'exercer sa discrétion dans l'application de cette loi. Dans tous les cas, le Gouvernement ne peut pas en dire plus, pour le moment.

Les résolutions sont adoptées en comité général, rapportées à la Chambre, et lues une première fois.

PROJET DE LOI CONCERNANT L'APPLICATION, PAR L'EXÉCUTIF,  
DES LOIS DE CETTE PROVINCE.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur le projet de loi concernant l'application, par l'exécutif, des lois de cette Province.

L'honorable M. **Mercier**—*député de Saint-Hyacinthe, premier ministre, président du conseil exécutif*.—Le Gouvernement fédéral ayant cru devoir objecter à des remises d'amen-

des imposées par les municipalités, j'ai répondu, et je crois que la réponse est bonne, que nous avons ce droit. J'espère que nos adversaires partageront notre avis. La loi qui est maintenant devant la Chambre est basée sur celle adoptée par la Législature d'Ontario.

L'honorable M. Flynn—*député de Gaspé*.—Je constate avec plaisir que le Gouvernement a adopté les vues de l'opposition sur ce sujet. Lorsque le Gouvernement a présenté les résolutions adoptées à la conférence, il y en avait une qui demandait de modifier la constitution pour donner ce pouvoir aux Législatures des Provinces. L'honorable premier ministre prétendait qu'elle n'avait pas ce pouvoir ; en réponse j'ai cité la loi des licences et l'acte du trésor, et je me suis demandé si, en vertu de ces lois, le Lieutenant Gouverneur en conseil ne pouvait pas remettre les amendes et pardonner les infractions.

J'ai exprimé l'opinion que nous pouvions nous dispenser de faire cette modification à la constitution, et que s'il y avait doute, nous ne pouvions pas l'admettre à moins que ce doute fut très sérieux. Nous avons démontré que plusieurs des amendements réclamés par les résolutions de la conférence n'étaient pas nécessaires, entr'autres nous avons signalé celui là. J'ai moi-même posé la question sans cependant la résoudre. Le Gouvernement néanmoins a cru qu'il était nécessaire d'adopter la résolution en question, et il a insisté pour la faire passer.

La Législature de la Province d'Ontario a passé une loi, décrétant que le Lieutenant Gouverneur en conseil aura les pouvoirs qu'on voulait lui donner au moyen d'un changement dans la constitution. Comment se fait-il que l'honorable M. Mowatt, qui a approuvé les résolutions de la conférence, ait pu quelques mois après, faire adopter une telle loi? Voilà, M. le Président, un fait bien étrange! Aujourd'hui c'est au tour de l'honorable premier ministre à tenir

une conduite semblable, et à nous demander d'adopter une loi identique à celle d'Ontario. Constatons une fois de plus, que cette résolution de la conférence, n'était pas nécessaire. Il s'ensuit que, de l'aveu des deux parties contractantes, le Gouvernement d'Ontario et celui de Québec, il n'était pas nécessaire de faire un tel changement à la constitution, puisque les Législatures des Provinces peuvent décréter que pour toutes les infractions aux lois provinciales, le Gouvernement peut exercer la prérogative de pardon. C'est moi qui le premier, ai énoncé cette idée, et je crois que j'ai été aussi le seul à le faire. Je me rappelle que cela a provoqué un peu de surprise de la part de ceux qui ont étudié la question.

Il peut y avoir encore des doutes sur ce point-là, cependant j'approuve le Gouvernement dans ses démarches. La Législature d'Ontario croit avoir ce pouvoir, et maintenant on vient nous demander de passer une loi pareille à celle de la Province voisine. Mais mes honorables amis de la droite ne peuvent pas dire que nous étions mal fondés en soutenant qu'il n'était pas nécessaire de toucher à la constitution. Je vous donne crédit pour vous être laissés convaincre par nous, c'est la deuxième fois que cela vous arrive ; vous en avez fait autant à propos de la nomination des magistrats, puisque l'année dernière vous avez cru avoir le pouvoir de nommer de ces magistrats à Montréal.

L'honorable M. **Gagnon**. — Etes-vous bien certain qu'à Ottawa, on n'y fera pas objection ?

L'honorable M. **Fynn**. La position de la Législature d'Ontario est très forte, et le côté faible est pour le Gouvernement fédéral, voilà mon opinion.

L'honorable M. **Verrier**. — Et notre position est la même.

Je remercie bien cordialement l'honorable député de Gaspé pour la déclaration qu'il vient de nous faire au nom de son parti ; je l'en remercie au nom du pays entier. Cette loi touche à un point essentiel dans les circonstances. Pour lui il a la satisfaction, nous dit-il, de voir ses idées triompher ; si cela peut lui faire plaisir tant mieux, pour nous ça ne nous fait pas de peine, car nous ne sommes pas assez partisans pour repousser les bonnes idées, peu importe d'où elles viennent. Ce n'est pas parce qu'une idée pourra venir du député de Gaspé, que je la repousserai. Quand un bon conseil nous viendra de l'autre côté de la Chambre, nous l'accepterons sans honte et sans répugnance.

Ceci dit, il me permettra bien de lui faire remarquer que ses observations ne s'appliquent pas à la résolution de la conférence. Alors il ne s'agissait que d'une déclaration de principe et il ne trouvera nulle part que nous voulions amender la constitution à cet égard.

Quant à sa surprise de voir la Législature d'Ontario passer une loi à ce sujet, je ne me l'explique pas, car cette Législature a le droit d'adopter toutes les lois qu'elle juge à propos dans l'exercice de ses prérogatives constitutionnelles. Nous avons cru que cette loi pouvait s'appliquer avec avantage à la Province voilà pourquoi nous en demandons l'adoption.

Mon attention a été attirée sur cette question par le document que j'ai mis, hier, devant la Chambre ; c'est une critique de cinquante ou soixante des lois adoptées à la dernière session. C'est la charte de la ville de Saint-Hyacinthe qui a soulevé la question. Les objections formulées vont très loin, et si elles étaient admises, cela pourrait présenter dans la pratique de très graves inconvénients. Dans ma réponse aux critiques du ministre de la justice, j'évite la grosse difficulté, c'est-à-dire le pouvoir de cette Législature et du Gouvernement relativement aux

amendes imposées en vertu de lois fédérales ; je n'étais pas prêt à engager la lutte sur ce point là.

Mon opinion est bien arrêtée sur la question qui nous occupe. J'ai soutenu dans mon mémoire que toutes les amendes imposées par les tribunaux pour violation des lois provinciales, fédérales et des règlements municipaux, sont sous le contrôle des autorités provinciales, et que, comme question de fait, c'est ainsi que la constitution a toujours été interprétée. Dans la cause de Tassé vs la Reine, l'amende a été payée à la Province, c'était sous le Gouvernement Ross. Il s'agissait d'une cause pour libelle et elle relevait bien, conséquemment, d'une loi fédérale. Tassé a payé l'amende qui a été versée dans le trésor de la Province.

Voici encore un autre exemple ; quand il s'agit de l'exécution de la loi Scott, invariablement les amendes imposées par les municipalités tombent dans le trésor municipal, et le Gouvernement fédéral n'a jamais réclamé, et voilà que tout à coup on vient soulever cette difficulté très grave et nous nier ce pouvoir, quand les municipalités imposent des pénalités en vertu de lois passées par cette Législature. J'espère que la Chambre comprendra qu'en prenant cette position nous défendons l'autonomie des Provinces.

L'honorable M. **Blanchet**—*député de Beauce*.—Quant aux pénalités imposées en vertu de nos lois, il n'y a pas de doute que nous avons droit de les remettre, la constitution est formelle sur ce point là. Nous avons absolument le droit de remettre les peines dans le cas où il s'agit de lois provinciales, mais dans les cas où il s'agit de lois fédérales, il y a peut être plus de doutes. Il s'agit de savoir si le pouvoir souverain peut être divisé. D'après les résolutions de la conférence de 1864, on avait donné le pouvoir de pardonner au Gouverneur Général, comme au Lieutenant Gouverneur en conseil, mais sur objection du secrétaire des

colonies en Angleterre, qu'on ne pouvait pas donner un tel pouvoir au Lieutenant Gouverneur, et que c'était la Reine seule qui pouvait le déléguer à qui elle le voulait, on a changé cette partie de la constitution.

Dans les instructions données au Gouverneur Général, il est dit qu'il peut pardonner tous les crimes. Je n'ai pas encore d'opinion de formée, et j'ai hâte d'avoir les documents pour étudier cette question.

Le projet de loi est définitivement adopté dans les formes réglementaires.

#### LE CONTRÔLEUR DU REVENU.

L'ordre du jour appelle la 2<sup>e</sup> délibération sur le projet de loi concernant le contrôleur du revenu de la Province.

L'honorable M. **Shehyn**—*député de Québec-est, trésorier de la Province.*—J'ai l'honneur de proposer que ce projet de loi soit maintenant adopté en 2<sup>e</sup> délibération.

Il s'agit tout simplement de définir les attributions de cet officier. Comme l'assistant trésorier avait trop d'ouvrage, nous avons cru devoir diviser la besogne. Cela aura pour effet d'accélérer l'ouvrage.

L'honorable M. **Flynn**—*député de Gaspé.*—Je suppose qu'il ne s'agit que d'une affaire d'économie interne dans le département ?

M. le **Trésorier**.—Oui.

Le projet de loi est définitivement adopté dans les formes réglementaires.

#### L'ÉCOLE DES SOURDS-MUETS.

La Chambre délibère sur le crédit suivant du budget :

Ecole des sourds-muets, Mille End, Montréal, \$500....

L'honorable M. **Taillon**—*député de Montcalm, chef de l'opposition*.—M. le Président, un incendie vient de faire des dommages pour plus de \$50,000 à l'établissement des sourds-muets du Mile-End. D'après les renseignements que j'ai reçus, les dégâts sont très considérables. Il n'y a que peu d'assurance car les compagnies exigent des taux très élevés. Il s'agit maintenant pour le Gouvernement, non plus d'aider cette institution pour la faire accomplir de plus grands progrès, comme on le proposait l'autre jour, mais bien de l'empêcher de sombrer. J'attire l'attention du Gouvernement sur ce fait-la.

Le crédit est définitivement adopté.

A six heures la séance est levée.

(Séance du soir.)

#### LA DISCUSSION GÉNÉRALE SUR LE BUDGET.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le budget.

L'honorable M. **Shehyn**—*député de Québec est, trésorier de la Province*.—M. le Président, en proposant que la Chambre se forme de nouveau en comité général pour continuer l'examen des divers crédits inscrits au budget, il me sera bien permis, j'espère, de répondre aux critiques exagérées, contenues dans le discours de l'honorable député de Montmorency, en réponse à mon exposé sur la situation financière de la Province. La tâche que j'ai à remplir est loin de m'être agréable, car je sais qu'il y a quelque chose de plus intéressant à entendre, qu'un discours sur les finances, mais je ne puis laisser la critique de mon honorable ami sans réponse, ce qui pourrait indiquer aux yeux de quelques-uns, une sorte de faiblesse de ma part et leur faire croire que je suis sans défense.

Je n'ai pas besoin d'avertir l'honorable député de Montmorency que, dans les remarques que je vais faire, ce n'est pas à sa personne, mais aux opinions qu'il a exprimées, que je m'attaquerai. Mais franchement, sa critique est tellement fallacieuse, mal fondée en fait, de nature à tromper la Chambre et le pays sur la véritable situation financière et à nuire au crédit de la Province, que je me crois en droit de faire ressortir avec autant de force que possible, les erreurs fondamentales sur lesquelles repose toute son argumentation.

Je dois dire que j'ai été vivement désappointé en l'entendant, l'autre jour, critiquer mon exposé budgétaire en termes aussi erronés. J'avais droit de m'attendre, surtout de la part d'un homme qui prétend s'être dévoué spécialement à ce genre d'études, à une critique plus rationnelle, plus juste, et disons le mot, plus sérieuse. Au lieu de discuter comme un homme d'affaires, l'honorable député a échafaudé à grands frais, tout un long raisonnement, non pour établir la vérité sur la situation financière, mais uniquement pour arriver à une fin de parti, et pour discréditer des adversaires. Il a agencé ses chiffres, il est vrai, avec une certaine habileté, mais en ayant soin de les étayer sur des bases absolument fausses qu'il s'est appliqué à dissimuler au regard du public. C'est une duperie adroitement fabriquée, mais ce n'est qu'une duperie, comme je n'aurai pas de peine à le démontrer.

L'honorable député a commencé par dire que j'étais pessimiste dans l'opposition et que je suis devenu optimiste ou, en d'autres termes, que je ne voyais que déficits et extravagances lorsque mes honorables amis de la gauche occupaient les banquettes du trésor, et que maintenant je vois tout sous de riantes couleurs. Que l'honorable député se rassure, ce n'est pas moi qui ai changé ; c'est la situation seule de nos finances qui s'est modifiée pour le mieux.

Cette situation s'est considérablement améliorée parce que le Gouvernement nouveau, que le peuple s'est donné, a travaillé sérieusement à ramener l'ordre dans les finances et à faire prévaloir les vrais principes d'une énergique et saine administration. Quant à moi personnellement, je suis resté le même homme qu'au'fois, et si les choses allaient comme du temps de ceux que j'ai critiqués, je n'hésiterais pas à le dire avec la même franchise et à exhorter la Chambre à prendre les mesures propres à ramener la prospérité.

Pour ma part, je ne me contenterai pas de renvoyer à l'honorable député l'accusation d'inconséquence qu'il porte contre moi sans raison et qu'il n'a pu appuyer d'aucune preuve. A ces vagues et gratuites affirmations, je répondrai en faisant un retour sur son passé et en citant quelques-uns des discours qu'il a prononcés lorsque ses amis étaient au pouvoir, non pas pour le plaisir de l'humilier,—je dédaigne ces moyens-là—mais pour permettre à la Chambre de mieux apprécier la futilité des arguments qu'il invoque aujourd'hui contre notre administration. Ce coup d'œil retrospectif formera la première partie de mes remarques.

Après avoir fait connaître quelles étaient les théories financières de mon honorable ami quand il était ministériel, je m'appliquerai à démontrer la fausseté et l'injustice de ses présentes critiques. Je le suivrai dans les moindres détails où il lui a plu de nous entraîner, car je tiens à ne pas laisser une seule de ses arguties sans réponse. Tout ce que je demande à la Chambre, c'est un peu de patience et d'attention.

L'honorable député de Montmorency se vante de n'avoir pas varié dans ses principes financiers en passant de droite à gauche et de calculer dans l'opposition exactement de la même manière que lorsque ses amis politiques étaient au pouvoir.

Cette déclaration de sa part pourrait avoir un certain succès, si nous n'avions sous les yeux, dans les *Débats* l'histoire politique et financière de l'honorable député, tracée en caractères ineffaçables. Je vais commencer par établir, à l'aide de ses propres déclarations lorsqu'il était ministériel, quels étaient pour lui les vrais principes et les règles absolues de la bonne finance. Je n'entreprends pas ce travail pour le simple plaisir de mettre mon honorable ami en contradiction avec lui-même, mais pour éclairer la Chambre et le public sur l'inanité de ses belles protestations d'invariabilité, et pour prouver que sa présente critique est absolument en désaccord avec les principes qu'il émettait lorsque ses amis étaient au pouvoir. Je démontrerai aussi que cette saine doctrine dont il fait un si grand étalage n'a jamais été pour lui qu'une matière excessivement élastique et malléable qu'il a toujours pliée aux circonstances. En d'autres termes on verra que, s'il accordait à mon budget seulement la moitié de l'indulgence qu'il avait pour les trésoriers qui m'ont précédé, il me donnerait raison sur tous les points

Je ne fatiguerai pas la Chambre de longues citations. Il me suffira de rappeler ses théories passées, en indiquant avec soin et précision, la date, le volume et la page des *Débats*, afin qu'on puisse vérifier les textes.

C'est en 1883 que l'honorable député a fait ses débuts comme financier. Il a voulu frapper un coup de maître, en suppléant à la qualité par la quantité. S'il n'a pas réussi au point de vue de la clarté, personne ne pourra lui reprocher de ne pas avoir parlé assez longuement. Si je me rappelle bien, son premier discours financier n'a pas duré moins de trois longues séances de la Chambre. C'était bien assez pour éclairer la Chambre et le pays, si l'une et l'autre n'étaient pas complètement aveugles. Malheureusement, vous vous en rappelez, monsieur le Président, nous sommes tous sortis de cette longue démonstration beaucoup moins avancés que nous l'étions auparavant.

L'honorable député avait débuté sur un ton solennel, tout aussi solennel que celui qu'il a pris pour critiquer mon budget ; il nous avait appris qu'après avoir fait des études sérieuses, longues et patientes, après avoir lu des auteurs pour bien se pénétrer des grands principes financiers, il allait nous donner ses appréciations du passé, ses opinions sur le présent et ses prévisions pour l'avenir. (Voir *Débats* de 1883, p. 528.)

Il insistait ensuite, comme point de départ, sur la nécessité absolue de diviser les dépenses en ordinaires et extraordinaires : chose pour laquelle il me censure aujourd'hui.

Pour 1875-76, il comptait comme dépense extraordinaire \$16,000 pour les bureaux publics à Montréal, il lui fallait cela pour convertir le déficit d'alors en un surplus de \$1,101.63. (*Débats* de 1883, p. 531.) Aujourd'hui il prétend tout le contraire en refusant de reconnaître comme extraordinaires des dépenses plus légitimes encore que celles qu'il rangeait alors dans la catégorie des dépenses extraordinaires, pour l'unique raison qu'il lui faut cela pour convertir mon surplus en déficit.

Pour 1881-82, il affirmait qu'une somme de \$10,000 pour édifices permanents de l'exposition à Montréal, n'étant pas une dépense annuelle, ne devait pas figurer comme dépense ordinaire ; de même il éliminait des dépenses ordinaires, une somme de \$10,000 prêtée aux RR. PP. Trappistes. (*Débats* de 1883, pp. 534-535.) Ce calcul lui était nécessaire alors pour diminuer les déficits de ses amis. Aujourd'hui, pour faire croire à un déficit, il prêche précisément le contraire ; il veut absolument me forcer à compter comme dépense ordinaire, un prêt de \$10,000 pour l'asile des aliénés protestants, et comme dépenses annuelles un fort montant de frais de construction qui sont d'une nature permanente.

Lorsque le Gouvernement Chapleau faisait voter et payait \$10,000 pour les incendiés de Québec, c'était, suivant l'honorable député, une dépense spéciale, "un grand acte de charité, mais non une dépense annuelle du service public." (*ibats* de 1883, p. 534). Mais quand nous donnons \$5,000 pour les incendiés de Hull, qui sont portées aux dépenses ordinaires, l'honorable député n'en dit rien, car cela nuirait à sa cause.

Sa contradiction est trop flagrante sur la question des prêts pour que je ne la cite pas textuellement :

"En 1881-82, disait-il, dans son discours de 1883, le Gouvernement a prêté la somme de \$10,000 aux révérends pères Trappistes. On ne saurait sérieusement prétendre qu'un prêt est une dépense ordinaire qu'il faille compter pour connaître le montant des obligations annuelles de la Province." (*Débats* de 1883, p. 535).

Mais aujourd'hui, voici ce qu'il dit à propos des \$10,000 avancées à l'asile protestant, qui sont un prêt et non une dépense :

"Si l'honorable trésorier insiste que ces dépenses spéciales ne sont pas des dépenses ordinaires et ne doivent pas être comptées dans les déboursés de l'année, en établissant la balance des opérations de l'exercice, je lui répondrai que sa prétention n'est pas soutenable, et que d'ailleurs elle n'améliorerait pas sa position."

Peut-on se contredire plus carrément ? Voilà l'espèce d'impartialité avec laquelle l'honorable député critique mon exposé.

Mon honorable ami ne veut pas que je compte comme recette ordinaire les \$558,000 de taxes commerciales que j'ai perçues en 1887-88. Il prétend que la majeure partie de cette recette, étant composée d'arrérages, est imputable au capital. Cependant, quand en 1882 l'honorable M. Würtele

comptait comme recette ordinaire les \$554,146.83 de la dette de Montréal, qui était la perception d'un actif, l'honorable député de Montmorency l'a approuvé, en disant que les recettes du fonds d'emprunt municipal, bien qu'étant des recettes d'actif, devant durer quelques années, celle-là devait être comptée comme recette ordinaire. Il ajoutait sur un ton doctoral, comme pour établir d'une manière finale et sans appel la règle en pareille matière :

“ Toute source de revenu annuel qui doit avoir une certaine durée, peut avec beaucoup de plausibilité être considérée comme une ressource ordinaire. ” (*Débats* de 1883, p. 535.)

Or, en appliquant cette règle, il est clair que les recettes des taxes commerciales sont encore plus susceptibles de durée, que celles du fonds d'emprunt municipal, qu'elles sont des perceptions de revenu, tandis que les recettes du fonds d'emprunt municipal sont des perceptions d'actif. On le voit, mon honorable ami a complètement oublié la règle qu'il avait posée en 1883.

Après avoir dit en 1885 :

“ Si vous retranchez du revenu ordinaire d'un exercice les recettes du capital, il est évident que, pour la même raison, il faut déduire des dépenses du même exercice, les travaux imputables au capital. ” (*Débats* de 1885, p. 1088.)

Il cherche aujourd'hui à me fabriquer un déficit précisément en faisant le contraire de ce qu'il prêchait autrefois.

Voici quelques-unes des règles qu'il posait alors pour établir la distinction du budget ordinaire et extraordinaire.

Il considérait comme dépense extraordinaire, les frais de construction, d'addition et de parachèvement des édifices publics, (voir *Débats* 1883, p. 529), et cependant aujourd'hui il me refuse ce privilège pour un fort montant de frais de construction, d'addition et de parachèvement.

Non seulement il comptait comme recette ordinaire en 1881-82 les \$554,146.83 reçues de la cité de Montréal, qui étaient la perception d'un actif, mais encore les sommes suivantes :

Remboursements.....	\$ 12,000
Prêt aux incendiés.....	1,160
Fonds en fidéi-commis (dépôts remboursables à demande).....	25,327
	<hr/>
	\$ 38,487

Ce qui, ajouté aux \$554,146.00, faisait un total de \$592,633 de recettes qu'il inscrit au budget ordinaire sans le moindre scrupule, tandis qu'aujourd'hui il me refuse ce privilège pour des recettes beaucoup plus imputables au budget ordinaire que les recettes d'actif, les remboursements et les fiducies.

Lui qui me reproche de ne pas inscrire dans le budget ordinaire de l'année, certaines dépenses spéciales appartenant, comme arrérages, à l'exercice précédent, voici les calculs qu'il faisait en 1885 à propos de l'exercice 1883-84 :

“ De \$118,072.65 retranchons les \$74,398.56 de l'augmentation du service de la dette, et il reste une balance de \$43,674.09. Mais il ne faut pas oublier que, pendant l'année 1883-84, nous avons fait des dépenses spéciales et tout à fait imprévues. L'incendie de l'ancien palais législatif nous a obligés de payer \$15,000 pour la bibliothèque, et \$28,032 pour le logement temporaire de la Législature. La Province a contribué \$15,000 aux frais de construction d'une salle de manœuvre à Québec. Le ministère des terres de la couronne a payé, en 1883-84, la somme de \$14,549.49 pour les dépenses faites en 1882-83. Il est évident que pour faire une comparaison exacte entre les dépenses des deux exercices, il faut ajouter ces \$14,549.49 à celles de 1882-83, et les déduire de celles de 1883-84 ;

soit un écart de \$29,098.98. Ces différentes sommes de dépenses spéciales et imprévues, s'élèvent au montant de \$87,130.98, et excèdent de \$43,456.89 la balance de l'augmentation des dépenses de 1883-84 comparées à celles de 1882-83, déduction faite de l'accroissement dans le service de la dette. Il ressort donc de ces chiffres qu'en réalité il y a eu, l'année dernière, une diminution de \$43,456.89 dans les frais du service ordinaire de la Province, comparés à ceux de l'exercice précédent." (*Débats* 1885, p. 1062.)

Il se gardait bien alors de faire entrer dans ses tableaux comparatifs, l'augmentation du service de la dette, et disait :

“ L'intérêt de la dette, la somme appliquée au rachat de nos obligations amortissables et les frais d'administration ne sont pas compris dans ce tableau, parce que ce ne sont pas des dépenses contrôlables. ” (*Débats* 1885, p. 1064).

Aujourd'hui, il garde le silence, dans tous ses calculs, quant aux augmentations d'intérêt et de frais d'amortissement et d'administration, dont nous ne sommes nullement responsables et qui sont inscrites à titre de dépenses ordinaires. Et cependant il ose déclarer qu'il calcule toujours à mon égard de la même manière que lorsque ses amis étaient au pouvoir.

Ce ne sont là que quelques-unes des variations du député de Montmorency sur la question des budgets ordinaires et extraordinaires. En voici maintenant quelques-unes sur l'augmentation des dépenses et de la dette, sur la manière de changer un surplus en déficit, etc.

Il fallait voir avec quel empressement l'honorable député engageait ses amis en 1883 à s'endetter, à jeter l'argent par les fenêtres, à accumuler les déficits, à construire des chemins de fer à grands frais, à y engouffrer des millions, sauf à les vendre ensuite à sacrifice comme on venait de le

faire pour le chemin de fer du Nord. Dépenser sans y regarder, s'endetter, c'était s'enrichir. Oh ! alors, il ne marchandait pas au Gouvernement les subsides aux chemins de fer ; s'il avait fallu l'écouter, on aurait dépensé des milliards, on aurait hypothéqué la Province entière pour cet objet. Qu'on relise son discours de 1883, on y trouvera des pages entières sur ce ton.

Mais je ne saurais mieux rendre sa pensée, qu'en faisant quelques citations :

“ Je prétends, disait il, avec la conviction de ne pas être sérieusement contredit, qu'il n'y a rien qui donne une idée plus exagérée, plus fausse, de la situation des finances d'un pays, que ces comparaisons des chiffres des dépenses publiques à des années et des années d'intervalle, sans y ajouter les explications nécessaires pour bien faire comprendre combien tout a changé, tout s'est développé, tout a grandi, sous l'action bienfaisante et progressive de l'autorité gouvernementale, de l'exercice de la liberté et d'une grande pensée politique.

“ Si vous comparez les budgets actuels des dépenses des grandes nations de l'Europe avec ce qu'ils étaient, il y a quinze, il y a vingt, il y a trente ans, vous êtes étonnés des augmentations énormes que vous constatez. De un milliard six à sept cent millions de francs qu'il était en 1868 et 1869, le budget des dépenses ordinaires de la France est monté à près de trois milliards. Vers 1860, le budget d'Angleterre ne dépassait guère trois cent millions de piastres. Le voilà qui touche bientôt à 450,000,000. Il les dépassera très probablement avant cinq ans. Les budgets de l'empire allemand, de l'Autriche, de la Russie, de l'Italie, ont augmenté dans d'aussi grandes proportions. Sans doute que chacun de ces pays a dépensé bien des millions, depuis trente ans, pour la défense de son drapeau, de son territoire, de ses grands intérêts extérieurs. Mais' il

est aussi certain qu'une partie très considérable de l'augmentation de leurs dépenses annuelles a été causée par les nécessités d'un service public plus fortement constitué pour répondre aux besoins de peuples augmentant rapidement en nombre, en ressources, et en richesses agricoles, commerciales et industrielles. L'ère des chemins de fer a créé, dans tous les pays où l'on en a construit de vastes réseaux, l'ère des grands développements financiers, tant en dépenses qu'en recettes.

“ La même cause a produit le même effet dans notre Province. Loin de s'en étonner et s'en alarmer, il faut s'en réjouir, parce que nous avons l'assurance que, proportionnellement, nous progressons pour le moins autant que les autres pays.

“ Pour un, et je suis convaincu que la grande majorité de cette Chambre et des électeurs de cette Province sont de mon opinion, je vois dans cette augmentation les causes de la plus vive satisfaction. Je constate avec un véritable bonheur que, graduellement, depuis 1867, les ressources de notre trésor provincial ont permis à nos devanciers dans cette Chambre, comme elles nous permettent à nous-mêmes, de donner de plus en plus pour favoriser le progrès moral, intellectuel et matériel de notre peuple, la principale obligation de ses gouvernants et de ses députés. Nous avons dépensé beaucoup plus pour la colonisation, pour l'agriculture, pour l'instruction publique. Tout le monde doit en être pleinement satisfait, et en féliciter les Gouvernements qui ont appliqué cette patriotique et sage politique, ainsi que les députés qui ont eu le courage de braver les vaines crailleries pour l'appuyer de leur parole et de leur vote.

“ Non, non, ce n'est point là une voie funeste ; c'est, au contraire, la grande voie de la prospérité dans laquelle notre peuple, guidé par des hommes d'Etat éclairés, est résolument entré, et de laquelle il ne sortira pas, il ne voudra pas

sortir, quoiqu'en disent ceux qui paraissent prendre plaisir à le décourager dans son persévérant effort pour asseoir ses destinées sur des bases larges et solides !” (*Débats* 1883, pp. 569-70-71-72.)

Ainsi, en ce temp-là, il n'y avait pas d'exagération à comparer les grands pays d'Europe avec leurs millions de population et leurs fortunes colossales, à la jeune Province de Québec. L'honorable député trouvait ridicule et anti-patriotique toute critique des dépenses. Il voyait dans l'augmentation de ces dépenses une cause “ de la plus vive satisfaction.” Plus ses amis alors au pouvoir commettaient d'extravagances, plus ils vidaient le coffre public pour des objets qui n'avaient que de vagues rapports avec l'intérêt public, plus ils emplissaient son âme d'un bonheur ineffable. Croirait-on que c'est le même homme qui est venu dans cette Chambre, l'autre jour, jeter des cris de détresse parce que, pour augmenter le revenu de \$800,000 de plus qu'en 1886, nous avons dû dépenser un peu plus que le Gouvernement Ross dans sa dernière année d'administration ?

Écoutons-le maintenant sur le chapitre de la dette :

“ Une dette publique, contractée pour de grands travaux d'intérêt général, n'est pas un fardeau ni une cause d'appauvrissement pour un pays. C'est au contraire un des plus efficaces et des plus puissants moyens de développer ses ressources naturelles et d'augmenter sa richesse nationale. Nous en avons chez nous la plus forte preuve que nous puissions désirer dans le succès des grandes améliorations publiques que le Gouvernement de l'ancienne Province du Canada, et le Gouvernement fédéral depuis l'union, ont exécutées avec une patriotique énergie. Voulez-vous aller en chercher d'autres preuves dans la république voisine qui, du moins sous le rapport de l'activité, de l'intelligence des affaires et du progrès matériel, nous offre tant de si bons exemples, vous en trouverez en abondance dans les livres

de la statistique américaine. Presque tous les états de l'Union ont des dettes, et les plus riches, les plus prospères, sont au nombre des plus endettés." (*Débats* 1883, p. 597.)

C'était alors l'opinion de l'honorable député que, plus on s'endette, plus on s'enrichit. Aujourd'hui il est dans l'épouvante, parce que nous avons consolidé l'énorme dette flottante que nous ont léguée nos prédécesseurs. Assurément, le député de Montmotency n'est pas sérieux quand il vante l'invariabilité de ses principes. Je pourrais lui dire comme il disait en 1883 :

" Que l'on cesse donc ce déplorable système de toujours remplir l'air de craintes vagues, ridicules, absurdes. Que l'on cesse donc d'ahurir le peuple avec ces extravagantes prédictions de ruines, de malheurs, de désastres." (*Débats* de 1883, p. 599.)

Voilà comment mon contradicteur entendait guider ses amis quand ils étaient au pouvoir. Les dépenses, les dettes n'étaient alors rien à ses yeux, dès que ces augmentations étaient faites par le Gouvernement qu'il appuyait. En 1885, il était encore de la même opinion :

" Il n'y a donc pas de raison, disait-il, de censurer les Gouvernements conservateurs pour une augmentation de dépenses entièrement dans l'intérêt public bien compris." (*Débats* 1885, p. 1085.)

C'est seulement depuis que ses adversaires gouvernent, qu'il a changé soudainement d'avis.

Dans son fameux discours de 1883, où il y a de tout, je trouve l'observation suivante :

" L'emprunt de \$3,000,000, autorisé à la dernière session, et celui de \$500,000 que cette Législature va permettre, sont pour rencontrer autant d'obligations qui forment partie du passif de la Province. Par conséquent la dette provin

ciale n'est pas augmentée d'une seule piastre." *Débats de la Législature*, 1883, p. 1214.)

Si mon honorable ami était franc et sincère, il dirait aujourd'hui :

“ L'emprunt de \$3,500,000 contracté en 1887 était pour rencontrer un égal montant de dette flottante et d'obligations léguées au nouveau Gouvernement par ses prédécesseurs, et formant déjà partie du passif. Par conséquent la dette provinciale n'est pas augmentée d'une seule piastre.”

Au lieu de ce'a, l'honorable député crie à tue-tête que nous avons augmenté la dette dans des proportions alarmantes en consolidant la dette flottante de ses amis.

De même, au lieu de critiquer notre emprunt, l'honorable député serait plus sage en nous appliquant les paroles qu'il adressait en 1883 à cette Chambre :

“ M. le Président, le sous-amendement de l'honorable député d'Hochelaga est tout-à-fait inadmissible. Il est incontestable qu'il est mieux de consolider la dette de la Province. Il faut que cette consolidation soit entière. Les inconvénients d'une dette flottante sont admis de tout le monde. Je crois qu'il est dans l'intérêt de la Province que les \$500,000 du nouvel emprunt fassent partie de la dette consolidée.” (*Débats* 1883, p. 1231.)

Et à la page suivante :

“ Quant à la dette de la Province, la politique évidemment la plus sage à suivre, c'est de la consolider et ensuite de la payer graduellement par les versements annuels à la caisse de l'amortissement et par le rachat.” (*Débats* de 1883, p. 1232.)

Encore à propos de la dette l'honorable député a aujourd'hui une manière de l'évaluer bien différente de celle qu'il avait adoptée pour ses amis. Dans son discours de 1884

il a longuement appuyé sur l'erreur de compter comme dette actuellement contractée la balance des subventions aux chemins de fer. (Voir *Débats* de 1884, pp. 1049 à 1053.) En 1885, il y revenait encore en ces termes :

“ J'ai expliqué, l'année dernière, que la dette publique ne se composait que de ce qui était actuellement dû le jour même où on en calculait le montant. D'après cette méthode, qui est d'une grande exactitude financière, également adoptée à Ottawa, à Toronto et ailleurs ” . . . etc., etc. (*Débats* de 1885, p. 1075.)

Il est fâcheux que cette idée fixe, qui le fatiguait tant quand cela pouvait être utile à ses amis, l'ait soudainement quitté dès qu'il s'est agi de notre Gouvernement. Ainsi aujourd'hui, ce financier si délicat sur l'injustice de ces sortes d'anticipations, ne se gêne aucunement de porter à notre charge, non seulement des dettes créées par ses amis, mais aussi des obligations futures dont une partie ne sera peut-être jamais due.

Quant à la consolidation de notre dette flottante et à la conversion de notre dette fondée, ces choses n'ont pas toujours été un objet d'horreur pour le député de Montmourey ; seulement, il ne prévoyait pas que nous pourrions avant vingt ans avoir l'argent à 4 p. c. Voici ce qu'il en disait dans son discours de 1885 :

“ Si dans une vingtaine d'années le crédit de la Province est tel qu'elle puisse emprunter à 4 0/0, rien n'empêcherait de renouveler à ce taux, soit par la conversion, soit par un autre emprunt, les obligations que le capital du prix de vente du chemin de fer du Nord doit amortir en vertu de la loi, si les compagnies qui nous doivent, voulaient continuer à nous payer un intérêt de 5 %. Le placement à Ottawa et le prix de vente du chemin de fer du Nord forment un montant de \$12,600,000 en chiffres ronds. Cette somme nous donnant un intérêt de 5 %, la conversion d'un

égal montant de la dette de 5 à 4 % ferait gagner \$126,000 à la Province annuellement. Cette épargne annuelle et ses intérêts composés, appliqués à l'amortissement de la dette ainsi convertie, la rachèteraient rapidement. La Province resterait avec son capital et le revenu régulier qu'elle en recevrait." (*Débats* 1885, p. 1074.)

Dans son discours de 1883, l'honorable député disait encore :

“ Ne tenir compte que des augmentations des dépenses d'une période de plusieurs années sans s'occuper des développements du revenu, ce n'est certainement pas le moyen de se bien renseigner sur la situation financière d'un pays.” (*Débats*, 1883, p. 574).

Aujourd'hui, mon honorable ami a oublié tout cela ; il prétend juger la situation seulement en se plaçant au point de vue de l'augmentation des dépenses, qui ne lui faisait pas peur autrefois pourtant ; mais il évite avec soin de parler de l'augmentation du revenu, qui dépasse de beaucoup celle des dépenses. Voilà l'impartialité dont il est capable.

L'augmentation des dépenses l'effrayait si peu quand ses amis gouvernaient, qu'il ne cessait de les y exhorter. En 1883, il prêchait de nouvelles dépenses de tous les côtés, pour la colonisation, l'agriculture, l'instruction publique ; on peut lire ces appels chaleureux dans les *Débats* de 1883, p. 601.

Lui qui autrefois était si généreux en paroles pour l'agriculture et la colonisation, critique aujourd'hui l'administration pour avoir fait la dépense d'un ministère spécial d'agriculture et de colonisation.

Sur la question des surplus et des déficits, mêmes variations.

A la page 547 des *Débats* de 1883, l'honorable député fait, avec les accents de la plus profonde conviction—et la Chambre sait comme il a la profonde conviction facile—l'éloge “ de la politique habile, ferme, progressive, prudente et économique ” des Gouvernements Chapleau et Mousseau, et déclare que l'ère des déficits est terminée. Or, l'exercice au cours duquel il parlait se soldait par un déficit de trois à quatre cent mille piastres. Il appelait cela “ un budget en équilibre.”

Aujourd'hui, il nous reproche d'engager le crédit de la Province, il ne voit que dangers et ruine dans notre manière d'administrer la chose publique, dans notre politique de progrès. Mais lorsque chaque année les opérations du trésor se soldaient par un déficit variant de trois à quatre cent mille piastres, quelquefois de cinq à six cent mille piastres, l'honorable député prêchait-il la prudence, avertissait-il ses amis qu'ils conduisaient la Province à la ruine? Oh ! non, M. le Président ; il voyait tout en rose, il entonnait une hymne de gloire pour les hommes qui ont créé une dette non pas de quelques millions, mais d'au delà de vingt millions. Il ne voyait pas alors le moindre danger. Ces messieurs, qui accumulaient déficits sur déficits, qui augmentaient d'autant la dette tous les ans, c'étaient des gens prudents, ayant “ une politique sage, ferme, habile, progressive, prudente et économique ” pour me servir de ses propres expressions. Permettez-moi de relire ici le tableau riant qu'il faisait en 1883 : (Voir *Débats* pp. 559-560.)

“ Il sera toujours à l'honneur des Gouvernements conservateurs qui ont administré les affaires publiques de cette Province depuis 1867, d'avoir su apprécier le vrai caractère national de la tâche qui leur incombait. Ils ont compris qu'ils devaient répondre aux grandes idées de progrès, aux fécondes aspirations qui ont eu cours dans la Province depuis l'union. Refuser de sortir des limites restreintes du budget provincial des dépenses, telles que tracées, pour le

début, par les auteurs de la Confédération, sous le futile prétexte d'une économie mal entendue, c'eût été manquer à un devoir sacré, se montrer indigne de son rôle d'homme d'Etat, et comprimer l'élan vers la prospérité qui se manifestait avec énergie jusqu'aux extrémités de la Province. Le parti conservateur, chargé de nos destinées, n'a pas commis cette faute capitale. Il a été à la hauteur de sa position, de sa responsabilité, de sa mission. La Province voulait progresser ; il l'a secondée avec ardeur, mais avec prévoyance et avec discernement, dans son travail, dans ses constants et patriotiques efforts. Les Gouvernements conservateurs, comme la Province elle-même, ont compris qu'il nous fallait lutter d'énergie avec les autres membres de l'Union, pour ne pas rétrograder et perdre graduellement la position influente et avancée que nous occupions. Rester stationnaires pendant que les autres auraient marché rapidement, c'eût été se vouer à un isolement fatal dans un avenir prochain. Etre inactifs par crainte de responsabilités financières, lorsque partout, autour de nous, le travail et le capital, unis dans une même œuvre de progrès, eussent accompli des prodiges, c'eût été donner raison de nous accuser de ne rien vouloir faire pour contribuer au développement du pays dans lequel nous jouissons des plus grandes, des plus belles et des plus chères libertés."

C'est le même homme qui aujourd'hui veut nous "refuser de sortir des limites restreintes du budget provincial des dépenses," nous imposer "une économie mal entendue," qui nous reproche de "répondre aux grandes idées de progrès, aux fécondes aspirations qui ont cours dans la Province." En 1883, "c'eût été manquer à un devoir sacré, se montrer indigne de son rôle d'homme d'Etat, que de comprimer l'élan vers la prospérité qui se manifeste avec énergie." Aujourd'hui, notre politique large et généreuse est un danger public. "La faute capitale" a changé de place en même temps que l'honorable député a changé de siège

à la Chambre. En 1883 il ne fallait pas “ être inactif par crainte des responsabilités financières ” ; l’honorable député ne voyait alors aucun danger à ce que la Province s’endettât ; l’accumulation d’une dette énorme, des déficits, l’insuffisance des revenus ne lui causaient aucune inquiétude ; il ne tenait aucun compte de l’augmentation des dépenses ; il n’éprouvait aucune alarme pour l’avenir ; c’est qu’alors ses amis étaient au pouvoir. Mais aujourd’hui que ce sont ses adversaires, comme il change de ton ! Plus de politique de progrès, plus d’avancement. Il nous accuse d’augmenter la dette, et cependant pourquoi cette augmentation, sinon pour payer les dettes que ses amis nous ont léguées et pour donner à la Province cette politique de progrès dont il faisait un si bel éloge en 1883 ?

Loin d’être d’accord avec lui-même, l’honorable député ne l’était même pas avec ses amis. Lorsque l’honorable M. Würtele, alors trésorier en 1883, admettait franchement un déficit de \$213,156 pour 1881-82 (*Débats* 1883, p. 392) ; pendant que l’honorable M. Robertson fixait le déficit pour le même exercice à \$596,000, (*Débats* de 1883, p. 730), l’honorable député de Montmirency, lui, affirmait que le déficit de 1881-82 n’était que de \$58,957. (*Débats* de 1883, p. 536). Or, nous avons aujourd’hui la preuve que le déficit réel, d’après le tableau publié à la fin des comptes publics, a été de \$208,000. Et c’est ce savant mathématicien, qui possède le monopole de la précision, qui a entrepris de démontrer que le surplus de \$373,196 pour 1887-88 n’existe pas, mais qu’au contraire il y a eu un déficit considérable. Avec l’élasticité de principes de mon honorable ami, on peut entreprendre de démontrer les choses les plus invraisemblables. Il s’entend aussi bien à fabriquer des déficits qu’il réussissait autrefois à confectionner des surplus, quand la Province s’endettait tous les ans pour faire face aux dépenses courantes.

Encore une fois, ce n'est pas à seule fin d'humilier le député de Montmorency, que je lui rappelle des erreurs aussi capitales, mais afin d'édifier la Chambre sur la véritable nature de ses prétendus principes, qui ne sont autre chose que les opinions excessives d'un partisan outré, adulateur et plus ministériel que les ministres quand ses amis sont au pouvoir, frondeur et intolérant à l'extrême pour tout ce qui vient de ses adversaires. Du côté ministériel, tout lui apparaissait sous un jour favorable ; il n'avait alors aucune inquiétude pour l'avenir de la Province. Tout lui semblait légitime, accumulation énorme de la dette publique, insuffisance de revenu, déficits successifs ; il trouvait excuse à tout, comme aujourd'hui il trouve des griefs imaginaires dans tout ce que nous faisons.

Les millions y passaient, mais cela ne lui causait pas la moindre alarme, car c'était lui qui les dépensait avec ses amis ; c'était à ses yeux la chose la plus naturelle du monde, et il faisait des discours interminables pour démontrer, par tous les sophismes imaginables, que l'opposition avait tort d'exprimer des doutes sur la légitimité d'une telle politique.

Pour faire croire qu'il était convaincu, il allait jusqu'à citer les auteurs. C'est ainsi qu'en 1805, (Voir *Debats*, p. 1077), il invoquait un passage du traité de M. Leroy-Beaulieu sur la science des finances, pour démontrer l'inanité d'une politique d'économie. Voici ce passage de l'économiste français.

“ Dans ces circonstances, la dette publique peut être considérée comme n'existant pas, puisque l'Etat a un actif disponible et réalisable qui lui est supérieur. Cette bonne fortune n'échoit guère qu'aux pays neufs, dont le territoire n'est pas complètement occupé, ou bien encore aux contrées qui n'ont contracté des dettes que pour les travaux publics. ”

“ Notre Province, ajoutait l'honorable député de Mont-

morency, est précisément dans cette situation qui fait dire à cet économiste dont l'autorité est incontestable, " que la dette publique peut être considérée comme n'existant pas." Nous avons un pays neuf dont une vaste étendue du territoire n'est pas occupée. Sans compter les sommes qui nous sont dues, nous avons dans notre magnifique domaine public un actif disponible et réalisable bien supérieur au montant de notre dette provinciale, " etc , etc.

Et c'est ce même homme qui prétendait en 1885 que la dette devait être considérée comme n'existant pas, qui en 1889 cherche à ameuter le pays contre nous à propos d'une dette que nous n'avons pas créée et dont nous ne sommes pas responsables ! Ce trait peint assez l'élasticité de principes de mon critique pour que je n'aie pas besoin d'insister davantage sur ces variations sans nombre.

Je viens de démontrer, dans la première partie de ma réponse, de quelle manière procédait l'honorable député de Montmorency pour faire disparaître les déficits qui se produisaient alors et cacher la véritable situation financière. Nous allons maintenant voir que sa manière de calculer, aujourd'hui qu'il est dans l'opposition, n'est plus du tout la même qu'autrefois quand il s'égeait du côté ministériel.

L'honorable député débute sur le ton solennel qu'il sait prendre au besoin, en disant que " ses amis lui ont confié la tâche " de critiquer mon exposé financier, et en nous avertissant qu'il va accomplir cette tâche " avec toute la sincérité possible et avec une haute idée du devoir qu'il s'impose de ne traiter le grave sujet en débat qu'au seul point de vue des véritables intérêts publics." Malheureusement, ces belles protestations de sincérité et de véracité sont dans sa bouche de simples précautions oratoires. S'il pose ainsi dès le début pour la précision et la certitude, c'est simplement pour jeter de suite des doutes sur la compétence de celui qu'il a accepté la tâche de contredire. S'il

parle avec une aussi imposante assurance, c'est afin de créer l'impression que lui seul est en état de traiter un tel sujet avec connaissance de cause.

Seulement, malgré son apparente véracité, il n'est pas assez habile pour faire durer l'illusion. A peine entre-t-il en matière et procède-t-il à établir ce qui, selon lui, est la véritable situation financière, on s'aperçoit bientôt qu'il ne s'est fait mon critique que parce que ses amis lui ont confié cette tâche, et que c'est un rôle qu'il a accepté et qu'il joue de son mieux tant son système de comptabilité est erroné et par suite, faux dans ses conséquences.

Pour accomplir sa tâche, il est en effet obligé d'élever laborieusement, tout un échafaudage de chiffres illusoire et fallacieux agencés de manière à mystifier le peuple au lieu de l'éclairer sur l'état réel des finances. Il sait fort bien que la majorité des électeurs n'est pas en état de vérifier par elle-même l'exactitude de ses calculs ; aussi ne garde-t-il aucun ménagement, comptant sur l'état de doute et d'incertitude qui devra nécessairement résulter, dans l'esprit populaire, du conflit de deux affirmations contraires.

Ne pouvant m'attaquer directement, il procède par voie d'insinuations, donnant à entendre que j'ai bien changé de ton depuis que je ne suis plus dans l'opposition, que j'avais alors l'habitude de peindre la situation sous les couleurs les plus sombres. "Aujourd'hui il est optimiste, dit-il en parlant de moi, et une assurance bien peu fondée a succédé aux alarmes d'autrefois." Je suis vraiment surpris d'entendre l'honorable député s'exprimer ainsi, car il sait fort bien qu'en tout temps je n'ai fait qu'exprimer les mêmes vues que ses chefs les trésoriers d'alors, lorsque ceux-ci déclaraient que la situation était tendue, critique, que les déficits annuels, entre les recettes et les dépenses, se chiffraient par des sommes variant de \$400,000 à \$500,000. Voilà ce que disait l'honorable M. Würtele, en 1882 et en 1883, lorsqu'il était

au trésor; c'est aussi ce qu'a déclaré l'honorable M. Robertson, qui a occupé la charge de trésorier pendant tant d'années. En 1883 et 1884, que disait ce dernier? Que la situation était des plus tendues et que depuis plusieurs années les déficits, entre les recettes et les dépenses ordinaires, étaient de \$300,000 à \$500,000 par année. On peut aisément vérifier ces déclarations en consultant les discours de ces honorables messieurs consignés aux *Débats* de cette époque. D'ailleurs les journaux conservateurs du temps ont fait les mêmes déclarations.

J'avais donc raison de peindre en ce temps-là la situation sous les couleurs les plus sombres, puisqu'elle était réellement mauvaise, de l'aveu même de nos adversaires. Quand je tenais ce langage, disais-je la vérité, oui ou non. Quand je parlais de déficits, parlais-je de quelque chose qui existait, oui ou non? Il est constaté aujourd'hui d'une manière authentique et admis de tout le monde que nous avons accumulé de 1875 à 1887 une somme énorme de déficits, dépassant le chiffre de \$3,300,000.

L'honorable député a tort de se servir contre moi d'un tel argument, car c'est lui qui était dans l'erreur à l'époque dont il parle, et non pas moi.

Je crois avoir suffisamment démontré la fausseté de cette première insinuation. Passons à la seconde.

Le député de Montmorency la formule en ces termes :

“ L'honorable trésorier prétend qu'il y a eu un surplus de \$373,196.03 pour l'exercice terminé le trente juin 1888. Je vais démontrer qu'au contraire il y a eu un déficit très considérable. Mais voyons, en premier lieu, combien son calcul diffère de ses prévisions anciennes seulement de quelques mois. Dans son discours sur le budget à la dernière session, l'honorable trésorier, qui avait déposé sur le

bureau de la Chambre un état des recettes et des paiements jusqu'au premier avril, nous disait :

“ Il suffit de jeter un coup d'œil sur cet état pour voir de suite que les recettes excèderont les dépenses d'un montant assez considérable. Je parle des opérations ordinaires. Le 1<sup>er</sup> avril les recettes ordinaires s'élevaient à \$3,024,981.65 et les dépenses ordinaires à \$2,259,960.14, ce qui faisait un surplus de \$765,021.51. Il est probable que le surplus de la fin de l'exercice ne sera pas diminué d'une manière bien sensible, si nous réalisons toutes les recettes sur lesquelles nous comptons. ”

“ C'était donc, d'après l'honorable trésorier, un surplus de trois quarts de million de piastres que nous avions en perspective.

“ A l'ouverture de la session, le ministère nous faisait dire dans le discours du trône ce qui suit :

“ Les comptes publics pour l'année fiscale terminée le 30 juin dernier, vous seront soumis sans retard, ainsi que le budget supplémentaire de cette année et celui de l'année fiscale 1889-90. Vous verrez avec satisfaction que les espérances manifestées au sujet d'un surplus considérable pour l'année dernière (1887-1888) ont été réalisées, et que les dépenses ordinaires sont faites avec toute l'économie possible. ”

“ Ces comptes publics de 1887-88 nous les avons, et ils nous font connaître un état de choses bien différent de celui qui nous avait été promis. L'honorable trésorier lui-même a été dans la pénible obligation d'en rabattre beaucoup de ses prétentions, lorsqu'il a dû, dans le discours que nous venons d'entendre, comparer la réalité des faits avec les illusions qu'il s'est efforcé, mais en vain, de nous faire partager.

“ Au lieu des trois quarts de million espérés, promis,

L'honorable trésorier est obligé d'admettre que son prétendu surplus a subi une rapide progression descendante, et que, tous comptes tirés, il s'est trouvé réduit à \$373,196.03. Établi-sons la différence :

Surplus promis.....	\$750,000
Montant calculé.....	373,196
	<hr/>
Diminution.....	\$376,864

“ Il y a là une différence assez sensible, un écart de près de quatre cent mille piastres. Je ne conçois pas que l'honorable trésorier ait pu tant se tromper dans ses prévisions. Quand il nous promettait un surplus de trois quarts de million, nous touchions à la fin de l'année financière. Nous étions au quatorze juin dernier. Il ne restait plus que seize jours pour terminer l'exercice.

“ L'honorable trésorier, qui est à la source même de tous les renseignements officiels, devait certainement être en mesure de calculer, à quelques milliers de piastres près, le résultat des opérations de l'année. Qu'il se soit trompé au montant, relativement énorme pour notre budget, de près de quatre cent mille piastres, cela ne prouve pas la sûreté et la justesse de ses prévisions, et est bien de nature à décider la Chambre à n'accepter celles qu'il a faites pour l'avenir que sous bénéfice d'inventaire.”

Rien d'injuste et de futile comme cette exploitation de mes paroles. Mais puisque mon contradicteur s'arrête à d'aussi petits moyens, je ne lui en laisserai certainement pas le bénéfice, car je tiens à le réfuter sur tous les points. Il me suffira de citer textuellement et complètement ce que j'ai dit au sujet de ce prétendu surplus de trois quarts de million, pour démontrer que mes remarques ne pouvaient avoir le sens et la portée que mon honorable ami veut à tout prix y voir.

Je me suis exprimé ainsi l'an dernier en parlant de l'exercice 1887 88, alors en cours :

“ On comprendra facilement qu'il m'est impossible d'indiquer d'une manière précise le résultat des opérations de cet exercice, avant qu'il ne soit terminé. Les recettes et les dépenses accuseront, comparativement à mes prévisions, des variations qui se comprennent facilement. Tout ce qu'il est possible de faire pour le moment, c'est d'examiner un peu l'état des recettes et des paiements jusqu'au 1<sup>er</sup> avril et d'en tirer certaines conclusions.

“ Il suffit de jeter un coup d'œil sur cet état pour voir de suite que les recettes excéderont les dépenses d'un montant assez considérable. Je parle des opérations ordinaires. Le 1<sup>er</sup> avril, les recettes ordinaires s'élevaient à \$3,024,981.65 et les dépenses \$2,259,960.14, ce qui faisait un surplus de \$765,021.51. Il est probable que le surplus de la fin de l'exercice ne sera pas diminué d'une manière bien sensible, si nous réalisons toutes les recettes sur lesquelles nous comptons.”

Voilà tout ce que j'ai dit du prétendu surplus de \$765,021.51. C'est bien différent du langage que me prête l'honorable député. Il suffit de lire attentivement la première et la dernière phrase du deuxième paragraphe pour se convaincre que je n'ai pas voulu donner à entendre que le surplus serait de \$765,021.51. “ Il suffit de jeter un coup d'œil sur cet état pour voir de suite que ces recettes excéderont les dépenses d'un montant assez considérable,” et plus loin : “ Il est probable que le surplus de la fin de l'exercice ne sera pas diminué d'une manière bien sensible, si nous réalisons toutes les recettes que nous comptons.” Dans ces deux phrases il est question de deux choses bien distinctes ; l'excédant apparent de recettes du 1<sup>er</sup> avril qui était de \$765,021.65, et le surplus de la fin de l'exercice. L'honorable député n'est pas sérieux quand il veut me mettre dans la

bouche ce que je n'ai pas dit, ce que je n'ai pas pu vouloir dire ; s'il a fait des études sérieuses sur les finances de la Province, il doit fort bien savoir que le surplus qu'il m'accuse d'avoir annoncé n'était pas possible et qu'en prédisant un surplus assez considérable, je ne pouvais pas songer au chiffre énorme de \$765,021.51.

Au 1er avril, les dépenses ordinaires s'élevaient à la somme de \$2,259,960.14, et d'après mes prévisions, y compris les budgets supplémentaires, le total de la dépense ordinaire devait s'élever à \$3,334,075.46. Je comptais, d'après mes prévisions, sur un total de recettes ordinaires de \$3,020,522.80, non compris \$40,000 reçues du fonds des écoles communes en sus des \$60,000 sur lesquelles je calculais lorsque j'ai fait mes prévisions de recettes, non plus que \$557,665.00 et une centaine de mille piastres d'augmentation sur d'autres services que je n'avais pas inclus dans les mêmes anticipations. Ces deux montants réunis, soit \$597,665.00, ajoutés à \$3,020,522.80, donnent un total de \$3,718,187.80. Voilà quel était au 1er avril le montant de recettes sur lequel je pouvais compter en chiffres ronds. En déduisant de ce chiffre le total des dépenses ordinaires susmentionné, l'excédant réel de recettes était d'environ \$384,000 en chiffres ronds. Voilà le surplus sur lequel je pouvais compter alors pour la fin de l'exercice, et non \$765,021.51, tel que voudrait me le faire dire l'honorable député de Montmorency.

C'est le 15 juin 1888 que je parlais ainsi, et à cette date je savais assez parfaitement à quoi m'en tenir à ce sujet pour ne pas commettre une naïveté. Je pouvais dire assez approximativement quelle serait la balance probable des recettes qui me restait à percevoir du 1er avril au 30 juin ; le chiffre de la dépense m'était aussi familier, d'après l'état des prévisions que j'avais donné à la Chambre et les crédits votés. La Chambre et le pays comprendront aisément

qu'en prédisant un surplus assez considérable, je ne pouvais pas parler de trois quarts de million, et que l'honorable député de Montmorency veut tout simplement les mystifier en m'imputant un langage que je n'ai pas tenu et que je n'ai pas pu tenir. Pour atteindre son but, celui-ci est obligé de ne citer qu'une partie de mes paroles et de laisser de côté ce qui aurait tourné contre lui. Ce sont de ces moyens de discussion que dédaignent profondément les hommes honorables dans les affaires, dans la haute finance. Celui qui s'aviserait d'invoquer de pareilles futilités devant un tel auditoire, serait considéré par ses collègues comme indigne de siéger à leurs côtés et passerait pour un hâbleur et un charlatan financier.

L'honorable député n'est pas davantage sérieux quand il prétend que l'application de mes principes et de ma manière de calculer dans l'opposition, donnerait le résultat suivant pour les opérations de l'exercice 1887-88 :

Dépenses de 1887-88 .....	\$3,335,032	
A ajouter, les dépenses spéciales.....	680,532	
		<hr/>
Montant des dépenses de 1888.....	\$4,015,564	
Recettes .....	\$3,738,228	
A déduire : pour arrérages d'Ontario.....	\$ 70,000	
Des corporations commer- ciales .....	430,000	
	<hr/>	500,000
		<hr/>
		3,238,228
		<hr/>
		807,336
Plus, fonds d'amortissement de 1% pour \$7,600,000.....	76,000	
Plus, fonds d'amortissement, balance de l'em- prunt de 1874 .....	30,854	
		<hr/>
Déficit de 1887-1888.....	\$ 914,190	

“ Ain i, conclut-il, comme l'honorable trésorier calculait lorsqu'il n'était pas responsable de l'administration de nos finances, et qu'il n'avait qu'à critiquer, au lieu du surplus de \$373,196 dont il nous a parlé, il y aurait eu un déficit de \$914,190 en 1887-88. Il ne peut pas trouver à redire de ce que je tourne aujourd'hui contre lui, et avec tant davantage, les armes qu'il m'a fournies, et dont il a fait injustement un si grand usage contre ses prédécesseurs. J'ai d'autant plus le droit de le faire, qu'elles me permettent de prouver une fois de plus combien la critique financière de l'honorable trésorier, lorsqu'il était dans l'opposition, était peu fondée.

“ Je n'ai fait le calcul qui précède que pour démontrer combien l'ancienne manière de calculer de l'honorable trésorier était erronée.”

Cette citation de sa critique démasque tout son plan : ce qu'il veut avant tout, c'est démolir, peu lui importe par quels moyens, la réputation de compétence que je puis avoir acquise. Après avoir créé l'impression que, lorsque j'étais dans l'opposition, mes calculs et mes chiffres n'étaient qu'un tissu d'erreurs, et que je ne cherchais qu'à tromper la Chambre et le pays sur la véritable situation financière, il espère avoir ensuite meilleur marché de mon exposé financier. Il sait fort bien que je n'ai jamais fait les calculs de haute fantaisie qu'il me prête, mais son but est de faire croire qu'autrefois je m'amusais à dire de telles insanités et d'en conclure que mes antécédents sont de nature à diminuer la confiance que mes collègues reposent en moi.

Est-il bien nécessaire de réfuter le puéril argument que mon honorable ami fonde sur le tableau précédent ? Je me contenterai de lui rappeler que mes calculs, lorsque j'étais dans l'opposition, étaient d'accord avec les déclarations autorisées de ses propres amis les trésoriers du temps, et pour l'en convaincre je n'aurai qu'à le renvoyer aux discours de ces messieurs et aux miens. J'ajouterai que, quand je

disais la vérité en compagnie des anciens trésoriers, l'honorable député disait le contraire, c'est-à-dire que c'est lui qui était dans l'erreur.

La meilleure preuve que mes vues étaient justes quand je parlais de déficits, qu'admettaient forcément les ex-trésoriers, c'est qu'il est aujourd'hui officiellement constaté, en dépit de l'habileté qu'on mettait alors à voiler la vérité, que pendant cette période où j'étais dans l'opposition, nous avons accumulé des déficits pour un montant d'au-delà de \$3,300,000, que de 1875 à 1886, on avait accumulé une dette consolidée de 18 millions, et qu'à notre arrivée aux affaires, nous avons trouvé tout créée, sous forme de déficits du budget ordinaire ou extraordinaire, une dette flottante de 4 millions en chiffres ronds, soit au taux d'un million par année depuis la date du dernier emprunt. Les faits sont là pour prouver que j'étais dans le vrai dans mes anciennes critiques financières. S'il y a quelqu'un qui ne devrait pas se permettre de retours sur le passé, n'est-ce pas l'honorable député de Montmorency, un homme qui a dit blanc et noir sur la même question, qui, dans le temps même où ses chefs admettaient des déficits, venait froidement dire à la Chambre qu'il n'y avait pas de déficits lorsqu'il y en avait entre les recettes et les dépenses ordinaires de \$300,000 à \$500,000, par année, d'après les déclarations officielles de ses propres amis, et qu'on accumulait une dette flottante d'au-delà d'un million par année ?

Quant à moi, mes critiques des précédentes administrations appartiennent aujourd'hui à l'histoire ; on les trouvera dans les *Debats* de 1884, 85, 86, 87. Que les personnes compétentes en la matière, les examinent consciencieusement, elles constateront que mes calculs n'étaient que trop bien fondés. Ou l'honorable député ne les a pas compris, et cela ne m'étonnerait pas, car ils contenaient des opérations de caisse et des états de comptabilité qu'un simple

théoricien comme lui ne saurait saisir ; ou il a réussi à les comprendre, et alors il trompe sciemment la Chambre et le pays sur les véritables conclusions de ces discours, dont le but était de démontrer sous son jour réel une situation financière qu'on admettait bien, il est vrai, être tendue et critique, mais qu'on n'en cherchait pas moins à voiler par une fausse comptabilité, de peur de donner l'éveil au public avant les élections.

Tout le monde se rappelle les longs discours que savait faire l'honorable député de Montmorency à cette époque, pour prouver ce qui n'était pas ; ses amis trouvaient la situation difficile, critique, lui la trouvait excellente, florissante ; eux admettaient des déficits, lui refusait de rien voir de tel. C'est le même homme qui vient aujourd'hui dénoncer comme des hérésies tous mes calculs passés et présents, soit quand j'étais dans l'opposition, soit comme trésorier. Voilà le critique consciencieux qui prétend avoir réfuté mon exposé budgétaire séance tenante, avant même d'avoir pu le lire et l'étudier attentivement, mettant à me répondre un empressement qui enlève à sa prétendue réfutation, le cachet de la vraisemblance et de toute étude sérieuse sur la question. Il y a une certaine dose de prétention qui est permise, mais celle-là dépasse toutes les bornes.

Mais avant de disséquer les chiffres dont il a fait usage dans sa critique, étudions un instant quel était l'état financier de la Province le 31 janvier 1887, date de notre entrée à l'administration ; ce coup d'œil rétrospectif permettra à la Chambre et au pays de voir lequel des deux est le plus digne de foi, de mon honorable ami ou de moi.

Voici quelle était cette situation financière à cette date, d'après les états officiels préparés par les officiers préposés à cette fin.

Nous avons prêté le serment d'office le 29 janvier et nous sommes entrés en charge le 31. En arrivant au trésor, j'ai

demandé à M. Machin, le sous-trésorier, un état de la caisse ainsi que des recettes et des dépenses pour le reste de l'exercice en cours. Cet état me fut remis peu de temps après. Je constatai que tout ce que nous avions en banque d'argent disponible pour payer les dépenses ordinaires du service public, c'était l'énorme somme de \$19,240.49, c'est-à-dire \$15,540.86 à la Banque Union et \$3,699.63 à la Banque des Cantons de l'Est. Je constatai d'un autre côté, que le 31 janvier, le compte du Gouvernement à la Banque de Montréal accusait un découvert de \$21,568.05, qu'il y avait au bureau du trésor pour \$14,832.88 de mandats en souffrance et un arrêté du conseil autorisant le paiement d'une somme de \$35,000 à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, à compte de son subside, c'est-à-dire qu'il y avait \$71,400.98 de réclamations dues et exigibles et seulement \$19,240.49 en disponibilité pour acquitter ces dettes, de sorte qu'il y avait un découvert de \$52,160.44.

La perspective pour les trois mois compris entre le premier février et le premier mai était encore plus désolante que l'état de la caisse. Mon prédécesseur avait retiré toute la partie du subside fédéral payable au mois de janvier et l'avait dépensée. Les autres revenus un peu considérables, les recettes provenant des licences et des bois, ne se paient qu'en mai et juin, de sorte que nous ne pouvions compter que sur un revenu comparativement nul pour ces trois mois. D'un autre côté, les paiements à faire durant ces mêmes mois sont considérables. Outre celles de la session, il y a le service semi-annuel de l'intérêt sur une bonne partie de notre dette consolidée, qui doit être fait avant mai, vu que cet intérêt devient dû le premier mai en Angleterre. Enfin, le sous-trésorier m'informa que pour ces trois mois il fallait faire face à un découvert de \$638,369.44 ; il me soumit un état constatant que les paiements s'élèveraient à \$1,049,459.93 et les recettes, seulement à \$411,090.49, y compris

les \$19,240.49 d'argent en banque et disponible le 31 janvier 1887.

J'ai cité en détail, dans mon exposé financier de 1887, ces tableaux des recettes et des paiements préparés par les employés de mon département, et établissant que les montants à payer du 31 janvier au 1er mai 1887 s'élèveraient à \$1,049.459.93 et les recettes à encaisser pour la même période à \$411,090.49. On pourra les vérifier en consultant les *Débats* de 1887, p. 425.

Pour parer au découvert, il n'y avait pas d'autre ressource que celle d'un emprunt. Mon prédécesseur l'avait si bien compris que peu de jours avant la démission du Gouvernement Ross, il avait donné à M. Machin, instruction de préparer un arrêté du conseil pour se faire autoriser à emprunter \$250,000. Cet arrêté du conseil aurait été passé et l'emprunt aurait été contracté par l'honorable député de Sherbrooke, si la démission du Gouvernement Ross et la défaite du Gouvernement de l'honorable député de Montcalm n'étaient pas venues mettre un terme à ces opérations.

Il n'est pas hors de propos de constater que, dans le temps où l'honorable député de Sherbrooke se préparait ainsi à faire un emprunt de \$250,000, il venait d'encaisser la partie du subside fédéral payable au mois de janvier, c'est-à-dire qu'il venait de recevoir du Gouvernement fédéral la somme de \$571,086.40. A même cette recette il avait remboursé, sur les \$750,000 d'emprunts temporaires en caisse le 30 juin 1886, une somme de \$250,000, attendu que la banque ne voulait pas continuer ce prêt à 4½ %, et c'était sans doute pour remplacer ces \$250,000 qu'il voulait emprunter une somme similaire.

Voilà quelle était la situation de la caisse quand nous sommes entrés en charge. Ce qui me surprend, c'est que les amis du Gouvernement, qui nous a légué une si triste succession, aient eu le courage de nous accuser de gaspil-

lage, même de pillage, quand nous n'avons trouvé qu'une caisse vide.

Rappelons maintenant en peu de mots quels ont été les opérations et les résultats de l'exercice finissant le 30 juin 1887.

Voici ce que je disais à ce sujet dans mon exposé financier de 1887 :

“ Pour cet exercice, l'honorable député de Sherbrooke comptait sur une recette de \$3,093,622.80, et les crédits qu'il a fait voter pour couvrir toutes les dépenses s'élevaient à \$3,483,293 55.

“ Du 30 juin 1886 au 31 janvier 1887, les recettes ont été de \$2,093,213.91. Mais cette somme renferme \$76,786.26 de recettes non comprises dans ses évaluations, ce qui laisse pour les recettes provenant des sources de revenu sur lesquelles il comptait, seulement \$2,012,988.69 de recettes ordinaires. Quoiqu'il en soit, sur la somme de \$3,093,622.80 à laquelle mon prédécesseur évalue les recettes du présent exercice il restait encore \$1,080,634.11 à encaisser, du premier février au 30 juin 1887. Mais ces prévisions ne se réaliseront pas. Après avoir fait une étude et une revision complète des recettes sur lesquelles nous pouvons compter pour ces cinq mois, les employés du trésor m'ont fourni un état constatant que ces recettes ne dépasseront pas le chiffre de \$952,989.11, ce qui fait en moins une différence de \$127,645.00.

“ L'honorable député de Sherbrooke a évalué les dépenses de cet exercice à \$3,483,293.55 ; c'est le total des crédits qu'il a fait voter à la dernière session. Du 30 juin 1886 au premier février 1887, les dépenses sur ces crédits se sont élevées à \$2,705,400.94, en sorte que, d'après les prévisions de l'honorable député, il ne restait plus que \$777,892.61 à dépenser, du premier février au 30 juin 1887. Mais sur ce

point encore, les prévisions de mon prédécesseur accusent une erreur considérable. L'état préparé par les employés du trésor constate que pour ces cinq mois, c'est-à-dire pour le reste de l'exercice, du premier février au 30 juin 1887, la dépense s'élèvera au moins à \$2,073,768.23. En ajoutant cette somme au montant des dépenses déjà payées durant la première partie de l'exercice, c'est-à-dire jus qu'au premier février, on trouve que la dépense totale pour tout l'exercice s'élèvera à \$4,779,169,17, c'est-à-dire qu'elle excèdera de \$1,295,875.62, l'évaluation de l'honorable député de Sherbrooke.

“ Nos prédécesseurs ont donc augmenté à la fois et la dette consolidée et la dette flottante, tout en déclarant à la Chambre que l'ère des déficits avait cessé.

“ Résumons maintenant le résultat des opérations de l'exercice en cours et la manière dont il va affecter la situation.

“ D'après l'évaluation révisée, telle que donnée dans le tableau, la balance des paiements de cet exercice, c'est-à-dire, les dépenses à faire du 31 janvier au 30 juin 1887, est de..... \$ 1,194,290 33

“ Il faut retrancher de cette somme le crédit voté pour le fonds d'amortissement, puisque ce crédit est devenu inutile par la législation de la dernière session, soit..... 30,854 67

Il reste..... \$ 1,163,435 66

“ Mais il faut ajouter le montant de l'évaluation supplémentaire..... 910,332 57

“ Ce qui fait une dépense totale pour les cinq mois, de . . . . . \$ 2,073,768 23 telle que énumérée dans le tableau préparé par les officiers du trésor.

“ Pour payer ces dépenses, nous n'avons que la balance des recettes pour ces cinq mois, telle qu'évaluée par les officiers du trésor, dans le même tableau, soit . . . . \$ 952,989 11

“ Il reste donc un découvert de . . . . . \$ 1,120,779 18 pour lequel il n'y a pas de prévisions et auquel il n'est aucunement pourvu dans le budget de mon honorable prédécesseur.

“ Tel est le résultat que vont donner les opérations du présent exercice.

“ Comment allons-nous couvrir cet énorme déficit, cet excédant considérable des dépenses sur les recettes ? Nous n'avons pas d'autre ressource que celle de l'emprunt. Le 31 janvier dernier, le chiffre de nos emprunts temporaires s'élevait à \$500,000 ; avec celui qu'il faut bien contracter pour couvrir le déficit que je viens d'établir, ce chiffre se trouvera porté à \$1,620,779.12, c'est-à-dire qu'à la fin du présent exercice, nous aurons plus d'un million et demi d'emprunts temporaires.”

“ Passons maintenant à la dette flottante.

“ En retranchant du passif total les \$18,155,013.33 restant à racheter sur les cinq emprunts consolidés et les \$200,000.00 de l'emprunt du palais de justice de Québec, on trouve comme résultat le chiffre de la dette flottante, qui était de \$3,788, 434. 32, le 31 janvier 1887. Ce montant se compose d'obligations claires, nettes, indiscutables. Le premier item comprend les emprunts temporaires,

\$500,000.00 et des fonds en fidéi-commis formant une somme de \$229,227.67. Voici l'énumération de ces fonds:

Dépôt du comité catholique du conseil de l'instruction publique.....	\$ 9,943 48
Dépôt du comité protestant du conseil de l'instruction publique.....	28,000 00
Fonds de pension des instituteurs.....	148,407 19
Licences de mariages.....	3,612 00
Dépôts donnés en cautionnements par les officiers publics.....	6,500 00
Produit de l'assurance de l'ancien hôtel du parlement .....	32,765 00
	<hr/>
	\$229,227 67

J'aime à rappeler ici cette partie de mes déclarations passées, d'abord parce qu'elle peignait sous ses véritables couleurs, l'onéreux héritage que nous avaient légué nos pré-décesseurs, et puis aussi parce qu'elle m'offre l'occasion de faire une digression pour repousser avec énergie la plus injuste peut-être des faussetés que l'honorable député de Montmorency a émises. Mon honorable ami a cherché à tirer grand parti et a essayé de me prêter un rôle indigne parce que, dit-il, en 1887 je constatais un découvert de \$1,120,779.18, tandis qu'en 1888, rendant compte de l'exercice 1886-87, j'annonçais un déficit de \$324,000. Je dénonce donc de toutes mes forces, et je crois que tous les hommes bien pensants dénonceront avec moi l'introduction de pareils procédés dans la discussion des intérêts publics. Si les membres de cette Chambre doivent désormais être exposés à voir leurs propres collègues se faire un jeu de travestir sciemment leur pensée afin de se donner le malin plaisir d'en imposer à la crédulité de quelques personnes non renseignées sur ces matières, je dis que c'est une tentative de dégrader la dignité de nos débats.

Je ne ferai pas à l'honorable député de Montmorency l'injure de le croire incapable de faire la distinction entre un calcul qui embrasse l'ensemble des paiements et des recettes de toutes sources d'une année, et un calcul limité au budget ordinaire. Quand j'ai parlé d'un déficit de \$324,000 pour 1886 87, je signalais l'écart entre les recettes et les dépenses ordinaires de cette année-là ; quand je disais que mon prédécesseur m'avait légué un bilan d'obligations à rencontrer et de paiements à faire excédant de plus d'un million de piastres le total des ressources qu'il me laissait pour rencontrer ces obligations, il me semble que je m'exprimais assez distinctement pour m'épargner une accusation aussi perfide, aussi puérile, de contradiction avec moi-même. Jamais je n'aurais cru qu'un homme qui aspire au titre d'oracle financier de son parti, condescendrait à jouer ainsi sur les mots, et ferait l'un des grands points de son argumentation de l'emploi que j'ai fait du mot déficit ou découvert appliqué à l'ensemble des opérations d'un exercice. Entre hommes d'affaires, des confusions d'idées comme celles de mon honorable ami sont inouïes ; on ne s'amuse pas à de pareils enfantillages.

Il n'y a pas de confusion possible à ce sujet pour un homme versé dans les affaires, et l'on se moquerait de celui qui, à l'instar de l'honorable député de Montmorency, y verrait la moindre contradiction.

Ayant disposé de la fausseté de cette assertion, je reprends l'examen de la situation à laquelle nous avons à faire face à notre arrivée aux affaires. Le 31 janvier 1887, le montant de la dette flottante, claire, incontestable, s'élevait à \$3,788,434.32. Dans les obligations qui formaient ce total, il y en avait qui n'étaient payables que dans un certain temps ; mais une forte proportion devait échoir à la fin de l'exercice alors en cours. La liste de ces obligations en souffrance ou échéant à la fin de l'exercice en cours formait une somme

de \$1,893,203.58 et se décomposait comme suit, toujours à la date du 31 janvier 1887 :

Emprunts temporaires aux banques et fonds en fidéi-commis.....	\$ 729,227.67
Mandats en souffrance au bureau au trésor..	16,196.78
Déficit de l'exercice en cours, d'après l'état No. 4.....	370,842.06
Somme requise pour les travaux de l'hôtel du parlement, dont \$90,000.00 actuellement dues.....	130,113.91
Somme requise pour les travaux du palais de justice de Québec, dont \$70,000.00 actuellement dues.....	122,823.16
Balance de réclamations pour la construction du chemin de fer Q. M. O. & O.....	11,000.00
Perte sur le dépôt à la Banque d'Echange, à rembourser sur le prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O., affecté au rachat de la dette fondée.....	27,000.00
Subsides aux compagnies de chemins de fer, payables du 1 <sup>er</sup> février au 30 juin 1887..	486,000.00
	<hr/>
Fai ant en totalité.....	\$1,893,203.58

Qu'avions nous, le 31 janvier 1887, pour faire face à ces \$3,788,434.32 de dette flottante ? L'actif mentionné dans l'état suivant, par lequel on constatera qu'il ne restait que \$560,280.54 d'actif disponible pour éteindre la dette flottante de \$3,788,434.32, c'est-à-dire les montants qui suivent :

Dépôt spécial à la Banque Jacques-Cartier.	\$100,000.00
Argent en banque, le 31 janvier 1887.....	11,473.10
Propriété affectée au remboursement du coût de l'école normale Jacques-Cartier.....	138,348.02
Divers prêts et avances.....	88,271.40

Intérêts dûs par Ontario sur le fonds des écoles .....	100,000.00
Souscription de Montréal pour le pont de Hull .....	50,000.00
Dû par Montréal pour expropriations entre Hochelaga et la place Dalhousie.....	72,188.02
	<hr/>
	\$560,280.54

Dans l'actif que je viens d'énumérer il y a plusieurs sommes dont la réalisation souffrira quelques difficultés. Ainsi les avances ou argents prêtés à différentes personnes comprenant les items suivants :

Prêt pour grains de semence fait à certaines municipalités de Charlevoix et Chicoutimi.	\$25,646.40
Prêt à la commission des chemins à barrières de la rive nord, pour réparer le pont Dorchester.....	15,000.00
Prêt aux PP. Trappistes.....	10,000.00
	<hr/>
Total.....	\$50,646.40

Je doute fort que nous puissions réaliser le plein montant de ces créances. La commission des chemins à barrières est à peu près dans l'impossibilité de nous rembourser ces \$15,000. Je suis sous l'impression que l'avance faite aux PP. de la Trappe est plus une œuvre de bienfaisance qu'une opération financière. Quant aux \$25,646.40 dues par les municipalités de Chicoutimi et Charlevoix, c'est une créance bien exigible, puisqu'elle est constatée par des titres ; mais quand on voit ce qui s'est fait depuis deux ou trois ans avec les créances du fonds d'emprunt municipal, que l'on considère l'ancienneté de cette dette, douze ou quinze ans, je crois, il n'est pas raisonnable d'espérer sérieusement que ces \$25,646.40 reviendront facilement dans le trésor.

Les renseignements que je viens de donner sur plusieurs des articles formant les \$560,280.54 d'actif que nous avons à l'encontre de notre dette flottante, montrent assez clairement qu'il serait contraire aux règles les plus élémentaires de la prudence de compter en retirer plus de \$400,000. Nous nous trouvons donc, pour ce qui regarde la dette flottante et l'actif que nous avons pour la liquider, en face de la situation que voici :

Montant des obligations incontestables formant la dette flottante le 31 janvier 1887.	\$3,788,434.32
Montant d'actif réalisable pour éteindre ou liquider cette dette flottante.....	400,000.00
Montant net de la dette flottante le 31 janvier 1887.....	\$3,388,434.32

Outre ces obligations incontestables, il y avait contre le Gouvernement une foule de réclamations contestées, mais dont nous devons nous attendre à être obligés de payer une bonne partie ; il en est que nous avons dû régler, comme celle des \$100,000 de la Banque Jacques-Cartier. En tous cas, ces réclamations dont j'ai donné le détail dans mon exposé budgétaire de 1887 (voir *Débats* de 1887, p. 443) s'élevaient à la somme énorme de \$4,534 497.96.

M. le Président, je donne tous ces détails pour mettre la Chambre bien au courant de la situation ; mais on comprendra facilement que dans l'intérêt même de la Province il est mieux que je n'exprime aucune opinion sur ces réclamations contestées. Tout ce que je puis dire, c'est qu'elles ont été formulées, qu'elles ont été portées devant les tribunaux pour la majeure partie et que si nous sommes condamnés à en payer seulement 30 %, cela ajoutera \$1,366,349.38 au montant des obligations non contestées formant la dette flottante le 31 janvier 1887.

Les relevés et tableaux que je viens de donner sont tous officiels et ne peuvent être mis en doute.

La situation financière, telle que je l'ai trouvée le 31 janvier 1887, se résumait ainsi :

\$19,000 en banque pour rencontrer des obligations immédiates de \$71,000, et pardessus le marché, découvert de \$25,000 dans nos comptes à la banque de Montréal ;

\$1,049,459.93 de paiement à faire dans les trois mois, et pour rencontrer ces échéances, une recette probable de \$411,090.49, c'est-à-dire découvert de \$638,369.44 du 31 janvier au premier mai ;

En somme, découvert de plus d'un million entre les paiements à faire et les recettes disponibles du 31 janvier à la fin de l'exercice ;

Dette flottante de près de 4 millions, dont près de la moitié payable dans l'année, et \$4,534,497 de réclamations contestées.

Telle était la vraie situation financière au 31 janvier 1887. L'honorable député de Montmorency fait une critique malveillante et perfide de mes calculs quand j'étais dans l'opposition ; je lui répons en lui mettant sous les yeux l'état précaire dans lequel nos prédécesseurs nous ont laissé les finances. Tout son échafaudage d'hypothèses ne tiendra pas un instant devant cette exposition de faits irréfutables. Qu'on juge maintenant de la valeur des insinuations insidieuses qu'il a lancées sur mon compte dans l'unique but de détruire dans l'esprit public ma réputation d'homme d'affaires et ma compétence en matière de finances.

Mon honorable ami entre en matière sur le sujet du déficit réel de 1887-88, avec une emphase et un aplomb superbes :

“ Je vais maintenant, dit-il, calculer le résultat vrai des opérations financière de la Province, pendant l'exercice ter-

miné le 30 juin dernier, dont le ministère actuel est seul responsable, de la manière que j'ai toujours compté lorsque je défendais la gestion des Gouvernements précédents contre les attaques de l'honorable trésorier. En finances, comme sous les autres rapports, je n'ai pas changé de principes en passant de droite à gauche. Dans l'opposition, je calculerai comme je calculais lorsque mes amis politiques étaient au pouvoir. ”

Sa manière de calculer, quand il était ministériel, je l'ai déjà fait connaître ; il faisait alors entrer en recettes ordinaires les fiducies, les remboursements de toutes natures, et classait comme dépenses extraordinaires toutes les sommes spéciales déboursées pour certains services en dehors de la catégorie de ceux qui figurent annuellement. J'ai aussi disposé de ses malveillantes insinuations sur mes anciens calculs d'oppositionniste. Il ne me reste donc plus qu'à faire éclater aux yeux de la Chambre et des électeurs, l'exagération de ses calculs erronés et la fausseté de ses conclusions au sujet de l'administration financière du Gouvernement actuel.

Nous allons pouvoir juger si ses procédés d'aujourd'hui sont bien les mêmes d'autrefois. Nous allons enfin pouvoir juger de la compétence de ce savant financier qui se rend modestement le témoignage d'être le seul homme au fait de la vraie situation et se décerne gracieusement un brevet d'infailibilité et de précision mathématique. Nous allons enfin une bonne fois nous rendre compte de la franchise et de la loyauté de sa critique, pouvoir apprécier à notre aise la valeur de ses maximes, de ses principes financiers et de ses méthodes de raisonnement.

Je continue à citer cette partie de sa critique, pour mieux en démontrer la futilité :

“ L'honorable trésorier nous a dit que le revenu de 1887-88 s'était élevé à \$3,738,238.39. Mais il compte

dans ce montant deux recettes extraordinaires importantes, celle de \$100,000 reçues du Gouvernement de la Province d'Ontario pour arrérages d'intérêts du fonds des écoles communes, et les \$558,000 d'impôts sur les corporations commerciales. De la somme reçue d'Ontario, \$30,000, et de celle qui provient de l'impôt sur les corporations commerciales \$128,000 seulement peuvent être considérées comme le revenu régulier de ces sources pendant l'exercice de 1887-88.

“ L'honorable trésorier ne réussit à calculer son surplus qu'en retranchant des dépenses, divers déboursés au montant de \$187,767.76, qui ne sont en réalité que des dépenses ordinaires, et qui doivent être payées à même le revenu ordinaire et régulier de l'année. Cette manière de calculer n'est pas correcte, et elle conduira bientôt l'honorable trésorier à des mécomptes qui seront très préjudiciables aux intérêts de la Province.”

Voilà un langage bien différent de celui qu'il tenait du côté ministériel. Pour arriver à former son déficit, il pose comme principe absolu que je dois prendre comme recette, des montants inscrits comme arrérages, juste la somme qu'il lui convient de m'accorder ; un sou de plus ne ferait pas son affaire, car cela brouillerait tous ses chiffres et gênerait complètement son affaire, qui est de changer un surplus réel en un déficit imaginaire. Il oublie un détail important : c'est que dans mes prévisions de l'année précédente, j'avais bel et bien compté, comme recette ordinaire, sur une somme de \$60,000 d'arrérages sur le fonds des écoles communes. Il lui plait cependant de ne m'en accorder que \$30,000 ; en vertu de quel principe, je l'ignore ; d'autant plus que, lorsque j'avais soumis à la Chambre mes prévisions de recettes pour l'année fiscale 1887-88, il n'avait fait aucune objection à ce que j'inscrivis cette somme comme recette ordinaire.

Sur les \$558,000 d'impôts perçus des corporations commerciales, il ne daigne m'accorder que \$128,000. En vertu de quelle loi arbitraire, je n'en sais rien et je me le demande ; car lui, lorsqu'il siégeait à droite, il n'éprouvait pas la moindre hésitation à faire entrer dans ses calculs comme recettes ordinaires, les fiducies, les remboursements, les sommes provenant du fonds d'emprunt municipal. Aujourd'hui, il calcule à gauche, et c'est bien différent : il ne songe plus même à porter au crédit des recettes ordinaires les mêmes articles qui pour 1887-88 s'élèvent, d'après les comptes publics où je les ai fait figurer comme recettes spéciales, à un somme d'au delà de \$120,000 : ce qui, d'après ses procédés d'autrefois, élèverait le surplus à \$493,196.03. Voilà qui donne la mesure de la franchise qu'il met dans ses calculs quand il s'agit de commenter un exposé budgétaire qui n'est pas d'un Gouvernement suivant son cœur. C'est ainsi que le rigide théoricien laisse tout à coup découvrir chez lui une élasticité de principes qu'on ne s'attendait pas à trouver chez un homme qui s'enorgueillit modestement d'avoir le monopole de la saine doctrine financière. Le phénomène de sa transcendance s'explique maintenant ; cet économiste infallible, qui prétend avoir trouvé la clef de tous les problèmes, se sert tout bonnement de deux clefs : l'une pour l'opposition, l'autre pour le côté ministériel. Voilà tout le secret de ses hautes prétentions.

Je discuterai, dans un instant, sa thèse au sujet des \$187,767.77 qu'il retranche de nos dépenses extraordinaires pour les ajouter aux dépenses ordinaires. Une chose bonne à noter en passant, c'est qu'il admet que nous avons réellement encaissé un montant de \$3,738.228.39, dont aucune partie ne se compose de sommes à compte du capital, mais bien de recettes légitimement reconnues comme n'appartenant pas à cette dernière catégorie.

Venons-en maintenant à sa seconde proposition, lorsqu'il affirme que j'ai imputé des recettes extraordinaires au compte

des opérations ordinaires de l'année et compté comme dépenses extraordinaires des paiements imputables au budget ordinaire, de manière à dissimuler un déficit réel de \$314,000 au lieu du surplus de \$373,000 que ja'i annoncé.

Ecoutez bien : c'est l'oracle qui parle :

“ J'établis comme suit, dit-il, et conformément aux vrais principes de la finance, les résultats des opérations de 1887-88 :

Recettes de 1887-88 ..... \$3,738,228 39

A déduire pour recettes extraordinaires :

De la Province d'Ontario.. \$ 70,000 00

Des corporations commerciales ..... 430,000 00

————— \$ 500,000 00

Revenu ordinaire réel de 1887-88.... \$3,238,228 39

Dépenses ..... \$3,365,032 36

A ajouter les dépenses spéciales suivantes qui ne sont en réalité que des dépenses ordinaires :

Ecole normale McGill .... 2,500 00

Palais de justice d'Arthabaska..... 6,000 00

Palais de justice, Montréal. 21,422 83

Appareils de chauffage, palais de justice, nouveaux districts ..... 6,000 00

Cour de circuit, Kamouraska 6,000 00

Ponts en fer dans les municipalités..... 25,000 00

Asile d'aliénés protestant, Montréal ..... 10,000 00

Codification des lois.....	45,000 00	
Exploration dans Dorchester, Lévis et autres comtés	10,000 00	
Département des terres de la couronne .....	55,844 93	
	<hr/>	
Dépenses ordinaires de 1887-88.....	\$3,552,800 12	
Revenu ordinaire réel de 1887-88....	3,238,228 39	
	<hr/>	
Déficit.....	\$ 314,571 73	

Nous sommes en présence d'un homme qui se targue d'avoir trouvé la règle absolue, la mesure de précision dont il faut se servir en pareille circonstance. C'est en vertu de cette règle absolue—pour lui seul—qu'il réussit à transformer un surplus de \$373,196.03 en un déficit de \$314,571.73.

Il est clair qu'en retranchant des recettes une bagatelle de \$500,000 et en ajoutant de l'autre côté aux dépenses ordinaires une somme de \$187,767.76 qui appartient pourtant légitimement au budget extraordinaire, cette renversante comptabilité doit nécessairement produire, au moins sur le papier, un déficit. Ceci est élémentaire. Ce n'est pas là l'opération d'un grand financier qui possède seul la science innée, mais plutôt d'un écolier de huitième dont les connaissances ne dépassent pas encore les règles de l'addition et de la soustraction.

Ainsi, sur les arrérages d'intérêt provenant du fonds des écoles communes entre les mains du Gouvernement d'Ontario et sur la recette des impôts sur les corporations commerciales, s'élevant ensemble à \$658,393.00, il ne m'accorde que \$158,393.00 ; tandis que moi je prends \$285,197.00 et je verse la balance de \$373,196.00 à la caisse sous forme de surplus, c'est-à-dire comme devant servir à liquider une certaine somme de dépenses extraordinaires. Toute la différence entre nous deux n'est donc, au fond, que de

\$126,804.00. En d'autres termes, je déduis des recettes ordinaires, sous forme de surplus, une somme de \$373,196.00, tandis que l'honorable député déduit \$500,000, soit \$126,804.00 de plus que moi. Et pourquoi fait-il cette soustraction ? Purement et simplement pour arriver à son déficit qu'il veut établir à tout prix : c'est-à-dire qu'il convertit un véritable surplus en déficit, parce qu'il est dans l'opposition, aussi lestement qu'il transformait, lorsqu'il était ministériel, des déficits en surplus.

En admettant même, pour les fins de la discussion, sa théorie de déduire une somme de \$500,000,—principe que je ne puis reconnaître, car je considère qu'à la lumière des vrais principes de la finance j'ai droit de faire figurer cette somme comme recette ordinaire,—ne serais-je pas en droit de réclamer au moins, sur les arrérages d'intérêt provenant du fonds des écoles commures, \$30,000 de plus qu'il ne m'accorde, puisque cette somme était inscrite dans mes prévisions budgétaires comme faisant partie des recettes sur lesquelles je comptais pour solder l'exercice 1887-88, et qu'il n'y a pas fait la moindre objection dans le temps ? Déduisons donc ces \$30,000 des \$126.804. Il ne resterait donc de l'impôt commercial qu'une balance de \$96,804 que j'aurais appropriée au-delà de la somme qu'il m'accorde. Est-ce que je n'aurais réellement droit au moins au bénéfice de cette modique somme en considération du travail et des frais additionnels que nous a imposés la prompte perception de ces arrérages ? D'ailleurs, l'augmentation dans le service d'intérêts dus à leurs obligations que nous avons été obligés de payer, ne me donnait-elle pas le droit d'exiger une égale somme d'arrérages ?

Au reste, tout ceci n'est que pour les fins de la discussion et pour démontrer l'absurdité des prétentions de l'honorable député, car je me considère pleinement dans mon droit de porter dans les recettes ordinaires les sommes provenant de

ces deux sources, pour la bonne raison que si ces arrérages avaient été perçus en temps et lieu, la somme des obligations que nous ont léguées nos prédécesseurs eût été moindre, voilà tout.

Nous nous chicanons sur des définitions oiseuses, car le résultat est le même, quelle que soit la méthode qu'on adopte, comme je le démontrerai davantage dans un instant. Avant de compléter cette preuve, il convient de disposer de l'objection soulevée par mon honorable ami au sujet de la somme de \$187,767.76 qu'il persiste à considérer comme dépenses ordinaires. Examinons chacun des articles de cette addition qu'il enlève si lestement des dépenses extraordinaires pour la porter au budget ordinaire.

Parmi ces dépenses figurent les suivantes :

Agrandissement du palais de justice à Montréal.	\$21,423 03
Ponts en fer dans les municipalités. . . . .	25,000 00
Explorations dans Dorchester, etc. . . . .	10,000 00
	<hr/>
	\$56.423 03

Cette somme ne peut figurer comme dépense ordinaire, puisqu'elle forme partie des items que devait couvrir l'emprunt autorisé en 1887. Si l'honorable député persiste à mettre cette somme aux dépenses ordinaires, il devra porter une égale somme du produit de l'emprunt aux recettes ordinaires.

Asile d'aliénés protestants. . . . . \$10,000

Ceci n'est pas une dépense du tout, mais une avance à être remboursée par le produit de la ferme Leduc, et, de fait, déjà en partie remboursée.

Codification des lois. . . . . \$45,000

Voilà, certes, une dépense exceptionnelle et qui ne revient pas tous les ans. Il faut donc l'éliminer des dépenses ordinaires.

Viennent ensuite les arrérages du département des terres de la couronne, dus par nos prédécesseurs soit \$55,844.93. Cette obligation, qui n'est pas la nôtre, peut tout au plus être mise en regard des arrérages perçus pendant le cours de cet exercice et liquidée à même ce fonds. En la faisant figurer à titre de dépense ordinaire, mon honorable ami devra dans ce cas inscrire une égale somme du côté des recettes ordinaires et déduire un pareil montant des \$430,000 d'arrérages de recettes qu'il m'enlève.

Il ne reste donc plus à classer que les articles suivants :

Ecole normale McGill.....	\$ 2,500 00
Palais de justice d'Arthabaska.....	5,000 00
Palais de justice, nouveaux districts...	6,000 00
Cour de circuit, Kamouraska.....	6,000 00
	<hr/>
	\$19,500 00

On ne peut considérer ces paiements comme dépenses ordinaires, puisqu'ils ont servi, non à de simples réparations d'entretien ordinaire, mais bien à des améliorations qui vont ajouter à la valeur réelle des édifices en question. C'est bien là la plus légitime de nos dépenses a-compte du capital, et d'après les vrais principes de la finance, que fait sonner ci-haut le député de Montmorency, elle doit être classée comme dépense extraordinaire.

Comme mon honorable ami est tout à-coup devenu scrupuleux et inquiet au sujet de la classification de certaines dépenses ! Que ne l'était-il autant lorsqu'il était ministériel ? A proprement parler, toutes ces dépenses pour l'amélioration de la propriété publique sont bien plus légitimement des dépenses a-compte du capital que ce que nous donnons sous forme de subventions aux compagnies de chemins de fer, car les premières représentent une valeur réelle pour le Gouvernement et sont des dépenses qui doivent être classées comme dépenses extraordinaires, tandis que les subventions

aux chemins de fer ne représentent aucune valeur directe pour le Gouvernement. En nous endettant pour les unes, il nous reste quelque chose de tangible et convertissable en argent, tandis que pour les autres, il ne nous reste rien directement, excepté que nous nous sommes endettés d'autant pour aider au développement d'un système de voies ferrées qui ne sont pas notre propriété, et dont nous ne bénéficions pas directement, mais indirectement.

Ainsi donc, la théorie de l'honorable député à l'égard de ces \$187,767.76 n'est pas soutenable. C'est bel et bien \$187,767.76 à éliminer des dépenses ordinaires et à classer dans les dépenses extraordinaires. C'est donc autant à retrancher de son prétendu déficit de \$314,571.73 : ce qui réduit son déficit à \$126,804. J'ai déjà démontré que cette dernière somme doit également disparaître du déficit, qui se trouve ainsi réduit à rien, et mon surplus de \$373,196 qui d'après la savante manipulation de mon honorable ami, était disparu pour un instant, revient plus viable que jamais, et cette fois pour ne plus disparaître.

Dans tout ceci, le député de Montmorency n'a fait que jouer sur les mots : les recettes dont il a voulu m'enlever le bénéfice pour mon budget ordinaire sont bien légitimement, et en toute sûreté, des recettes ordinaires. Au reste, au point de vue des finances, le résultat des deux opérations reste le même, comme je vais maintenant le démontrer.

Il admet que nous avons reçu . . . . .	\$3,738,228 39
Pour arriver à former un déficit de \$314,571.73, il déduit à titre de recettes extraordinaires sur les \$100,600 reçues d'Ontario a-compte des arrérages dus pour intérêt sur le fonds des écoles communes. . . . .	70,000 00
Taxes provenant des corporations commerciales . . .	430,000 00

---

\$3,238,228 39

Dépenses ordinaires, d'après les comptes publics . . . . .	\$3,365,032 36	
Il ajoute comme dépenses ordinaire s . . . . .	187,767 76	
	<hr/>	3,552,800 12
Déficit . . . . .		\$ 314,571 73
Prenons ses propres chiffres :		
le déficit, dit-il, est de . . .		\$ 314,571 73
Page 13 des comptes publics le total des dépenses spé- ciales ou extraordinaires est de . . . . .	\$ 680,532 76	
Moins assurance sur les édi- fices . . . . .	32,765 00	
	<hr/>	
Dépenses spéciales . . .	\$ 647,767 76	
A déduire : dépenses spé- ciales qui, d'après les pré- tentions de l'honorable député, forment partie de de son déficit . . . . .	187,767 76	
	<hr/>	460,000 0
Ce prétendu déficit de \$314,571.70, ajouté à ces dépenses spéciales, for- ment un total de . . . . .		\$ 774,571 73
A déduire : recettes qu'il retranche . . . . .	\$ 500,000 00	
Recette extraordinaire, pro- duit du règlement avec Montréal . . . . .	62,495 18	
	<hr/>	562,095 18
Balance des dépenses spéciales . . . . .	\$ 212,076 55	

Ainsi avec le produit de nos recettes nous avons non-seulement comblé toutes les dépenses ordinaires, mais aussi la plus grande partie des dépenses spéciales, dont la majeure partie devait être couverte par le dernier emprunt.

Qu'on prenne maintenant mes propres chiffres :

Dépenses spéciales ou extra-ordinaires . . . . .		\$ 647,767 76
Moins surplus. . . . .	\$ 373,196 03	
Recettes spéciales. . . . .	62,495 18	
	<hr/>	435,691 21
Balance des dépenses spéciales . . . . .	\$ 212,076 55	

Voilà tout ce qui reste des dépenses spéciales votées à la dernière session. Comme on peut le voir par les états ci-dessus, le résultat des deux opérations, au point de vue des finances, reste le même.

D'après les calculs du député de Montmorency, lorsqu'il était ministériel, voici quel serait le résultat des opérations de l'exercice en question :

Recettes . . . . .	\$3,738,228 39
Ajouter fiducies et recettes spéciales . . . . .	80,926 41
	<hr/>
	\$3,819,154 80
Montant des dépenses ordinaires . . . . .	3,365,032 36
	<hr/>
Différence en plus . . . . .	\$ 454,122 44
Rachat de titres . . . . .	\$ 56,845 00
Augmentation du service d'intérêt, comparé à 1886 . . . . .	125,950 00
	<hr/>
	182,795 00
	<hr/>
Montant total . . . . .	\$ 636,917 44

Tel serait le surplus d'après sa comptabilité lorsqu'il était ministériel.

Ainsi, l'on voit, par les états que je viens de soumettre, qu'au point de vue de la comptabilité, quel que soit le procédé adopté, on arrive au même but.

Que l'honorable député enlève des recettes une somme de \$500,000 et qu'il déplace de l'autre côté \$187,767.76, pour arriver à un déficit où il n'y en a réellement pas, ce n'est qu'un déplacement de chiffres qui ne signifie rien par lui-même, car on arrive toujours au même résultat. Le seul motif qui anime l'honorable député est de tromper sciemment ou autrement la Chambre et le pays sur le résultat vrai des opérations avantageuses de l'exercice de 1887-1888. Qu'il fasse toutes les transpositions qu'il voudra, il ne peut détruire le fait brutal que nos recettes se sont élevées bien au delà de la dépense ordinaire. Qu'il tire une ligne imaginaire, si cela lui plait, au sujet de la classification des recettes et des dépenses, ce n'est qu'une question de termes, le fond reste toujours le même. Il ne peut détruire ce fait, que nous avons reçu la somme de \$3,738,228.39, qui a été suffisante pour couvrir non seulement les dépenses ordinaires, mais de plus la plus grande partie des dépenses spéciales, qui, sans ce surcroît de recettes, auraient augmenté notre dette d'autant.

Je crois en avoir dit assez sur ce prétendu déficit de l'honorable député pour démontrer que sa critique sur cette partie de mon exposé financière n'est pas sérieuse et qu'elle n'a aucune valeur ni en fait, ni en raison. Il n'est que trop évident que, dans l'agencement de ses chiffres, il n'a eu qu'une chose en vue : mystifier les électeurs plutôt que de les éclairer et les induire en erreur sur la véritable portée des opérations financières de cet exercice.

Au sujet des dépenses spéciales, voici ce qu'il dit :

“ Si l'honorable trésorier insiste que ces dépenses spéciales ne sont pas des dépenses ordinaires, et ne doivent pas être comptées dans les déboursés de l'année en établissant la balance des opérations de l'exercice, je lui répondrai que sa prétention n'est pas soutenable, et que d'ailleurs, elle n'améliorerait pas sa position. Il ne faut pas se faire illusion sous ce rapport. Si l'on crée d'une manière permanente un budget de dépenses spéciales et au compte du capital, il n'y a que deux moyens de les payer ; 1<sup>o</sup> En prélevant un revenu annuel suffisant, ou 2<sup>o</sup> par des emprunts qui augmenteront la dette annuellement. Il faut choisir entre ces deux alternatives.

“ Il est évident qu'il serait de bien mauvaise politique financière d'encourir, tous les ans, des dépenses prétendues spéciales, de cent cinquante à deux cent mille piastres, en ne les payant qu'au moyen de l'emprunt. Par ce système dangereux, le Gouvernement ira endettant chaque année la Province d'un montant considérable. Si le ministre croit qu'il lui faut faire ces dépenses dans l'intérêt public,—et il lui serait bien difficile de les justifier—il doit avoir le courage de créer le revenu annuel nécessaire pour les rencontrer sans endetter annuellement la Province. Voyons où nous conduirait le système d'emprunter pour cette fin :

Dépenses spéciales en 1887-88	.....	\$ 187,767 76
do do 1888 - 89, d'après les budgets	.....	165,221 29
do do 1889-90 d'après le budget général	.....	150,593 93
Montant en trois ans	.....	\$ 503,582 98

“ Avec ce système dangereux, vous aurez donc endetté la Province de \$503,582.98 en trois ans. Il n'est pas possible de le continuer. Il est du devoir de la Chambre d'exiger que le Gouvernement diminue de beaucoup les dépenses,

où qu'il prenne des mesures financières suffisantes pour équilibrer le revenu et les décourusés annuels."

Depuis qu'il est dans l'opposition l'honorable député est devenu d'un rigorisme bien étrange, lui qui naguère, lorsqu'il était ministériel, faisait une classification si minutieuse des dépenses qui devaient être considérées comme ne devant pas faire partie des dépenses ordinaires. Il rangeait alors à titre de dépenses spéciales tout ce qu'il était possible d'y mettre, sous le moindre prétexte, et il en était de même pour les recettes ordinaires, où il faisait figurer non-seulement les remboursements à-compte du capital, mais encore les sommes dont nous étions les simples dépositaires et que nous étions appelés à rembourser d'un jour à l'autre. Voilà comment il procédait lorsqu'il était ministériel, mais aujourd'hui qu'il est dans l'opposition, il ne veut plus même entendre parler de dépenses spéciales, pas même des plus légitimes. Il brûle tellement de déprécier notre administration que, dans sa précipitation, dans son désir de montrer un déficit coûte que coûte, il place aux dépenses ordinaires jusqu'aux items pour lesquels l'emprunt avait été contracté, sans même donner crédit au revenu d'une somme égale à celle qu'il place au débit. Quelle magnifique comptabilité ! Quel Goschen en raccourci ! Plus fort que cela : il place même au chapitre des dépenses ordinaires les avances et les prêts qui doivent être remboursés ! C'est le renversement de toutes les notions reçues en finances, et surtout chez un homme qui sans cesse se vante de posséder la vraie science sur ces matières, qui se réclame modestement de l'école des hommes d'Etat, qui, à l'en croire, ne s'embarque jamais dans une dissertation financière qu'en compagnie de sir Francis Hincks, sir John Rose, sir Charles Tupper, Thomas White, sir Richard Cartwright, et d'une foule d'autres qu'il va même au besoin chercher en Angleterre et en France, tels que William Pitt, Gladstone, Dis-

raëli, Thiers ; chez un homme, dis-je, qui, à force de vivre dans une aussi illustre promiscuité, a fini par se croire leur égal, des hérésies comme celles que je viens de signaler sont incompréhensibles.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il cite ces grands noms à tous propos, qu'il ne cesse de nous parler des études sérieuses qu'il a faites, et qu'il prétende avoir ici le monopole des vrais principes de la finance ; aussi l'auditeur, étourdi, ébloui de ce grand déploiement d'érudition, est naturellement porté, quelquefois, pour peu qu'il soit naïf, à ajouter foi à la plausibilité des arguments de l'honorable député. Hélas ! tout cela n'est qu'illusion ; nous avons sous les yeux un simple politicien dont la spécialité est d'accommoder et de plier toutes les règles de la finance aux exigences de son parti, trouvant que tout va bien quand ses amis sont au pouvoir, mes poussant des cris d'alarme dès que l'administration est aux mains de ses adversaires.

Lui qui, autrefois, mettait tout ce qu'il pouvait au chapitre des dépenses spéciales, nous interdit impérieusement, tout-à-coup, toute classification de ce genre :

“ Voyez, dit-il, ou vous conduira le système d'emprunts pour cette fin :

“ Dépenses spéciales en 1887-88.....	\$187,767 76
“ “ en 1888-89.....	165,221.29
“ “ en 1889-90.....	150,593.93
	<hr/>
	\$503,582.98

“ Avec ce système dangereux, vous aurez donc endetté la Province de \$503,582.98 en trois ans.”

Essayons de calmer les inquiétudes de l'honorable député, qui autrefois n'hésitait pas à encourager les Gouvernements qu'il favorisait à endetter la Province pour des millions. lorsqu'il prêchait la doctrine : qui s'endette s'enrichit.

Il semble mettre dans l'oubli les sommes que nous avons perçues à titre de recettes spéciales pendant l'exercice 1887-88, et que l'on peut légitimement placer en regard de ces dépenses spéciales.

Soit pour 1888 . . . . .	\$80,926.43
Du 30 juin 1888 au 31 décembre de la même année, nous avons perçu . . . . .	\$80,561.57
Du 31 décembre 1888 au 30 juin prochain, ce montant sera probablement excédé . . .	
On peut supposer que pour l'année 1890, il sera perçu de ces sources un montant addi- tionnel, disons, en chiffres ronds, de . . . . .	80,000.00
Total . . . . .	<u>\$241,488.00</u>

Maintenant l'on peut ajouter à ce montant de 241,488.00 les <i>items</i> qui figurent comme dépenses spéciales, et qui ont été couverts par l'emprunt de 1887 . . . . .	56,122.83
Asile des aliénés protestants, à être remboursé sur le produit de la vente de la ferme Leduc	10,000.00
Département des terres de la couronne : arré- rages dus par nos prédécesseurs et qui ne pouvaient être légitimement attribués à nos dépenses ordinaires . . . . .	55,841.00

En 1889 :

Il compte dans les dépenses spéciales : agran- dissement du palais de justice à Montréal, montant couvert par l'emprunt, mais qui ne sera pas tout dépensé . . . . .	50,000.00
Asile des aliénés protestants—prêt pour lequel nous avons des sûretés . . . . .	15,000.00
Prêt au docteur Gauvreau—sur hypo:hèque . .	2,500.00

Pour 1890 :

Ponts en fer—somme revotée.....	50,000.00
	<hr/>
	\$480,951.83
Dépenses autorisées par statut et qui n'existent pas .....	30,000.00
	<hr/>
	\$510,951.83

Nous pourrions ajouter à ces montants les sommes nombreuses que nous avons été obligés de payer pour d'anciennes réclamations non payées par le Gouvernement Ross.

Il ne reste donc rien de la prétendue dette que nous devons accumuler en trois ans, en autant que nous sommes responsables.

Voilà encore une preuve de la fausseté des calculs de l'honorable député de Montmorency. Les commentaires sont inutiles.

L'honorable député dit que "l'honorable premier ministre, l'honorable trésorier et leurs amis ont accusé l'ancien Gouvernement d'administrer nos finances avec un déficit annuel moyen de \$500,000, un demi-million en chiffres ronds." Ici encore l'honorable député joue sur les mots. Quel ancien Gouvernement veut-il dire? Est-ce celui de M. Chapleau, de M. Mousseau ou de M. Ross? En 1885 et 1886, les déficits entre recettes ordinaires et dépenses ordinaires ont été sensiblement diminués par le subsidé additionnel de \$247,000 en chiffres ronds; mais en 1887, année pour laquelle l'ancien Gouvernement est responsable, le déficit du budget ordinaire s'est élevé à une somme de \$324,251.11.

Je dois avouer ici que c'est une tâche fort difficile que de suivre l'honorable député dans sa critique: il mêle et confond constamment, à dessein ou par ignorance, je ne sais,

deux choses bien distinctes pourtant : le budget ordinaire et le budget extraordinaire. Il se sert tour à tour de la dépense du compte du capital et du service ordinaire, il confond tout cela, et en arrive ainsi à nous faire dire les choses les plus contradictoires et les plus déraisonnables, ce qui est, on l'avouera, une manière fort commode d'avoir raison de son adversaire.

En voici un exemple :

“ Je trouve, ” dit-il pour réfuter l'exactitude des déficits annuels de \$500,000 que avions reproché aux anciens Gouvernements, “ dans le tableau E annexé aux comptes publics de 1887-88, la preuve irréfutable que cette accusation n'avait pas le moindre fondement.”

“ D'après le tableau E, ajoute-t-il, le déficit des deux dernières années entières du Gouvernement conservateur a été comme suit :

Pour 1884-85 . . . . .	\$10,585.91
Pour 1885 86 . . . . .	83,045.10
	<hr/>
Montant des 2 ans . . . . .	\$93,631.01

“ Comparons avec l'accusation portée contre l'ancien Gouvernement :

“ Prétendus déficits des deux années 1884 85	
1885-86 . . . . .	\$1,000,000.00
Déficits tels qu'établis par l'honorable trésorier	
dans les comptes publics de 1887-88 . . . . .	93,631.01
	<hr/>
Différence . . . . .	\$ 906,368.99

“ Les adversaires de l'ancien Gouvernement se trompaient donc, volontairement ou non, sciemment ou non, de plus de neuf cent mille piastres, lorsqu'ils calculaient un déficit d'un million pour les deux années que je viens de mentionner.”

Il m'est vraiment pénible, M. le Président, d'être obligé de venir, devant une assemblée éclairée et honorable, pour réfuter de telles absurdités. En lisant cette partie de ses remarques, je me suis demandé si l'honorable député était réellement sérieux en mettant devant la Chambre des comparaisons aussi exagérées et erronées.

Vérifions année par année, en commençant par 1885.

Que l'on ouvre les *Débats* de 1886, à la page 1050. On verra que j'établissais qu'au lieu du prétendu surplus de \$24,950 du député de Sherbrooke, le déficit entre recettes et dépenses ordinaires eût été de \$73,525.84 s'il n'eût pas fait entrer comme recette ordinaire une somme du fonds d'emprunt municipal de \$42,671.84, et s'il eût placé, comme la loi l'y obligeait, le fonds d'amortissement sur la balance de l'emprunt de 1874, soit \$30,854.00 ; l'addition de ces deux sommes donnait un déficit de \$73,525.84. J'ajoutais à la même page :

“ Ainsi, en prenant l'état même que nous a donné le trésorier, on trouve que les dépenses ordinaires ont excédé les recettes ordinaires de \$73,525.84, c'est-à-dire qu'il y a dans le budget des dépenses et des recettes ordinaires un déficit de \$73,525.84.”

Il est clair que les \$30,854 du service du fonds d'amortissement n'ayant pas été payés en 1885, cette somme n'a pas pu entrer en ligne de compte dans le tableau E, cité par mon honorable ami. Mais l'autre *item* de \$42,671.84, compté comme recette ordinaire par l'honorable trésorier d'alors, figure au tableau E comme recette spéciale, et en déduisant cette dernière somme du prétendu surplus de \$24,950 de l'honorable trésorier, ce prétendu surplus se trouve converti en un déficit de \$17,721.84. Il est donc facile de reconstituer mon calcul de 1886 ; en retranchant ces \$42,671.84, et en ne payant pas au fonds d'amortissement les \$30,854.00, je puis dire que le déficit, tel qu'établ

par moi dans le temps entre les recettes et les dépenses ordinaires, déduction faite du surplus de \$24,950.00, était de \$17,721.84. Toute la différence dans mes calculs d'alors, c'est que j'avais omis de tenir compte du prétendu surplus de \$24,950.00, réduisant ainsi mon déficit de \$73,525.84 à \$48,575.84. Voilà pour 1885.

Quant à l'exercice de 1885-86, à la page 391 des *Débats* de 1887, j'établissais que le déficit apparent, entre les recettes et les dépenses ordinaires, était de \$78,545.10.

Résumons ces calculs :

D'après mes discours (v *Débats* 1886, p. 1050, et *Débats* 1887 p. 391.)

Déficit pour 1885.....	\$17,721 84
“ “ 1886.....	78,545 10
	<hr/>
	\$96,266 94

D'après le tableau E :

Déficit pour 1885.....	\$10,585 91
“ “ 1886.....	83,045 10
	<hr/>
	93,631 01

Différence entre mes calculs d'alors et le tableau E. \$2,635 93

Nous voilà bien loin de l'écart de \$906,368.99 que me reproche l'honorable député.

Il est évident que, pour donner contenance à cette ineptie il a confondu, sciemment ou par ignorance, ce qui a été payé pendant ces deux années à compte du capital avec le service du budget ordinaire. En effet, pendant l'exercice de 1885, nous avons dépensé sur le compte du capital une somme de \$753,153.05 au-delà de nos ressources (voir discours du député de Sherbrooke, *Débats* 1886, p. 1014, et mon discours, même volume, pp. 1051 et 1052.) En 1886, le montant dépensé à compte du capital est de \$564,118.48

(voir *Débats* 1887. pp. 364, 395 et 396.) Ces deux sommes réunies forment :

Pour 1885, d'après les calculs mêmes de l'honorable député de Sherbrooke.....	\$ 753,153 05
Pour 1886 .....	564,118 48
	<hr/>
	\$1,317,271 53

D'après mes calculs en 1885, la somme à compte du capital était de \$892,827.12. Mais de cette somme il faut déduire une réclamation pour chemin de fer laissée en souffrance, réclamation se chiffrant à \$66,147.54. Aussi, pour service d'amortissement, laissé en souffrance \$30,854.69, montant du capital remboursé sur le fonds d'emprunt municipal \$42,671.84. En déduisant ces trois sommes nous arrivons au montant de \$753,153.05, montant réel payé à compte du capital.

Excédant des paiements sur les recettes pendant ces deux années.....\$1,317,271 53

Ce qui dépasse en chiffres ronds même l'addition de l'honorable député. Je le défie de nier l'exactitude de ces calculs, consignés dans mes discours.

Comme on le voit, sa prétendue réfutation ne fait qu'indiquer à quels indignes procédés il a recours pour induire la Chambre en erreur. Pour tromper ceux qui ne sont pas en état de vérifier ses assertions, il confond le montant payé a compte du capital avec le service ordinaire du budget. Je n'ai pas besoin de qualifier un pareil procédé, car il n'a aucune valeur aux yeux des gens qui se donnent la peine de vérifier les choses par elles-mêmes.

“ Nous sommes, dit-il, en mesure, cette année, de comparer les dépenses du ministère actuel avec celles du Gouvernement précédent, et de prouver que ceux qui avaient promis la plus sévère économie ont, au contraire, été les

ministres les plus prodigues qui aient encore gouverné la Province.

“ En portant, comme je l’ai déjà dit, au compte du capital des paiements au montant de près de deux cent mille piastres, l’honorable trésorier a pu apparemment réduire le chiffre vrai des dépenses de 1887-88.

‘ D’après les comptes publics, les dépenses ordinaires de 1887-88 auraient été de . . . .	\$3,365,032	36
“ D’après le tableau E des mêmes comptes publics, les dépenses de 1885-86 n’ont été que de . . . . .	3,032,607	25
		<hr/>
Augmentation . . . . .	\$ 332,425	11

“ Mais j’ai déjà prouvé que les dépenses ordinaires se sont réellement élevées à . . . . . 3,552,800 12

“ Comparons maintenant avec les dépenses de 1885-86 . . . . .	3,032,607	25
		<hr/>
Augmentation réelle . . . . .	\$ 520,192	87

Il arrive donc, dans sa comparaison des dépenses ordinaires de 1887-1888 avec 1885-1886, à une augmentation de . . . . . \$520,192 87

Mais de cette augmentation des dépenses il faut déduire les dépenses spéciales dont j’ai déjà rendu compte, soit . . . . .	187,767	76
		<hr/>

Ce qui réduit cette augmentation à . . \$332,425 11

Il faut aussi tenir compte du surcroît dans le service d’intérêt causé par leurs propres obligations que nous avons été obligé de payer . . . . .	125,950	62
		<hr/>

Ce qui porterait l'augmentation dont nous sommes en partie responsables, comparativement à 1886, à..... \$206,474 49  
 et non à son chiffre erroné de \$520,192.87.

Mais il y a un moyen plus simple de se rendre compte ; c'est de comparer les recettes et dépenses ordinaires de 1886 avec celles de 1888.

En 1886, les dépenses ordinaires se sont élevées à.....\$3,032,607 25  
 Et les recettes à..... 2,949,562 15

Déficit en 1886.....\$ 83,045 10

En 1888, recettes ordinaires.....\$3,738,228 39  
 “ dépenses ordinaires.\$3,365,032 36

Moins augmentation dans le service d'intérêt, dont nous ne sommes pas responsables..... 125,950 62  
3,239,081 74

Surplus.....\$ 499,146 65

Que l'on prenne, si l'on veut, les recettes telles que calculées par l'honorable député lui-même, déduction faite des \$500,000 d'arrrages, (soit chiffres de M. Desjardins). \$3,238,228 39  
 Dépenses dont nous sommes en partie responsables..... 3,239,081 65

Même en prenant ses propres calculs, le déficit serait de l'énorme somme de.....\$ 853 26

A tous les points de vue, où est l'avantage, sinon en faveur de notre administration ? Les commentaires sont inutiles.

Tableau des recettes pour 1888.....	\$3,738,228	39
“ “ 1886.....	2,949,562	15
<hr/>		
Augmentation des recettes sur 1886.	\$ 788,666	24
Dépenses en 1888, y compris l'augmentation dans le service d'intérêt.....	3,365,032	36
Dépenses en 1886.....	3,032,607	25
<hr/>		
Augmentation dans la dépense en 1888.	\$ 332,425	11
Ainsi l'augmentation dans les recettes pour 1888 comparée avec 1886 est de.....	788,666	24
Et l'augmentation de la dépense en 1888 comparée avec 1886 est de.....	332,425	11
<hr/>		
	\$ 456,241	13

L'augmentation dans les recettes, déduction faite de l'augmentation dans les dépenses en 1888, comparée à 1886, est donc de \$456,241.13.

Que deviennent les calculs alarmants du député de Montmorency? N'ai-je pas raison de dire qu'il induit en erreur la Chambre et le pays par tout un système de fausses représentations, de calculs erronés ?

L'honorable député soumet ensuite le tableau suivant sur les augmentations et les diminutions dans les dépenses des diverses branches du service public. Tableau tristement intéressant, dit-il :

	Augmentations.	
“ Intérêt de la dette, rachat et frais d'administration 1887- 88.....	\$1,103,710	94
Intérêt de la dette, rachat et frais d'administration, 1885- 86.....	977,760	32
	<hr/>	\$125,950 62

Législation 1887-88.....	\$ 228,994 88	
do 1885-86.....	181,987 75	
	<hr/>	47,007 13
Gouvernement civil 1887-88..	\$ 208,677 61	
do 1885-86..	183,675 41	
	<hr/>	25,002 20
Administration de la justice		
1887-88.....	\$ 438,755 10	
Administration de la justice		
1885-86.....	363,746 48	
	<hr/>	75,008 62
Police, 1887-88.....	\$ 19,020 00	
do 1885-86.....	14,020 00	
	<hr/>	5,000 00
Inspection des bureaux publics		
1887-88.....	\$ 7,592 84	
Inspection des bureaux publics		
1885-86.....	6,337 33	
	<hr/>	1,155 51
Instruction publique, 1887 88.	\$ 354,219 80	
do do 1885-86.	344,735 00	
	<hr/>	9,484 80
Institutions littéraires et scien- tifiques, 1887-88.....	\$ 11,739 78	
Institutions littéraires et scien- tifiques, 1885-86.....	8,387 75	
	<hr/>	3,352 03
Arts et métiers, 1887-88.....	\$ 9,500 00	
do 1885-86.....	9,000 00	
	<hr/>	500 00
Agriculture, 1887.88.....	\$ 97,760 00	
do 1885-86.....	79,182 89	
	<hr/>	18,577 11

Travaux et édifices publics, 1887-88.....\$	145,090 91	
Travaux et édifices publics 1885-86.....	82,584 40	
	<hr/>	62,506 51
Institutions de bienfaisance, 1887-88.....\$	280,316 00	
Institutions de bienfaisance, 1885-86.....	267,776 00	
	<hr/>	12,540 00
Divers, y compris agent en France, commission des asi- les, etc., 1887-88.....\$	105,714 32	
Divers, y compris ingénieurs de mines, agent en France, etc., 1885-86.....	92,348 95	
	<hr/>	13,365 37
Département des terres de la couronne, 1887-88.....\$	184,594 93	
Département des terres de la couronne, 1885-86.....	130,000 00	
	<hr/>	54,594 93
Paiement par les officiers du revenu à même les percep- tions faites par eux, 1887-88	41,666 05	
Paiement par les officiers du revenu à même les percep- tions faites par eux, 1885-86	26,531 79	
	<hr/>	15,134 26
Dépenses dites spéciales mais qui ne sont que des dépenses ordinaires, 1887-88.....		131,922 83
		<hr/>
Montant des augmentations..		<u><u>\$601,147 02</u></u>

		Diminutions.
Prisons de réforme, écoles de réforme et industrielles, 1885-86.....	\$94,332 27	
Prisons de réforme, écoles de réforme et industrielles, 1887-88.....	88,708 13	
	<hr/>	\$5,624 14
Immigration, 1885-86.....	\$9,089 71	
do 1887-88.....	7,300 00	
	<hr/>	1,789 71
Colonisation, 1885-86.....	\$161,205 40	
do 1887-88.....	87,500 00	
	<hr/>	73,705 40
		<hr/>
Montant des diminutions...		\$81,119 25
		<hr/>

“ Ainsi contre des augmentations au montant de plus de six cent-un mille piastres, nous n'avons des diminutions que pour la somme de quatre-vingt-un mille, ce qui fait ressortir, comme les chiffres qui précèdent le prouvent, une augmentation de cinq cent vingt mille piastres.”

L'honorable député, dans ce tableau, a bien soin de mettre en regard les dépenses de 1888 avec l'année qui lui est le plus favorable, et même dans cette comparaison il est injuste, car il a soin de grever cet exercice d'un montant de charges dont les unes ne devraient pas figurer dans le budget ordinaire et dont les autres sont, comme je l'ai déjà démontré, des dépenses dont nous ne sommes pas responsables.

Pourquoi ne fait-il pas une comparaison franche et loyale ? C'est que ce procédé ne servirait pas sa cause ; car il veut à tout prix mettre en défaut notre administration des finances. C'est pour cette unique raison qu'il prend pour point de comparaison un exercice qui n'indique pas la moyenne

des dépenses des années qui l'ont précédé et de celle qui l'a suivi.

C'est chez lui un parti pris d'exagérer nos dépenses ; mais alors, il devrait au moins mentionner l'augmentation dans les recettes. Il s'en garde bien, parce que ce procédé de simple justice aurait démontré que, même en acceptant son étrange comptabilité, on trouve pour l'exercice de 1888 un résultat financier bien supérieur à celui de 1886, puisque ce dernier exercice, tout en accusant un moindre montant de dépense, s'est terminé par un déficit de \$83,045.10, tandis que celui de 1888 montre un surplus.

Mon honorable ami, au reste, va me fournir lui-même la preuve de son erreur. Lorsqu'il était ministériel, il posait comme principe que le seul moyen de déterminer le mouvement de la dépense avec précision n'était pas de comparer une seule année avec l'autre, mais de prendre comme point de comparaison une série de trois années. C'était, selon lui, la vraie pratique à suivre, la seule raisonnable. Pourquoi donc est-il le premier à n'en plus tenir compte, lui qui prétend calculer dans l'opposition exactement de la même manière que lorsqu'il appuyait un Gouvernement à son goût ?

N'est-ce pas là le signe d'une critique fautive et partielle, ne tendant qu'à un but : dénaturer la situation financière ?

Je ne m'attarderai donc pas à refaire la comparaison des dépenses, article par article, entre l'exercice de 1887-88 et celui de 1885-86 ; j'ai déjà fait ce travail dans mon discours budgétaire et donné sur tous les points toutes les explications désirables. Je me contenterai d'appliquer la règle posée par mon honorable ami lui-même et d'établir, les comptes publics en mains, quel a été le mouvement de la dépense depuis un certain nombre d'années, en faisant déduction de l'accroissement graduel du service de l'intérêt d'année en année, afin de bien faire voir quelle a été l'augmentation de la dépense ordinaire.

Voici ce que nous apprennent là-dessus les comptes officiels :

1883

Total des dépenses ordinaires.....	\$3,090,981 00
Déduction de l'intérêt.....	889,794 00
	<hr/>
Dépenses ordinaires nettes.....	\$2,201,187 00

1884

Total des dépenses ordinaires.....	\$3,088,075 00
Déduction de l'intérêt.....	964,192 00
	<hr/>
Dépenses ordinaires nettes.....	\$2,123,883 00

1885

Total des dépenses ordinaires.....	\$3,031,443 00
Déduction de l'intérêt.....	980,110 00
	<hr/>
Dépenses ordinaires nettes.....	\$2,051,333 00

1886

Total des dépenses ordinaires.....	\$3,023,283 00
Déduction de l'intérêt.....	977,760 00
	<hr/>
Dépenses ordinaires nettes.....	\$2,045,523 00

1887

Total des dépenses ordinaires.....	\$3,286,232 00
Déduction de l'intérêt.....	1,016,022 00
	<hr/>
Dépenses ordinaires nettes.....	\$2,270,210 00

1887 88

Total des dépenses ordinaires.....	\$3,363,032 00
Déduction de l'intérêt.....	1,103,710 00
	<hr/>
Dépenses ordinaires nettes.....	\$2,259,322 00

Ces chiffres démontrent qu'à l'exception de 1885 et 1886, la moyenne des dépenses ordinaires annuelles susceptibles de contrôle a été à peu près la même que celle du dernier exercice ; et pour ce qui est de 1885 et 1886, il est bon de se rappeler que ces années sont celles qui ont précédé immédiatement les élections générales. En vue de cet événement et dans le but de se concilier à temps les bonnes grâces des électeurs, le Gouvernement d'alors crut qu'il était temps d'entrer dans une nouvelle voie, en préconisant une politique bien différente de celle qui avait été suivie jusqu'alors. On se mit tout à coup à retrancher sur les dépenses des différents services publics, au point même d'en compromettre l'efficacité, afin d'offrir une apparence d'économie et tâcher de réduire au minimum les déficits qui jusqu'alors avaient figurés dans les comptes publics. Inutile de dire que cette économie n'était qu'apparente ; lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le 31 janvier 1887, la caisse était vide, l'ex-Gouvernement avait déjà dépassé ses crédits au bout de six mois à peine, l'évaluation de la balance des recettes prévues pour le reste de l'exercice et des dépenses auxquelles il fallait pourvoir pour le même temps établissait que ces crédits étaient tout à fait insuffisants. La conséquence a été que nous avons dû demander des crédits additionnels pour faire face à la situation.

L'augmentation des dépenses n'a donc pas été ce que dit l'honorable député, \$520,192.87. Il faut commencer par éliminer les \$187,767.76 de dépenses spéciales dont j'ai déjà parlé, ainsi que l'augmentation de \$125,950.52 dans le service de l'intérêt, dont nous ne sommes nullement responsables, soit \$313,710.28 à déduire de ces \$520,192.87, ce qui laisse comme augmentation réelle de la dépense de 1888 sur celle de 1886, un chiffre de \$206,474.49. Je dis augmentation réelle, mais je pourrais au besoin démontrer que ces \$206,474.49 de dépenses additionnelles comprennent

plusieurs articles dont nous ne sommes aucunement responsables.

Mais mon honorable ami aurait dû compléter son tableau et montrer en même temps le mouvement de la recette. En comparant les recettes de 1888 avec celles de 1886, il aurait trouvé une augmentation réelle de \$788,666.24. Il n'y a pas un homme d'affaires, ayant quelque expérience en ces matières, qui ne comprendra de prime abord qu'on n'obtient pas à deux ans d'intervalle une augmentation de revenu de \$788,666.24 sans que cela entraîne nécessairement un surcroît de dépense. Tous diront au contraire que dans le cas actuel, l'augmentation des dépenses a été peu de chose proportionnellement à l'augmentation des recettes, et que les opérations de l'exercice de 1888 ont été bien supérieures à celles de l'exercice de 1886, choisi entre tous par le député de Montmorency. De fait, c'est le résultat le plus magnifique qu'on ait obtenu depuis bien des années.

“ Je crois devoir, dit-il, attirer l'attention de la Chambre sur un point assez important. Nous voyons par les comptes publics que le 30 juin 1888, il y avait en caisse une balance de \$1,723,850 07. Mais j'ai constaté avec surprise qu'à la même date, il y avait des mandats non payés au montant de \$460,518.82. On avouera que c'est assez extraordinaire. J'ai fait un relevé des mandats impayés à la fin de plusieurs années financières, et il n'y a aucune proportion entre la somme de ces mandats le 30 juin 1887 et 88 et le 30 juin des années précédentes.”

~ Puis il donne un relevé des mandats impayés à la fin de chaque année depuis 1879 jusqu'à 1888.

“ On voit, ajoute-t-il que les mandats impayés, qui n'avaient pas, de 1879 à 1886, dépassé la somme de \$93,050.64, s'élevaient, le 30 juin 1887, à \$240,753.27, et

le 30 juin 1888 à \$460,518.82. La balance en caisse le 30 juin 1888 était bien réduite par ces mandats non payés.”

Je me suis demandé en lisant ces lignes si l'honorable député était bien sérieux en faisant ainsi ressortir le montant des mandats non payés le 30 juin des années 1887 et 1888. Je ne vois pas du tout le parti qu'il peut tirer de de cet argument.

Membre de cette Chambre depuis plusieurs années, passé au rang de financier de l'opposition, il aurait dû s'expliquer aisément les causes qui ont, pendant ces deux années, porté les mandats à un chiffre plus élevé que les autres années. Avec un peu de réflexion, il se serait rendu compte d'un fait qui pourtant saute aux yeux de tous ceux qui sont familiers avec les affaires commerciales, et surtout de ceux qui sont au fait du rouage du département du trésor.

La raison du montant exceptionnel des mandats non payés au 30 juin 1887 et 1888 est facile à expliquer. En 1887, la prorogation des Chambres n'ayant eu lieu que le 18 mai, ce n'est qu'à cette date que de la loi des subsides a été sanctionnée, et ce n'est qu'alors que nous avons pu disposer des crédits votés pour cet exercice qui expirait le 30 juin 1887. Par conséquent, pour faire entrer dans les comptes publics avant le 30 juin 1887 tous les paiements qui appartenaient à l'année en question, il a fallu, dans le court intervalle du 18 mai au 30 juin, pour effectuer tous les paiements qui étaient du ressort de cet exercice émettre des mandats qui naturellement n'étaient pas encore payés le 30 juin.

Il en a été de même pour 1888. Nous étions encore en session le 12 juillet, et les crédits supplémentaires n'étaient pas encore sanctionnés le 30 juin. C'est la seule fois, je crois, depuis la Confédération, qu'une session ait commencé vers la fin d'un exercice et se soit terminée au commence-

ment de l'année fiscale suivante. Il a donc fallu tenir les livres ouverts afin de faire l'entrée de tous les paiements qui appartenaient à cet exercice. Voilà toute l'explication du profond mystère qui excite si fort les soupçons de mon honorable ami.

Rien de plus simple : pour parler le langage des affaires, le département du trésor a émis un plus fort montant de mandats en 1887 et 1888, parce que la sanction de la loi des subsides l'a retardé. Les paiements faits au moyen de ces mandats sont inscrits dans les comptes publics de l'année à laquelle ils appartenaient, mais les chèques émis sur ces mandats n'étant pas encore revenus à la date du 30 juin, il est resté à cette date un plus fort montant de mandats non payés. Ce n'est pas plus mystérieux que cela. C'est la même opération que celle du marchand qui, à la date de son inventaire, tire sur son banquier pour faire des paiements à ses fournisseurs. Ces paiements sont entrés dans ses livres comme faits, mais les chèques qu'il a tirés n'étant pas revenus, il se trouve que la balance à son crédit à la banque représente un plus fort montant qu'il n'aurait si ses chèques eussent été payés. Mais dans son inventaire il a soin d'en déduire le montant de celui de ses fonds en banque. D'un côté il a payé ses créanciers d'un montant égal aux chèques qu'il a tirés ; de l'autre, il en tient compte lorsqu'il établit sa balance en banque. L'opération est la même pour un Gouvernement. Tant que ses chèques n'ont pas été payés, l'argent en banque représente un plus fort montant, il est vrai, mais où est le mal si vous tenez compte des chèques émis, pourvu que vous l'ajoutiez au passif dans l'état de l'actif et du passif ?

Trop de précipitation nuit parfois, Si l'honorable député n'avait pas préparé sa prétendue réponse à mon exposé trop à l'avance, il aurait pu prendre connaissance des faits et n'aurait pas donné dans cette erreur. Il aurait compris que,

si le montant des mandats a été plus élevé que d'habitude, c'était uniquement parce que les sessions avaient eu lieu plus tard qu'à l'ordinaire, et il aurait ainsi évité de s'arrêter sur un sujet d'aucune valeur, et sans intérêt pour la Chambre. La session ayant commencé en janvier cette année, le montant des mandats non rentrés au 30 juin prochain n'excèdera pas la somme ordinaire.

Pour l'exercice en cours, l'honorable député présente un état tout aussi erroné que ceux qui l'on précédé, et du reste facile à démolir. Citons-le d'abord, pour pouvoir le juger en connaissance de cause.

Voici, d'après lui, l'état des dépenses que le Gouvernement demandait l'autorisation de faire en 1889 :

Budget général de 1888-89 . . . . .	\$3,277,359 74
Premier budget supplémentaire . . . . .	60,642 47
Deuxième " " . . . . .	102,592 01

Total de la dépense ordinaire . . . \$3,440,594 22

Notons ici une première déviation de la vérité. L'évaluation des dépenses ordinaires, d'après le budget, document officiel donné à la Chambre est de . . . . . \$3,422,172 10

Soit en moins que son évaluation . . \$ 18,422 12

Voilà déjà \$18,422.12 à retrancher du déficit qu'il cherche. Mais ce n'est pas tout. Pour atteindre son but et présenter la situation sous un jour aussi sombre que faux, il défalque du compte du capital toute une liste de dépenses spéciales et les ajoute d'un trait de plume aux dépenses ordinaires. Toujours le même procédé, le même parti pris de jeter la confusion dans les comptes. Avec un pareil système, qui que ce soit peut en arriver à trouver des déficits dans l'administration la mieux tenue.

Ainsi, il inscrit comme dépenses ordinaires des articles qui appartiennent réellement au budget extraordinaire, et que lui-même, lorsqu'il était ministériel, avait bien soin de ne pas compter comme dépenses ordinaires, ce qui ne l'empêche pas de déclarer solennellement aujourd'hui qu'il n'a modifié en rien sa manière de calculer.

Il faut ajouter, dit-il, les articles suivants :

“ Spencer Wood (construction de cave aux légumes, remise et loge du garde) . . . . .	\$ 4,000 00
Ponts en fer . . . . .	100,000 00
Cour de circuit de Kamouraska (nouvelle bâtisse) . . . . .	2,500 00
Appareils de chauffage dans les nouveaux districts . . . . .	6,000 00
Construction d'une aile pour le logement du géolier et du gardien du palais de justice et de la prison de Bonaventure . . . . .	4,000 00
Palais de justice et prison d'Arthabaska (nouvelles fondations) . . . . .	1,400 00
Codification des lois . . . . .	03,000 00
Prêt à l'asile protestant de Montréal (pour lequel nous avons une hypothèque portant intérêt . . . . .	15,000 00
Dépenses autorisées par statut (qui n'existent pas) . . . . .	30,000 00
	<hr/>
	\$ 225,900 00
Il ajoute ces dépenses aux budgets . . . . .	3,440,594 22
	<hr/>
Et forme ainsi un grand total de prétendues dépenses ordinaires de . . . . .	\$3,666,494 22

Tel sera, d'après ses calculs, le total des dépenses ordinaires de 1889. Heureusement pour le pays, il n'y a dans tout cela de correct que l'addition, mais le calcul est faux

dans toutes ses parties. On n'a qu'à examiner un à un chaque article du montant de \$225,900.00 pour s'assurer qu'aucun ne constitue une dépense ordinaire.

La codification des lois est une dépense extraordinaire, parce que ce n'est pas une charge annuelle, mais une dépense qui ne reviendra plus d'ici à vingt ans.

Le montant inscrit pour ponts en fer ne sera pas dépensé en entier cet année, il faut en déduire \$50,000 qui sont revotées pour l'année prochaine. Le député de Montmorency, en poussant sa théorie à ses extrêmes limites, n'ira toujours pas jusqu'à insister sur l'inscription d'une dépense qui n'aura pas lieu. D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, il n'est pas permis de songer pour un instant que les recettes ordinaires sont destinées au paiement de la construction des ponts en fer. C'est là une dépense pour le moins aussi utile et aussi légitimement imputable au capital que celle que nous faisons annuellement à titre de subventions aux chemins de fer.

Le prêt à l'asile protestant n'est pas une dépense ; pourquoi l'honorable député persiste-t-il à le considérer comme tel ? Sa prétention est tout simplement renversante, et je sais bien que celui qui, dans le monde des affaires, s'aviserait de raisonner de cette manière passerait pour un mauvais plaisant. Il est vraiment pénible pour un homme sérieux d'avoir à refuter de pareilles absurdités.

Au 31 décembre dernier, nous avons perçu, à part de nos recettes ordinaires, une somme de \$80,000 de recettes spéciales, et cette somme pourrait bien atteindre une centaine de mille piastres. Cependant, mon honorable ami n'en tient nul compte, quoiqu'il rangeât les mêmes recettes comme recettes ordinaires quand ses amis étaient au pouvoir. Ainsi, même en acceptant ses calculs d'aujourd'hui, si vous mettez en regard des \$225,000 qu'il veut ajouter aux dépenses ordinaires afin de trouver un déficit qui n'existe pas, les \$50,000

non dépensées pour ponts en fer, les \$15,000 prêtées à l'asile protestant, et si vous déduisez de ses \$225,000 une somme de \$100,000 en chiffres ronds provenant de recettes spéciales, perçues sur le fonds d'emprunt municipal et autres remboursements, il ne reste plus qu'une soixantaine de mille piastres de toutes les dépenses extraordinaires qu'il ajoute aux dépenses ordinaires. Pour être logique, il devrait au moins déduire ces \$165,000 de ses \$225 000, mais il n'en fait rien, parce qu'il n'a qu'une chose en vue : trouver un déficit, déprécier l'administration aux yeux du pays, dût-il pour cela renverser toute l'arithmétique.

Ayant réussi par ses faux calculs à trouver  
un total de dépenses en chiffres ronds de. \$3,650,000 00  
Il évalue les recettes à ..... 3,450,000 00

Et fixe ainsi son prétendu déficit à ..... \$ 200,000 00

Ce calcul ne vaut rien, comme je viens de l'établir.

Du montant des dépenses fixé par lui, en  
chiffres ronds, à ..... \$3,650,000 00  
Il faut déduire, comme je l'ai démontré, les  
dépenses spéciales qu'il ajoute aux dépenses  
ordinaires et qui ne doivent pas y  
figurer ..... 225,900 00

Ce qui laisse le montant réel de la dépense  
ordinaire à ..... \$3,424,100 00

Il faut de plus déduire la différence entre le  
budget officiel et le sien ..... 18,422 12

Le total de la dépense ordinaire ne serait  
donc que de ..... \$3,405,677 88

Pour les recettes je prends ses propres chiffres,  
quoiqu'ils puissent fort bien atteindre  
un montant plus élevé ..... \$3,450,000 00  
Total des dépenses ordinaires ..... 3,405,677 00

Il resterait donc un surplus de ..... \$ 44,323 00

Nous sommes loin du déficit de \$200,000 qu'il avait réussi à bâtir en imagination.

Maintenant, comment se compareront les opérations du présent exercice avec celles de 1885-86, dernière année dont le précédent Gouvernement soit seul responsable.

Dépenses de 1888-89.....	\$3,405,677 88
“ 1885-86.....	3,032,607 25

---

Augmentation de 1889 sur 1886.. \$373,070 43

A déduire : augmentation sur le service d'intérêt entre 1888 et 1886, augmentation dont le précédent Gouvernement est responsable, soit en chiffres ronds .....

\$125,000 00

---

\$248,070 43

L'augmentation de dépense dont on pourrait nous tenir responsable n'est donc, par comparaison avec 1886, que de \$248,070.43 au lieu de \$617,392 comme le prévoit l'honorable député, qui ne s'est trompé que de \$369,322 dans ses calculs.

Etendont la comparaison aux recettes, chose dont il se garde bien.

Recettes prévues en 1889.....	\$3,450,000 00
“ de 1886.....	2,949,562 15

---

Surplus de recettes sur 1886.....\$ 500,437.85

Il est vrai que la dépense prévue est de \$248,070.43 de plus qu'en 1886, mais nos recettes accusent une augmentation de \$500,437.85. N'est-ce pas un résultat magnifique et bien supérieur à celui de 1886, tant vanté par mon honorable collègue ?

L'honorable député de Montmorency fait encore subir les mêmes étranges opérations au budget de l'an prochain.

“ Nous n'avons, dit-il, aucune raison d'espérer que la situation s'améliorera pendant l'année prochaine. Voici quelles sont les prévisions pour cet exercice :

“ Dépenses.....	\$3,353,170 51
“ Dépenses spéciales, qui ne sont qu'ordi- naires .....	150,593 93
	<hr/>
Montant.....	\$3,503,764 44
“ Budgets supplémentaires et mandats spé- ciaux, au moins.....	110,000 00
	<hr/>
Montant. ....	\$3,613,764 44
“ Prévisions budgétaires par l'honorable tré- sorier—revenu ordinaire.....	3,405,672 80
	<hr/>
Déficit prévu de 1889-90.....	\$ 208,091 64

“ Nous aurons donc encore en 1889-90 un déficit qui s'élèvera à plus de deux cent huit mille piastres.”

C'est encore ici exactement le même procédé que pour les précédents exercices. Mon honorable ami grossit très commodément le budget de la dépense en ajoutant un montant de dépenses spéciales à celui des dépenses ordinaires de l'année. Ce sont des articles de même nature que ceux qu'il a imputés au budget ordinaire des autres exercices, de sorte qu'il est oiseux de répéter la réfutation de ces erreurs. Il y a encore ici \$100 000 pour construction de ponts en fer, montant qui ne sera peut être pas dépensé en entier, et d'autres dépenses, soit de vieilles réclamations dont nous ne sommes pas responsables, soit des améliorations aux propriétés du Gouvernement qui ne doivent pas être considérées comme appartenant au budget ordinaire.

Rectifions donc brièvement son calcul.

D'après lui, les dépenses de 1889-90  
seront de..... \$3,613,764 44

Mais de ce montant il faut éliminer, pour  
dépenses spéciales ajoutées à tort au  
budget ordinaire..... 150,593 93

Différence ..... \$3,463,170 81

Il convient de plus de retrancher les budgets  
supplémentaires et mandats spéciaux qui  
n'existent pas encore et dont le montant  
dépendra entièrement de l'état des services  
en temps et lieux..... 110,000 00

Différence..... \$3,353,170 81

Ainsi les dépenses prévues pour 1889-90 ne s'élèvent en  
réalité qu'à \$3 353,170.81 et non \$3,613,764.44 comme  
l'affirme l'honorable député.

En déduisant cette somme du montant des recettes  
prévues :

Revenu ordinaire, prévisions..... \$3,405,672 80  
Dépenses ordinaires, telles que prévues..... 3,353,170 81

On trouverait au contraire un surplus de.. \$52,501 99  
d'après les prévisions actuelles.

Comparons maintenant les dépenses prévues pour 1889-  
90 avec celles de 1885-86, que cite si complaisamment mon  
contradicteur :

Dépenses ordinaires prévues pour 1889-90.. \$3,353,170 81  
Dépenses ordinaires de 1885-86..... 3,032,607 25

Soit une augmentation probable de.... \$320,563 56

Ma's il faut déduire l'augmentation dans le service d'intérêt, dont nos prédécesseurs sont responsables, soit en chiffres ronds. . . 125,000 00

---

\$195,563 56

L'augmentation réelle dont nous sommes responsables, ne serait donc que de \$195,563.56, ce qui est loin des \$581,157.19 que l'honorable député porte si hardiment à notre charge. Il ne se trompe que de \$385,593.63. C'est encore un exemple de sa précision.

Comparons maintenant les recettes des deux mêmes exercices :

Les recettes pour 1889 90 sont évaluées à . . \$3,405,672 80  
 Les recettes pour 1885-86 ont été de . . . . . 2,949,562 15

---

Augmentation dans les recettes pour 1890 comparées à celle de 1886 . . . . . \$456,110 65

Ainsi, la dépense prévue pour 1890 comparée à celle de 1886 est réellement, pour la partie dont nous sommes responsables de \$195,563.56 de plus qu'en 1886 ; mais, d'un autre côté, il ne faut pas oublier que nos recettes prévues pour 1890 sont de \$456,110.65 de plus qu'en 1886. Voilà ce dont il faut tenir compte et ce qu'oublie cependant mon honorable ami.

Additionnons maintenant les surplus des trois années :

Surplus de 1887-88 . . . . . \$373,196 03  
 Surplus possible pour 1888-89 . . . . . 44,323 00  
 " " " 1889-90 . . . . . 52,501 99

---

Montant du surplus pour les trois années. \$470,021 02

Nous voici encore bien loin du résultat obtenu par l'honorable député qui, par des calculs absolument faux, en arrive

à un déficit collectif de \$722,662 pour ces trois mêmes années. Son système de comptabilité pêche par la base ; aussi toutes ses conclusions sont-elles nécessairement illusoires, et je n'ai qu'à les retracer les unes après les autres pour les renverser.

Il fait encore un autre calcul, basé sur la même erreur fondamentale. Il additionne ses prétendues augmentations des dépenses pour les trois années 1888, 1889 et 1890 avec celles de 1885-86 et trouve ce résultat :

En 1887-88.....	\$ 520,029 00
En 1888-89.....	617,392 00
En 1889-90.....	581,157 00
	<hr/>
Augmentation totale.....	\$1,718,578 00

“ Ces chiffres, ajoute-t-il avec une terreur affectée, révèlent une situation vraiment alarmante. Le ministère augmente les dépenses dans des proportions qui doivent faire réfléchir sérieusement la Chambre. En trois années de pouvoir, le Gouvernement actuel aura augmenté les dépenses ordinaires du service public de la Province de plus d'un million sept cent mille piastres. Voilà comment il remplit ses promesses d'économie.”

Cette vue alarmante repose sur un faux point de départ. Je l'ai prouvé de point en point ; il ne me reste qu'à récapituler mes propres calculs. Je le défie de nier sérieusement l'exactitude du relevé suivant :

Voici la véritable augmentation des dépenses :

Pour 1887 88	{ y compris l'augmentation dans le service d'intérêt }	\$332,425 15
“ 1888-89		373,070 43
“ 1889-90		320,563 56
		<hr/>

Augmentation totale de trois années comparées avec 1886.....\$1,026,059 10

Déduisons maintenant l'augmentation dans le service des intérêts, dont nous ne sommes pas responsables :

Pour 1888.....	\$125,950 62	
“ 1889.....	125,000 00	
“ 1890.....	125,000 00	
	<hr/>	375,950 62

L'augmentation réelle de la dépense totale du service ordinaire, dont nous serions en partie responsables pour ces trois années, serait donc de..... \$650,108 48

Mais pour bien définir la vraie situation et ne pas induire la Chambre et le pays en erreur sur l'état financier de ces trois exercices comparés à 1886, il faut mettre en regard des dépenses le montant des recettes pour la période correspondante.

Pour l'exercice 1888 recettes perçues....	\$ 3,738,228 00
“ “ 1889 “ probables....	3,450,000 00
“ “ 1890 “ “ ...	3,405,672 80

Total de la recette pour les trois années.....

---

\$10,593,900 80

Moyenne par année 1/3.....	\$ 3,531,300 27
Recette pour 1886 .....	2,946,562 15

Augmentation réelle de la recette par année comparée avec 1886..	581,738 12
Cette augmentation par année pendant trois années, forme un total de.....	1,745,214 36
L'augmentation de la dépense pendant la même période, y compris le service d'intérêt additionnel dont nous ne sommes pas responsables comparée avec 1886, s'élèverait à .....	1,026,059 10
Différence en notre faveur.....	<hr/> \$ 719,155 26

La différence en faveur de notre administration comparée avec 1886 est donc de \$719,155.26.

Maintenant, en déduisant l'augmentation dans le service d'intérêt, dont nos prédécesseurs sont responsables, soit un total pour les trois années de \$375,950.62, en chiffres ronds, vous arrivez à un total en faveur de notre administration comparée avec 1886, de \$1,095,105.88.

Résultat bien différent de celui qui a été présenté par l'honorable député, et qui, loin d'être alarmant comme il le prétend, est supérieur à tout ce qui a été fait en aucun temps par nos prédécesseurs.

Les chiffres que je viens de donner, et qui sont tous de source officielle, démontrent à l'évidence le peu de foi que l'on doit ajouter à la critique de mon honorable ami.

L'honorable député a cru en imposer à la Chambre et au pays en faisant miroiter à leurs yeux des états fallacieux et agencés de manière à les induire en erreur sur la véritable position financière de la Province.

Au lieu de s'efforcer de déprécier la situation financière, il aurait dû au contraire, s'il a les véritables intérêts de son pays à cœur, admettre que la situation financière est aujourd'hui supérieure sous tous les rapports à ce qu'elle a été depuis 1875, parce que pendant toute cette période ce ne sont que des déficits que l'on a eu à constater.

L'honorable député dans sa critique n'a été ni loyal ni juste envers notre administration, car il ne s'est pas seulement contenté de grossir sciemment et sans raison le chiffre de la dépense afin de montrer l'état le plus défavorable possible, mais il a été jusqu'au point de laisser dans l'ombre l'augmentation de nos sources de revenu. Comment qualifier une telle critique ?

Je l'accuse d'un autre acte déloyal, c'est d'avoir pris pour point de comparaison l'année 1886 qui était celle qui lui était la plus favorable et la mettre en regard de la série des

trois années dont nous sommes responsables et dont deux ne sont pas encore terminées. N'était-il pas juste, s'il voulait absolument faire une critique rationnelle, de prendre une série de trois années de nos prédécesseurs et de la mettre en regard de la nôtre ?

Puisqu'il a préféré sacrifier la vérité, et jouer un rôle qui n'est pas digne d'un homme politique qui se respecte, je vais me résumer en soumettant des chiffres et des états comparatifs, qui serviront à démontrer la fausseté de ses calculs et de son argumentation.

Je vais en premier lieu soumettre un tableau de la période de 1882 à 1884, montrant les recettes et les dépenses, ainsi que les déficits de ces trois années ; en second lieu prendre une autre série de trois années comprenant 1885, 1886, 1887 ; en troisième lieu, comparer ces deux séries avec celle dont nous sommes responsables.

Tableau des recettes et dépenses ainsi que des déficits pour la série 1882-1883-1884, dont est responsable le jati de l'honorable député de Montmorency, pour servir de premier point de comparaison avec la série de 1888-1889-1890, qui est la nôtre :

	Recettes.	Dépenses.	Déficits.
1882 . . . .	\$2,666,051 94	\$2,874,910 16	\$208,858 22
1883 . . . .	2,755,707 21	3,096,943 27	341,236 06
1884 . . . .	2,823,565 30	3,124,619 94	301,054 64
Total . . .	\$8,245,324 45	\$9,096,473 37	\$851,148 92

Second point de comparaison :

	Recettes.	Dépenses.	Déficits.
1885 . . . .	\$2,926,147 95	\$2,936,733 86	\$ 10,585 91
1886 . . . .	2,949,562 15	3,032,607 25	83,045 10
1887 . . . .	2,965,566 62	3,288,797 78	323,231 16
Total . . .	\$8,841,276 72	\$9,258,138 89	\$416,862 17

Point de comparaison avec la première et la deuxième série :

	Recettes.	Dépenses.	Surplus.
1888 . . . . .	\$3,738,228 39	\$3,365,032 36	\$373,196 03
1889 . . . . .	3,450,000 00	3,405,677 00	44,323 00
1890 . . . . .	3,405,672 80	3,353,170 81	52,501 99
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$10,593,901 19	\$10,123,880 17	\$470,021 02

Maintenant comparons les trois séries de recettes totales les unes avec les autres :

	Recettes.	Différence en moins comparée avec 1888 à 1890
1882 à 1884 . . . . .	\$ 8,245,324 45	\$2 348,576 69
1885 à 1887 . . . . .	8,841,276 72	1,752,624 47
1888 à 1890 . . . . .	10,593,901 19	

La série des trois années qui appartiennent à l'administration actuelle montre un surplus de recettes de \$2,348,576.69 de plus que de 1882 à 1884 et \$1,752.624.47 de plus que 1886 à 1887.

Comparons maintenant l'augmentation de la recette pour 1888, 1889, 1890, soit . . . . .	\$2,348,576 69
avec l'augmentation de la dépense de 1888 à 1890, comparée avec le total des trois années 1882, 1883, 1884 . . . . .	<hr/> 651,456 18
Surplus . . . . .	\$1,697,120 51

L'augmentation de la recette pour 1888, -  
1889, 1890 comparée avec celle des trois  
années de nos prédécesseurs de 1885,  
1876, 1887, est de . . . . . \$1,752,624 47

L'augmentation dans la dépense de 1888 à 1890, dont nous sommes responsables comparée avec celle de nos prédécesseurs de 1885, 1886, 1887, est de..... 489,790 66

Surplus de recettes sur les dépenses... \$1,262,833 81

Par comparaison avec la première série de nos prédécesseurs, nous avons donc, après défalcation de la dépense en plus qu'eux, un surplus, en faveur de notre administration, de recettes de \$1,697,120.51 dans le premier cas, et dans le second de \$1,262,833.81, ce qui diffère matériellement avec les conclusions injustes et erronées de l'honorable député.

Une autre comparaison et c'est la dernière sur ce sujet.

Les déficits de 1882 à 1884 s'élèvent à \$851,148.92 pour ces trois années.

Les déficits de 1885 à 1887 s'élèvent à \$416,862.17, tandis que de 1888 à 1890 nous calculons sur un surplus probable de \$470,021.02 et \$1,752,624 de recettes en plus que celles de 1885 à 1887.

Tableau de la dépense durant ces périodes :

Total de la dépense de 1882 à 1884.....	\$ 9,096,473 37
“ “ 1885 à 1887.....	9,258,138 89
“ “ 1888 à 1890.....	10,123,880 17

Comparée avec le total de la dépense pour 1882 jusqu'à 1884 et 1885 jusqu'à 1887 :

Le total de la dépense pour les trois exercices de 1888, 1889, 1890, s'élève à la somme de .....	\$10,123,880 17
Moins augmentation dans le service d'intérêt pour laquelle nos prédécesseurs sont responsables.....	375,950 62

Réduisant le montant total à..... \$ 9,747,929 55

Comparée avec le total des dépenses pour  
les exercices de 1882, 1883, 1884, qui  
s'élève à la somme de..... 9,096,473 37

Différence en plus..... \$ 651,456 18

L'augmentation réelle dont on peut nous tenir en partie  
responsable, comparée avec les trois années de la première  
série, est donc de \$651,456.18.

Faisons maintenant la même comparaison que la précé-  
dente avec la deuxième série de 1885, 1886, 1887, dont nos  
prédécesseurs sont responsables.

Total de la dépense depuis 1888 à 1890... \$9,747,929 55  
“ “ “ 1885 à 1887... 9,258,138 89

Différence en plus..... \$489,790 66

L'augmentation dans la dépense pendant la deuxième  
série de nos prédécesseurs, comparée à celle de 1888 à  
1890, dont le présent Gouvernement est responsable, est  
de \$489,790.66 déduction faite de l'augmentation.

Je crois que ces tableaux, dont les chiffres sont pris de  
documents officiels, sont bien de nature à démontrer  
combien peu fondées et véridiques sont les craintes de  
l'honorable député au sujet de la situation financière de la  
Province sous notre administration, et indiquent aussi d'une  
manière péremptoire le peu de foi que l'on doit attacher  
aux déclarations de cet honorable monsieur.

J'étais donc parfaitement justifiable de dire que sa critique  
était illusoire, de nature à induire la Chambre et le pays en  
erreur, et aurait l'effet de faire un grand tort au crédit de  
la Province.

Au lieu de faire de la politique en partisan aveugle, au  
lieu de parler finances avec l'emportement d'une dispute de  
"husting", il aurait dû se rappeler que la discussion des

chiffres demande du calme, de la réflexion, de la modération ; et avant de traiter, avec un sans-gêne qui frise parfois l'insolence, les opinions d'un homme qui est son aîné dans l'étude des questions financières et qui a acquis une certaine expérience dans les affaires, il aurait dû commencer par asseoir sa critique sur une base plus solide que celle de l'exagération, qu'il a choisie et sur laquelle il a bâti tout cet échafaudage de calculs erronés et fallacieux que je suis en voie d'exposer sous leur véritable jour. Je ne crois pas rien dire de trop en affirmant que sa dissertation passera pour une hâbleie, et rien de plus, aux yeux de tout homme d'affaires sérieux, et de tous ceux qui s'occupent de comptabilité.

Je viens de donner un état comparatif des recettes et des dépenses pour deux séries d'années pendant que nos adversaires étaient au pouvoir. Je vais maintenant soumettre un autre tableau qui, je crois, aura pour effet de mettre à néant les prétentions du député de Montmorency, quant à l'administration financière de nos prédécesseurs.

Les chiffres qui suivent sont officiels et ils ont été empruntés aux comptes publics préparés par les employés du trésor sous la direction des ministres conservateurs.

Etat des paiements faits depuis 1882 à 1887, indiquant année par année le total des sommes payées pour les services ordinaires et le montant à compte du capital, à l'exception des emprunts temporaires et les remboursements de fonds en fidéi-commis :

1882	Total des paiements .....	\$ 4,686,189 79
1883	“ “ .....	3,924,872 51
1884	“ “ .....	3,961,230 97
1885	“ “ .....	3,746,572 33
1886	“ “ .....	3,682,992 30
1887	“ “ .....	4,530,104 48
Total des paiements durant cette période ..		\$24,531,962 38

(A l'exception des emprunts temporaires et des fonds en fidéi-commis, les recettes sont celles sur lesquelles nous pouvons légitimement compter, y compris le revenu proprement dit et les remboursements de sommes à compte du capital : )

1882	Recettes ordinaires et extraordinaire.	\$ 4,028,679	46
1883	“ “ “ . . . .	2,856,973	51
1884	“ “ “ . . . .	3,105,967	22
1885	“ “ “ . . . .	2,973,319	29
1886	“ “ “ . . . .	3,068,873	82
1887	“ “ “ . . . .	2,978,571	62

Total des recettes. . . . . \$19,012,385 42

1882	Québec central, dépôt de garantie versé par cette compagnie et dont le remboursement est inclus dans les paiements énumérés dans le tableau précédent. . . . .	\$ 606,849	20
------	--	------------	----

\$19,619,234 62

Le montant total des paiements de 1882 à 1887, comme nous l'avons vu il y a un instant, s'élève au chiffre de. . . . . \$24,531,962 38

Le montant total des recettes annuelles pour la même période est de. . . . . 19,619,234 62

La différence entre les recettes et les paiements pour la période s'étendant de 1882 à 1887 est donc de. . . . . \$ 4,912,727 76

Cette somme représente le montant qui a été dépensé à compte du capital de 1882 à 1887, non compris la somme des obligations non payées au 30 juin 1887, dont je parlerai dans un instant.

Les régimes qui nous ont précédés ont donc endetté la Province de cinq millions de piastres près, et cela dans le court espace de six années seulement. Cette dette, énorme

pour six ans d'administration, nos adversaires l'ont comblée au moyen d'emprunts, les uns à long terme et les autres temporaires.

En résumé : pendant cette période de six années comprises entre 1882 et 1887, les Gouvernements conservateurs, en moyenne, ont augmenté annuellement notre dette de \$818,787.96.

Voilà ce qui a été ajouté chaque année à compte du capital, sous forme de déficits entre les recettes et les dépenses ordinaires y compris les paiements à titre de dépenses extraordinaires, par ceux qui nous combattent aujourd'hui sous prétexte d'économie.

L'honorable député a donc tort de critiquer notre administration en face d'un tel état de choses et en ergotant sur des détails d'aucune importance.

J'ai dit, il y a un instant, que nos prédécesseurs ont dépensé \$4,912,727.76 en plus que les ressources légitimes de notre Province durant les années 1882-1883-1884-1885-1886-1887 ; je le prouve en donnant un tableau démontrant par quelles opérations financières cette somme de dépenses au delà de nos ressources a été couverte :

Au 30 juin 1881, nous avons en emprunts temporaires.	\$ 750,000 00
Montant total de l'augmentation de la dette de 1882 à 1887.....	<u>4,912,727 76</u>
Montant total.....	\$5,662,727 76

Par argent :

Argent en caisse au 30 juin 1881.....	\$ 535,777 71
Moins mandats de 1881 payés en 1882.....	<u>5,403 48</u>
Montant net de la caisse..	\$ 530,374 23

Montant des recettes en fidei-commis, déduction faite des remboursements.	171,054 00	
Assurance reçue sur l'ancien palais législatif, incendié..	32,765 00	
En 1883 emprunt à long terme.....	1,116,500 00	
En 1884 emprunt à long terme.....	2,363,033 34	
En 1885 débentures du palais de justice.....	150,000 00	
En 1886 débentures du palais de justice.....	50,000 00	
En 1887 emprunts temporaires.....	1,100,000 00	
	<hr/>	
Pour liquider les obligations de nos prédécesseurs....	5,513,726 57	
A déduire, prêt en 1882 aux révérends Pères Trappistes.....	10,000 00	
	<hr/>	
	\$5,503,726 57	5,503,726 57
Bal'ance due au 30 juin 1882...\$		159,001 19
Par mandats émis, mais non payés au 30 juin 1882.....		159,001 19
		<hr/>
Ainsi au 30 juin 1887. nous avons en emprunts temporaires.....	1,100,000 00	
Mandats émis, mais non payés.....		159,001 19
		<hr/>
	\$	1,259,001 19

‘ Cette somme de \$1,259,001.19 représente le montant que nous avons payé à cette date sur le compte des obligations

de nos prédécesseurs, à être remboursé à même le dernier emprunt.

Maintenant établissons au 30 juin 1887 en chiffres ronds les obligations contractées par nos prédécesseurs et non réglées, en sus du montant de \$4,912,727.76 dont \$1,259,001.41 avaient été réglées par emprunts temporaires et mandats non payés.

Fonds en dépôts ou fidéi-commis . . . . .	\$ 229,105 25
Balance de la subvention en argent accordée à certaines compagnies de chemin de fer..	530,107 25
Premiers 35 cts. l'acre payables à mesure que les travaux se font. . . . .	1,473,821 70
Pour construction du palais législatif . . . . .	75,123 00
“ “ de justice. . . . .	100,487 28
Balance approximative pour réclamation contre le Q. M. O. & O. . . . .	60,070 00
Perte sur le dépôt de la Banque d'Echange..	27,000 00
Statues—contrat de nos prédécesseurs . . . . .	25,000 00

\$2,520,714 48

Frais de construction pour le palais de justice et le palais législatif y compris le règlement de réclamations contestées, soit en chiffres ronds. . . . .	500,000 00
---	------------

Montant total des obligations dont nos prédécesseurs  
sont responsables. . . . . \$3,020,714 48

Si vous ajoutez à cette somme le montant  
réglé jusqu'au 30 juin 1887, représentant  
l'augmentation de la dette de 1882 à 1887  
tel qu'établi par l'état précédent, soit . . . .

4,912,727 76  
\$7,933,442 24

Le montant total des obligations contractées de 1882 à 1887 est donc de \$7,933,442,24, soit une augmentation de \$1,322,240 par année.

Tel est le résultat des opérations de nos prédécesseurs.

Si nous ajoutons à ces \$3,020,714.48 d'obligations en chiffres ronds, les \$1,259,001.41 réglées au 30 juin 1887 par des emprunts temporaires et par mandats, nous arrivons à un total d'obligations non liquidé à cette même date, et dont nos prédécesseurs sont responsables, de \$4,279,715.89.

En présence de cette somme d'obligations que nos adversaires nous ont laissée lorsqu'ils ont été obligés de céder le pouvoir, comment l'honorable député ose-t-il aujourd'hui venir critiquer notre administration des finances, surtout en face des efforts que nous avons faits pour améliorer la situation et sortir la Province de l'ornière où lui et ses amis l'avaient plongée ?

Les recettes étaient donc insuffisantes pour couvrir même les dépenses ordinaires, et les déficits dans le budget ordinaire qui étaient à l'ordre du jour.

Cependant malgré cet état de choses, nous nous sommes mis courageusement à l'œuvre, et dès la première année dont nous sommes responsables nous avons réussi à présenter un budget avec un surplus de \$373,000 en chiffres ronds.

Nous avons créé de plus un revenu additionnel d'au-delà d'un demi-million et rétabli l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Voilà ce qui a été fait sous notre administration. Cependant, l'honorable député, connaissant ces faits, vient aujourd'hui, audacieusement, déclarer le contraire et veut faire croire à la Chambre et au pays que notre administration est dangereuse et de nature à alarmer la population. Heureusement que sa vaine déclamation n'est

pas prise au sérieux et que tout son échafaudage d'erreurs n'aura pas l'effet désiré auprès des gens raisonnables. Tout de même, la critique si peu fondée de l'honorable député produira un mauvais effet auprès des capitalistes et sera très préjudiciable à notre crédit ; car il ne faut pas oublier que la critique exagérée de cet honorable monsieur a été imprimée dans les deux langues et distribuée à profusion dans le seul but d'entraîner l'électorat dans une voie fautive, sans se préoccuper des conséquences que de tels écrits peuvent avoir au dehors de la Province.

L'honorable député nous dit :

“ Les opérations financières du Gouvernement actuel, depuis son avènement au pouvoir, ont été considérables. Il a commencé par des emprunts temporaires. Il a fait ensuite l'emprunt permanent de trois millions et demi de piastres. Des corporations commerciales, de la Province d'Ontario des terres de la couronne par l'augmentation de la rente foncière des concessions forestières et des droits de coupes de bois, etc., il a perçu des centaines et des centaines de mille piastres. Je crois, et la Chambre croira sans doute, avec moi, qu'il est important de calculer le montant de toutes ces recettes, à part le revenu régulier de la Province produit par les sources qui existaient lorsque le changement de ministère a eu lieu, et de voir ce que tout cet argent, au montant de plusieurs millions, est devenu, et si le Gouvernement est capable de nous en rendre compte d'une manière satisfaisante.

A part le revenu ordinaire de la Province, tel qu'il était, le Gouvernement actuel a reçu les sommes suivantes, depuis le 31 janvier 1887, dans deux ans et quelques jours :

Emprunts temporaires.....	\$1,000,000
L'emprunt à long terme.....	3,500,000
De la province d'Ontario.....	100,000
De la cité de Montréal.....	125,000

Des corporations commerciales.....	558,393
Des corporations commerciales, depuis le premier juillet 1888.....	117,581
Augmentation, rente foncière des concessions forestières, 1887-88.....	47,000
Vente à l'enchère des coupes de bois, oct. 1888.	100,000
Augmentation, rente foncière concessions forestières, 1888-89.....	47,000
Fonds en fidéi commis, déduction faite des paiements, fonds d'emprunt municipal et remboursement.....	122,574

Montant..... \$5,717,548

“ Etablissons maintenant la somme des paiements à compte du capital, que l'honorable trésorier a été obligé de faire.

Dépense du capital depuis le 31 janvier 1887, jusqu'au 30 juin 1887—chemins de fer .....	\$ 116,306 80
Dépense du capital depuis le 31 janvier 1887, jusqu'au 30 juin 1887—	
Edifices publics.....	252,327 48
Banque Jacques-Cartier.....	100,000 00
Remboursements d'emprunts temporaires..	1,500,000 00
En 1887-88—Edifices publics.....	460,000 00
En 1887-88—Chemins de fer.....	662,275 30
Jusqu'au 31 décembre 1888 — Edifices publics.....	115,416 91
Jusqu'au 31 décembre 1888—Chemins de fer.....	846,423 50

Montant..... \$4,052,749 99

“ Voyons quelle est la différence entre les recettes qui précèdent, et la somme des dépenses encourues à compte du capital, depuis le 31 janvier 1887 :

Recettes extraordinaires et produites par	
de nouvelles sources de revenus.....	\$5,717,548 00
Dépenses à compte du capital.....	4,052,749 00
	<hr/>
Balance.....	\$1,664,799 00

“ Bien qu'entre les recettes et les dépenses, il y ait, comme on le voit une balance de \$1,664,799, j'ai constaté avec surprise que des millions qu'il a reçus depuis deux ans, le Gouvernement n'avait, il y a quinze jours, le premier février courant, déduction faite de \$50,601 de mandats impayés, et de \$135,459 de subventions payées aux chemins de fer en janvier, que la maigre balance de \$41,418.

Qu'est allée la différence que j'établis comme suit :

“ Excédent des recettes extraordinaires sur	
les dépenses du capital.....	\$1,664,799 00
Balance en caisse le 1er février 1888.....	51,418 00
	<hr/>
Différence.....	\$1,623,381 00

“ Ce qu'est devenu cette somme d'un million six cent vingt trois mille piastres, qui devrait être disponible pour aider à payer la dette flottante de quatre millions de piastres dont je parlerai dans un instant, ce qu'elle est devenue, le voici : Elle a été absorbée par les déficits dans les opérations financières ordinaires du Gouvernement depuis deux ans et par l'augmentation alarmante des dépenses.”

Voilà, s'écrie l'honorable député, la différence entre les recettes et les paiements. Qu'est devenue cette somme d'un million et demi en chiffres ronds ?

Il est vraiment pitoyable d'avoir à répondre à une semblable insanité.

Ce million et demi, le député de Montmorency ne devrait pas l'ignorer, a été dépensé pour des fins d'intérêt public.

Chacun des montants payés est régulièrement inscrit dans les comptes publics et visible pour toute personne qui prendra la peine de les ouvrir. Que l'honorable député consulte les livres du département du trésor et il verra en blanc et en noir ce qu'est devenue cette somme d'un million et demi.

L'honorable député n'a qu'une chose en vue en posant une pareille question : insinuer à la Chambre et au pays que cette somme a été mal employée ; il le dit d'ailleurs dans une autre partie de son discours.

En faisant une telle assertion, sur quelle base s'appuie-t-il ? Est-ce sur une comptabilité sérieuse ? Il s'en garde bien, sachant que les chiffres ne réussiraient pas à rendre même vraisemblable sa malhonnête assertion. Pour arriver à son but, il procède avec une apparente simplicité, mais d'une façon qui indique chez lui beaucoup d'audace. Voici le moyen de l'honorable député : il grossit autant que possible les recettes et laisse dans l'ombre une partie des paiements qui ont été faits ; car s'il faisait figurer ces paiements dans son tableau, cela nuirait à sa cause qui est de présenter au public un état financier aussi sombre que possible.

Mais, malheureusement pour le grand oracle de l'opposition, il nous est facile de montrer les choses sous leur véritable jour. En quelques mots, je vais mettre en évidence ce que mon honorable ami a volontairement et sciemment omis dans ses calculs fallacieux et mensongers.

Le tableau suivant établit d'une manière approximative l'emploi de ce million et demi :

Achat de terrain pour l'agrandissement du palais de justice à Montréal, en 1887 . . . . \$	18,000 00
Déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires en 1887 et dont les amis du député de Montmorency sont responsables, (voir comptes publics de 1887) . . . . .	324,251 16

Dépenses spéciales ou extraordinaires, (voir comptes publics de 1888, page 13).....	220,532 76
Dépenses spéciales, du 30 juin au 31 décembre 1888, (voir état des recettes et des paiements, page 9).....	48,927 75
Augmentation dans le service d'intérêt en 1888, comparée avec 1886, dont ses amis sont responsables.....	125,950 62
Différence entre le montant des titres du nouvel emprunt destiné à payer leurs propres obligations et le produit net tel qu'encaissé.	121,668 00
Argent en caisse au 31 décembre 1888.....	227,478 92
Asile des protestants à Montréal, prêt sur hypothèque.....	15,000 00
Différence entre les recettes et les dépenses ordinaires du 30 juin au 31 décembre 1888, excédant de la dépense.....	148,484 43
Excédant de la dépense en 1888, comparée à 1886, à part du service de l'intérêt.....	213,799 00
Il faut aussi déduire : rentes foncières et ventes à l'enchère des coupes de bois....	147,000 00

Il ne faut pas tenir compte de ces sommes avant qu'elles soient réellement encaissées et qu'elles fassent partie des sources de revenu pour 1889.

Augmentation de la dépense en 1889, comparée avec 1886, y compris l'augmentation du service d'intérêt, différence en plus pour 6 mois.....	194,782 42
--	------------

---

\$1,805,875 06

Je viens de démontrer clairement, chiffres en main, et non pas à la manière de mon critique qui ne procède que par voie insinuatrice, que l'emploi des sommes perçues

depuis le 31 janvier 1887 est parfaitement exposé dans les comptes publics. Je le répète l'honorable député devrait être le premier à se renseigner aux sources officielles avant de lancer de telles faussetés contre le Gouvernement. Mais non, il préfère présenter des états incomplets afin de mieux mystifier son monde, et lui faire croire qu'un million et demi de piastres sont disparues du trésor sans laisser aucune trace !

Je le demande, est-ce là jouer un rôle digne d'un homme qui voudrait être pris au sérieux, qui pose à la précision mathématique dans tous ses calculs et prétend, gravement et sentencieusement, posséder à lui seul la science infuse sur les questions financières ?

Non, un pareil genre de critique n'a qu'une épithète qui puisse lui convenir : c'est du *charlatanisme*.

Je laisse à la Chambre et au pays le soin d'apprécier ce nouveau système de comptabilité dont tout le secret consiste à présenter un état des sommes reçues, sans mettre en regard tous les paiements faits, et cela dans le simple but de créer une fausse impression dans l'esprit de ceux qui l'écoutent. C'est ce que l'honorable député appelle exposer la vraie situation financière de la Province, . . . Un tel procédé, une fois compris par les hommes sérieux, aura pour effet d'exposer la fausseté de ses calculs aux yeux des honnêtes gens.

J'avoue, en toute sincérité, que ce genre de critique échappe à mon imagination, car il est incroyable qu'un homme aussi sérieux que l'est en apparence le député de Montmorency puisse s'abaisser à remplir le rôle de mystificateur pour satisfaire les besoins politiques d'un parti qui ne voit en lui qu'un instrument docile à ses volontés. Ce rôle qu'il semble jouer avec complaisance n'est certainement pas de nature à lui mériter la confiance de ceux qui veulent et aiment la vérité avant tout.

Le fait est que jamais trésorier n'a eu affaire à une critique plus injuste. Dans les discussions de ce genre, il peut y avoir des divergences d'opinion ; mais dans le cas présent, du premier au dernier mot du discours de mon contradicteur, c'est tout un système de faussetés contre lequel j'ai à lutter. Toute son argumentation repose sur une base fallacieuse ; car sur toute la ligne, il omet volontairement et laisse dans l'ombre des faits essentiels, pour ne prendre que ce qui peut servir sa cause. Seul, un partisan outré comme l'honorable député peut adopter une pareille manière de discuter ; ce n'est pas la mienne, ce n'est pas celle des hommes d'affaires.

Sur l'article de la dette flottante comme sur tous les autres, l'honorable député pousse l'exagération à l'extrême, afin de représenter la situation tout autrement qu'elle est. Là encore, c'est un agencement de calculs tout à fait faux, c'est une véritable toile d'araignée avec laquelle il espère si bien entortiller son monde, qu'on ne pourra plus s'en échapper. Pour atteindre son but, tous les moyens lui sont bons et il passe d'un extrême à l'autre. Il sait bien que par ce système il finira par jeter le doute dans l'esprit d'un grand nombre toujours enclins à accepter comme prouvé ce qui est affirmé avec aplomb. Voilà le secret de tout le bruit que fait l'honorable député.

Malheureusement pour lui, il y a ici des gens qui ont étudié à fond ces questions et qui peuvent le suivre à la piste dans ses variations. On n'a pour cela qu'à jeter un coup d'œil sur un passé encore assez récent. De 1882 à 1886, mon honorable ami n'a cessé de vanter, dans les termes les plus pompeux, de sa parole et de sa plume, l'administration de ses amis au pouvoir ; alors, il trouvait tout beau, il restait en extase devant les déficits et l'augmentation de la dette publique. Tout cela était à ses yeux pour le plus grand bien du pays, et il ne fallait pas s'aviser alors de chercher à lui enlever ces belles illusions ; il ouvrait à ses les

digues de son éloquence contre le contradicteur, et celui-ci risquait fort d'être noyé dans un torrent diluvien qui coulait sans interruption pendant des heures et des heures, et et même des jours et des moitiés de semaine.

Or, quelle était la vraie position financière de 1882 à 1886 ? Nous pouvons maintenant en parler avec précision, car nous avons des données officielles et irréfutables. Pendant cette période, la différence entre nos recettes et nos dépenses ordinaires a été de \$1,268,011 ; en d'autres termes, nos dépenses ordinaires ont excédé nos recettes de ce montant, ce qui constitue un déficit accumulé de \$1,268,011.

Ce n'est pas tout. Notre dette consolidée qui, en 1882 était de \$14,971,513.33, est aujourd'hui de \$21,570,333.33 à part d'autres obligations non consolidées. Soit une augmentation de \$6,548,820 de dette consolidée, dont les amis de l'honorable député sont seuls responsables pendant la période de 1882 à 1887.

Pendant, en face des déficits, en face de l'augmentation de la dette consolidée, l'honorable député proclamait avec des accents convaincus que la situation n'avait jamais été aussi florissante. Plus on s'enfonçait, plus il élevait la voix pour nier l'évidence.

C'est le même homme qui aujourd'hui débite avec un aplomb digne d'une meilleure cause toutes sortes de faussetés sur notre administration financière. Non seulement il nie l'existence des déficits passés, qui sont consignés en blanc et en noir dans nos comptes publics ; nous lui montrons aujourd'hui un surplus évident, il nie carrément ; le voilà même qui cherche aujourd'hui à mettre à notre charge la création d'une dette flottante qui n'existe que dans sa féconde imagination. Cet homme est de force à nier qu'il fait soleil en plein midi, et mieux que cela, il est

parfaitement de taille à faire des discours à la brasse pour le prouver.

Lui qui niait autrefois la dette flottante créée par ses amis, il nous en découvre une aujourd'hui. Pour y arriver, il est vrai, il oublie dans bien des cas de tenir compte de l'actif réalisable ; tantôt il perd de vue, sciemment ou non, que des montants considérables, qu'il fait figurer comme dette flottante, sont déjà pasés ; tantôt encore, il met au compte du passif des obligations qui ne seront pas remboursables avant trois ou quatre ans. Dans tous ses calculs enfin il nous fait passer par des voies obscures et étranges, à travers un dédale de chiffres incompréhensibles et connus de lui seul. Tout cela simplement parce qu'il est aujourd'hui dans l'opposition ; il a juré de ne rien trouver de bien dans notre administration, et cependant c'est le même homme qui s'est fait le défenseur banal des administrations les plus désastreuses que la Province ait jamais eues à sa tête.

Quel est donc notre grand crime ? Est-ce d'avoir mis fin aux déficits et de les avoir remplacés par des surplus ? Est-ce d'avoir porté nos sources de revenu de \$2,900,000 en chiffres ronds, qu'elles étaient en 1886, à \$3,500,000 en 1888, soit une augmentation de \$600,000 dans le cours de deux années, et cela sans imposer d'onéreux sacrifices aux contribuables ? En supposant même que mon honorable ami pût différer d'opinion avec moi sur certains détails d'administration financière, ne devrait-il pas, s'il y avait chez lui quelque impartialité, se rendre à l'évidence de ces faits éclatants, comparés aux incuries des précédentes administrations ?

Pourquoi se donner tant de mal pour tromper la Chambre et le pays ? Pense-t-il arriver à son but en s'appuyant simplement sur des colonnes d'hypothèses et de suppositions erronées, dont les conclusions sont nécessairement fausses ? Pourtant il devrait savoir que ce n'est pas la manière de

procéder lorsque l'on veut sincèrement arriver à établir la vraie situation financière d'un pays. Il ne trouvera pas un seul homme compétent en pareilles matières qui oserait s'engager dans une telle voie sans avoir au préalable des données certaines pour appuyer ses chiffres et ses calculs. Pour ma part, je ne voudrais pas entreprendre une telle tâche sans avoir au préalable tous les renseignements officiels nécessaires afin d'arriver à des conséquences vraies et certaines. Je préfère m'appuyer sur les états officiels du département, dont les fonctionnaires sont tenus, sur leur serment d'office, de suivre une comptabilité parfaitement contrôlée et contrôlable et que personne ne voudrait mettre en doute, plutôt que sur ceux d'un critique irresponsable qui n'a qu'une fin politique à servir, et j'ose croire que la Chambre et le pays seront de mon opinion.

Voyons donc quelle est la véritable situation d'après les états officiels du département du trésor, états basés sur une comptabilité raisonnée et non sur des calculs isolés et imparfaits.

D'après l'état approximatif de l'actif et du passif tel que préparé par les officiers du trésor et qui est un relevé officiel, l'excédant du passif sur l'actif était au 30 juin 1888 de . . . . .	\$11,895,492 07
Comparé avec l'état du 31 janvier 1887, lors de notre entrée aux affaires, l'excédant à cette date était de . . . . .	11,389,167 11
	<hr/>
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1888 comparé à celui du 31 janvier 1887. . . . .	\$ 506,324 96

Ce chiffre est officiel. Cette augmentation s'explique ainsi :

Différence entre le montant de l'emprunt et le produit encaissé, soit un écart, entre le pair et la somme nette réalisée, de . . . . .	121,667 00
--	------------

Evaluation au delà de ce qui avait été prévue par l'emprunt de 1887, pour finir le palais de justice et l'hôtel du Parlement	225,000 00
Balance due pour achat de terrains et autres réclamations se rapportant à la vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	90,000 00
Contrats pour statues, engagement de nos prédécesseurs.....	25,000 00
	<hr/>

Ces différentes sommes réunies forment un total de..... \$ 461,667 00

La balance entre l'excédant du passif et cette dernière somme s'explique par le fait que les frais de construction de nos édifices ont excédé les crédits qui devaient être couverts par l'emprunt.

Telle était la vraie situation au sujet de notre dette flottante au 30 juin dernier. L'excédant du passif était donc à cette date de \$506,324.96 de plus qu'en 1887, dû aux obligations de nos prédécesseurs.

En face de cet état, que vaut l'échafaudage erroné de l'honorable député? Au lieu de prendre des chiffres ça et là, même avant qu'ils soient vérifiés, il eût mieux fait d'attendre l'état officiel du 30 juin prochain, qui seul pourra représenter alors l'état vrai des affaires de la Province plutôt que de fabriquer un montant de dette flottante qui ne représente pas la situation réelle.

A la dernière session, la Chambre nous a autorisé de payer une somme de \$460,000 pour le rachat des biens des Jésuites. Ce montant n'est pas encore payé à l'heure qu'il est et ne le sera pas pendant cet exercice. Cependant, mon honorable ami s'empresse de le mettre à la charge de la dette publique, sans même tenir compte de la valeur que représentent ces propriétés qui vont devenir les nôtres.

Il oublie aussi de tenir compte de l'argent en caisse ; une somme d'au-delà de \$300,000, car au 31 décembre, nous avons en caisse une somme ronde de \$176,000, plus la différence entre les recettes et les dépenses qui devait s'équilibrer quelques jours plus tard par certaines rentrées sur lesquelles nous comptons. On n'ignore pas en effet que l'argent en caisse à une date particulière n'indique pas toujours la vraie situation ; il arrive souvent qu'à certaines dates nous déboursions plus que nous ne recevons.

Il oublie encore de mettre en regard de sa prétendue dette flottante l'actif réalisable qui est de \$300,000 en chiffres ronds.

Il met aussi à la charge du passif les subventions de chemins de fer accordées à la dernière session en faveur de certaines compagnies, et qui ne seront payables qu'au fur et à mesure que les travaux se feront. Ainsi, le paiement de ces subventions sera réparti sur plusieurs années, et parmi ces compagnies subventionnées il y en aura qui ne se conformeront peut-être jamais aux exigences de la loi, d'autres seront périmées ou resteront à l'état de projet.

Il a d'autant plus tort de vouloir ainsi porter à notre charge des obligations dont les unes n'auront peut-être jamais d'existence, tandis que d'autres seront payables dans un temps assez éloigné, que j'ai précisément contre cette prétention l'opinion formelle de l'honorable député lui-même.

Voici ce qu'il disait en 1884 (voir *Débats*, p. 1049) :

“ Je dois faire remarquer que dans les états donnés jusqu'à présent du passif de la Province, on a commis une irrégularité qui aggrave inutilement la position de nos affaires, et qui ne permet pas de la juger exactement. Nous comptons comme dette actuellement contractée la balance des subventions, autorisées par la loi, à certaines compagnies de

chemins de fer. Le 31 décembre 1883, cette balance était de \$1,605,075.75. Sans doute que dans nos prévisions de l'avenir, nous devons considérer les obligations nouvelles que la construction de ces chemins de fer subventionnés nous fera encourir. Mais il est certainement irrégulier d'ajouter au passif actuel de la Province plus d'un million six cent cinq mille piastres, qui ne seront payées qu'au fur et à mesure que les compagnies de chemins de fer auront droit de les réclamer, après avoir rempli les conditions auxquelles les subventions ont été accordées.

“ A Ottawa, où, certes, l'on s'y entend aussi en finances, on n'a jamais compté dans le passif du Canada, les millions à être dépensés dans l'avenir, sous l'autorité législative, pour les grands travaux publics. Ouvrez les comptes du Canada de 1882-83, et dans le tableau du passif de la Puissance qui y est annexé pour toute la période depuis l'union des Provinces, vous verrez que l'on n'a toujours tenu compte que de la somme actuellement due le 30 juin de chaque exercice. Le Gouvernement libéral de l'honorable M. McKenzie, tout comme les ministères conservateurs qui l'ont précédé et suivi, a employé le même système, pour la bonne raison qu'il est d'une rigoureuse exactitude financière. Sir Richard Cartwright, le ministre des finances du ministère libéral, qui a régné depuis 1873 jusqu'à 1878, et sans contredit la plus forte autorité de l'opposition en ces matières, pas plus que Sir John Rose, Sir Francis Hincks, Sir Leonard Tilley, les ministres des finances conservateurs depuis 1867, n'a pensé à ajouter au passif du Canada, à la fin d'un exercice, les subventions autorisées par la loi, mais non encore dues, ni les sommes certainement à être déboursées pour les travaux publics en cours d'exécution.

“ Des \$70,000,000 environ de dépenses actuellement autorisées par les statuts du Canada et prévues, pour la balance de la subvention à la compagnie du chemin de fer

du Pacifique à la charge du Gouvernement en vertu du contrat, de l'élargissement et du creusement des canaux, pour l'Intercolonial, les avances aux commissaires des hâvres de Québec et de Montréal, les nouveaux édifices des ministères à Ottawa, pas une piastre, et cela avec raison, ne sera comptée, à la fin des exercices prochains, dans le passif du Canada, avant qu'elle soit actuellement payée pour l'un ou l'autre de ces objets.

“ Je le demande, ne serait-il pas tout à fait irrégulier, et même au détriment du grand intérêt national du crédit de la Puissance, de représenter la dette actuelle comme de \$70,000,000 de plus qu'elle n'est en réalité? N'est-ce pas, pour l'avenir du pays, un devoir d'expliquer que ce ne sera pas le Canada tel qu'il est aujourd'hui qui sera responsable de cette dette accrue de soixante-dix millions, mais bien le Canada traversé dans toute son étendue par une voie ferrée reliant les deux océans, sillonné d'un nouveau réseau de plusieurs milliers de milles de chemins de fer? Ce sera le Canada avec le parachèvement de l'un des plus vastes et des plus beaux systèmes de canalisation du monde, avec ses grands ports améliorés, avec des centaines de millions d'acres de terre fertile ouverts à la colonisation, avec toutes les ressources de la moitié d'un continent livrées à l'exploitation d'un peuple intelligent, actif, fort et libre !

“ Pourquoi donc ne pas appliquer cette règle si juste, si raisonnable, si vraie, dans la manière d'établir le compte de notre dette provinciale? De même qu'il ne faut pas grossir le chiffre des dépenses ordinaires du service public de la Province, en y ajoutant celui des dépenses pour les travaux imputables au capital, de même nous ne devons pas augmenter le montant de notre passif, en y comptant, comme dette actuellement contractée, des sommes qui ne seront payées qu'après l'accomplissement plus ou moins éloigné de certaines conditions très favorables au progrès du pays,

sommes qui peuvent aussi fort bien n'être en partie jamais déboursées. La Province de Québec, qui sera responsable de la dette accrue d'à peu près \$2,000,000, si toute cette somme est dépensée, ne sera pas telle qu'elle est aujourd'hui. Mais ce sera la province de Québec avec de grands chemins de fer jusqu'au lac Saint-Jean et à Pembroke, au nord de Montréal et d'Ottawa, à la frontière du Maine par le prolongement de la ligne du Québec-central, avec de superbes édifices pour sa Législature et ses ministères publics, et un magnifique palais de justice dans sa capitale ! Ce sera la Province de Québec, avec surtout les millions d'acres de terre du Saguenay, des cantons du nord de Montréal, de la vallée de l'Ottawa, de la Beauce ouverts à une colonisation plus facile et plus rapide, avec nos vastes forêts du nord livrées à une exploitation plus avantageuse par les nouveaux moyens de transport des approvisionnements nécessaires aux travailleurs et des bois produits ! Pour un, j'y vois une très grande différence.

“ Je suis certain que pas un marchand ne compte dans son passif une dette qu'il se décide à contracter dans l'avenir, pour se placer dans de meilleures conditions pour continuer et développer ses opérations commerciales. Pourquoi alors conserver dans nos finances provinciales un système de comptabilité que l'on ne trouverait dans aucun des livres des maisons d'affaires du pays ? ”

L'honorable député de Sherbrooke, alors trésorier, s'exprimait aussi dans le même sens (voir *Débats* 1884, p. 906.)

Comme on vient de le voir, l'honorable député de Montmorency se prononçait pour sa part, avec une telle énergie que j'ai raison de lui demander pourquoi il tient aujourd'hui un langage si différent. Est-ce simplement parce que ce ne sont plus ses amis qui sont au pouvoir ? Il n'a pas d'autre raison. Mais alors, quelle foi ajouter à ses protestations quand il se donne comme le seul homme véridique et qu'il

pose modestement comme une autorité en matière de finances? On sait maintenant à quoi s'en tenir sur la valeur de ses déclarations.

Je crois avoir suffisamment démontré l'absurdité de ses calculs sur la dette flottante, qui dans le moment, je puis l'affirmer, est dans un état plus favorable qu'elle ne l'a jamais été depuis 1876. Je l'avais déjà amplement prouvé par mon tableau des recettes et dépenses, montrant des surplus au lieu de déficits et une augmentation considérable dans les revenus comparativement avec l'année 1886, année qu'il avait pourtant choisie à tort comme point de comparaison, car elle ne donne pas une idée juste du mouvement de la recette et de la dépense sous les administrations précédentes.

Je crois avoir exposé clairement la situation telle qu'elle était le 30 juin 1888. Nous n'avons pas pris d'autres engagements que ceux qui ont été mis devant la Chambre et sanctionnés par celle-ci, c'est-à-dire le rachat des biens des Jésuites et les subventions aux chemins de fer, deux mesures qui ont été, si je ne me trompe, supportées par mon honorable ami lui-même. Voilà tout ce qui a été fait, et cette politique a reçu l'approbation de la Chambre, circonstance qui enlève toute justification à la critique erronée et fallacieuse du député de Montmorency.

Voici encore un échantillon des faux calculs de l'honorable député. Dans toute ma carrière dans les affaires, je n'ai encore rien rencontré de semblable comme critique, et je me demande si réellement je devrais m'occuper d'insanités comme celle que contient cette partie de son discours. Mais je tiens à ne rien laisser sans réponse.

Voici ce que dit l'honorable député sous le titre " L'emprunt de \$3,500,000 : "

" La Chambre et la Province se rappellent que le Gou-

vernement a maintes fois déclaré qu'il n'avait dû faire l'emprunt de \$3,500,000, l'année dernière, que parce qu'il y était forcé pour payer les obligations de la dette flottante que ses prédécesseurs lui avaient transmises. L'honorable premier ministre et l'honorable trésorier se sont évertués à l'affirmer dans cette enceinte et au dehors. Pour qu'il n'y eut pas de doute, ils l'ont fait déclarer par leurs partisans, dans cette Chambre, dans le préambule même de la loi autorisant l'emprunt. Ce préambule énumère les différentes obligations que le Gouvernement prétendait être forcé de payer à très courte échéance, et c'était uniquement pour les rencontrer et faire honneur aux engagements de la Province, qu'il voulait, disait il, emprunter.

“ Que constatons-nous aujourd'hui ? Les trois millions et demi ont été empruntés. A ce montant sont venus s'ajouter les deux millions et quatre cents des corporations commerciales, de la Province d'Ontario, des terres de la couronne, et autres sources, soit un total comme je l'ai déjà dit, de plus de cinq millions sept cent mille piastres. Tout cet argent a été dépensé. Il est disparu, et, cependant, des obligations de la dette flottante, le 31 janvier 1887, énumérées dans le préambule de la loi, il reste encore à payer les sommes suivantes :

“ Fonds en fidéi-commis.....	\$229,000 00
“ Subventions aux chemins de fer.....	1,256,931 45
“ Palais de justice, Montréal.....	200,000 00
	<hr/>
Montant ... ..	\$1,685,931 45

“ De votre emprunt, vous n'avez plus le sou, à l'heure où je parle, et vous devez encore \$1,685,931 sur ce que vous aviez promis de payer avec le produit de cet emprunt. N'est-ce pas un état de choses déplorable, alarmant ?

“ Où est allée cette somme de \$1,685,931, me demandera-t-on ?

“ Où elle est allée ? Une partie, au montant de sept cent et quelques milles piastres, a servi à payer un a-compte des nouvelles subventions votées aux chemins de fer à la demande du ministère actuel. La balance de près d'un million a été absorbée par les déficits et par l'augmentation réellement extraordinaire des dépenses de la Province, dont le Gouvernement actuel a seul la lourde responsabilité.”

Voilà ce que dit l'honorable député de Montmorency. Vu qu'il a déjà été établi et à plusieurs reprises que l'emprunt de \$3,500,000 était nécessaire pour rencontrer les obligations que nous avaient laissées nos prédécesseurs, il est inutile d'entrer dans de nouveaux détails à ce sujet

L'honorable député dit : “ Que constatons-nous aujourd'hui ? Les trois millions et demi ont été empruntés, à ce montant sont venus s'adjoindre les deux millions et quart reçus des corporations commerciales, des terres de la couronne, de la Province d'Ontario, et autres sources, soit un total, comme je l'ai déjà dit, de plus de cinq millions sept cent mille piastres. Tout cet argent a été dépensé. Il est disparu, et, cependant, des obligations de la dette flottante, le 31 janvier 1887, énumérées dans le préambule de la loi, il reste encore à payer les sommes suivantes, etc., etc.”

Avant de réfuter les conclusions que tire l'honorable député de son addition, examinons d'avord en détail cette addition elle-même, et voyons par quel moyen il en est arrivé à ajouter deux millions et quart au montant de l'emprunt et à former ce grand total de plus de 5 millions 700,000 piastres qui, d'après lui, a été tout dépensé. Voici comment il compose son addition ;

Emprunts temporaires.....	\$1,000,000
L'emprunt à longs termes.....	3,500,000
De la Province d'Ontario.....	100,000
Des corporations commerciales.....	558,393
De la cité de Montréal.....	125,000
Des corporations commerciales depuis le 1er juillet 1888.....	117,581
Augmentation, rente foncière des concessions forestières, 1887-88.....	47,000
Vente à l'enchère des coupes de bois, octobre 1888.....	100,000
Augmentation, rente foncière des concessions forestières, 1888-89.....	47,000
Fiducies.....	122,574
	\$5,717,548

† Il compte comme recette l'emprunt temporaire d'un million de piastres. L'honorable député n'est pas sérieux lorsqu'il compte un emprunt temporaire comme recette ; il aurait dû savoir que ce million avait été emprunté pour payer un égal montant de leurs obligations, en attendant que notre emprunt à long terme fut négocié, et que ce million a été remboursé à même cet emprunt, ce qui réduit du coup d'un million la prétendue recette des \$5,717,548 dont il parle, de sorte qu'il ne reste plus qu'un million et quart au lieu de deux millions et quart.

Les \$100,000 d'Ontario et les \$558,393 pour arrrages de taxes sont entrés dans les comptes publics de 1888 et c'est avec ces sommes que j'ai obtenu un surplus de \$373,196. L'emploi de ces sommes a été suffisamment expliqué, dans mes remarques sur cet exercice. Ces montants ont été employés, comme on l'a vu, à payer une partie des dépenses extraordinaires de cet exercice. Il en est de

même pour la somme provenant du règlement avec la cité de Montréal.

A l'exception des fiducies, les autres sommes forment partie des recettes ordinaires pour l'exercice de 1888-89, et sont comprises dans les prévisions à titre d'augmentation des revenus ordinaires sur lesquels nous comptons.

Si l'honorable député m'enlève mes sources légitimes de revenus, comment pourrais-je augmenter les recettes ordinaires? ceci n'est pas discutable. Il est bien clair que si nos ressources fussent restées ce qu'elles étaient en 1886, nous n'aurions pas une augmentation dans nos revenus de \$500,000 à \$600,000 par année. Comment eut-il été possible autrement de venir avec un budget équilibré après avoir comblé les déficits de 1886 et 1887, et en même temps faire face à la somme additionnelle d'intérêt que nous sommes obligés de payer et dont nous ne sommes pas responsables disons \$125,000 en chiffres ronds par année? Pour ces deux années, c'est une somme de 250,000 que nous avons de plus à payer. Ensuite, ce n'est pas \$3,500,000 que notre emprunt a produit, mais \$3,378,332.50, faisant encore une différence en moins de \$121,667.00.

Nous venons de voir que des deux millions et quart que l'honorable député dit que nous avons reçus en sus des \$3,500,000 de l'emprunt, il y a un million qui n'existe pas réellement; le million d'emprunts temporaires, qui a dû nécessairement être remboursé à même l'emprunt à long terme; en sorte que du calcul de mon honorable ami, il ne reste véritablement comme reçu que la somme de \$1,217,548, toujours d'après son point de comparaison de 1886, qui ne représente réellement pas, comme je l'ai démontré plus haut, la moyenne des dépenses ordinaires. Mais il faut aussi déduire de ce dernier montant \$250,000 pour le service d'intérêt que nous avons à payer de plus qu'avant,

et les \$121,667 de différence entre le pair et le produit net de l'emprunt.

Il ne reste donc plus que.....\$845,000 00

Il faut maintenant soustraire le surplus de  
1888, employé à payer leur propre dette. . . . 373,196 00

Réduisant à.....\$471,804 00

Il faut aussi tenir compte du déficit de \$324,251.16 entre les recettes et les dépenses ordinaires et dont nos prédécesseurs sont responsables.

Il ne faut pas non plus compter les \$125,000 reçues de la cité de Montréal, entrées dans les comptes publics de 1888 et dont l'emploi y est expliqué.

Quant aux autres articles, ils forment partie, comme je l'ai prouvé, des recettes sur lesquelles nous comptons pour rencontrer les frais du service public ordinaire.

En premier lieu, l'honorable député fait donc une erreur d'un million dans ses calculs ; ce n'est qu'une bagatelle pour lui, il est vrai.

En second lieu, il met en ligne de compte d'autres *items* qui doivent disparaître, car il serait injuste de les faire revivre sous différentes formes à la fois ; ils ont déjà été discutés et il est inutile d'y revenir.

De toute cette somme de \$5,717,548 qu'il étale avec tant de bruit pour en imposer au public, de toute cette anecdote de 2 millions et quart perçus de plus qu'en 1886, il ne reste donc plus que le produit de l'emprunt à long terme, qui est de \$3,378,332.50 et non \$3,500,000.

En résumé, la persistance de mon honorable ami à vouloir à tout prix me forcer à rendre compte deux fois, de deux manières différentes, des mêmes montants, est tout simplement ridicule. Cette manière de dédoubler les

chiffres à volonté est une mystification, ni plus ni moins, que la Chambre et le pays sauront apprécier à sa juste valeur.

Il n'est pas étonnant que lancé dans cette voie absolument fausse, le fanatisme politique l'aient poussé aux conséquences les plus étranges. Il prétend avec le plus grand sérieux du monde, que des obligations de la dette flottante au 31 janvier 1887, énumérées dans le préambule de la loi, il reste encore à payer un montant de \$1,685,931.45.

Autre erreur d'addition de mon honorable ami :

Avec le produit de l'emprunt, soit . . . . .	\$3,378,332 00
nous avons payé sur les obligations énumérées dans le préambule de la loi . . . . .	2,286,294 70
	<hr/>
	\$1,092,037 30

D'après les relevés officiels, ce n'est donc pas \$1,685,936.45 comme il le prétend, qu'il reste à payer sur les articles énumérés, mais seulement \$1,092,037.30. Il se trompe donc d'une bagatelle de \$593,894.15 sur ce point.

Il ne tient aucun compte que sur cette balance, nous avons été obligés de payer en plus sur les obligations énumérées dans le dit préambule la somme de \$400,000 et au-delà, en chiffres ronds ; obligations dont ils sont responsables, ce qui réduit la balance de l'emprunt d'autant. Ces dépenses ont été occasionnées par leur incurie dans la rédaction des contrats, qui avaient laissé la porte ouverte à des contestations et des réclamations d'extras reconnus comme légitimes par l'ingénieur et les officiers du département des travaux publics, et que nous avons été forcés de régler. Si maintenant on tient compte de l'argent en caisse et de l'actif, cette balance de \$1,092,017.50 s'explique de suite.

L'honorable député n'est certainement pas sérieux, lorsqu'il vient nous faire de telles questions, ou, s'il l'est, il parle sur un sujet qu'il ne comprend pas. Il est inutile d'en dire davantage sur ce point, car la Chambre et le pays doivent savoir à quoi s'en tenir maintenant sur la véracité des accusations de cet honorable monsieur.

Voici ce que dit le député de Montmorency de notre dernier emprunt :

“ J'ai aussi critiqué, l'année dernière, la manière dont le Gouvernement avait négocié et fait son emprunt.

“ Appuyé sur les documents mis officiellement devant la Chambre, j'ai démontré tout ce qu'il y avait d'humiliant pour la Province, et de dangereux pour son crédit, dans le fiasco des négociations ouvertes imprudemment, et conduites avec tant de témérité, à New-York. J'ai aussi prouvé que par la transaction que le ministère avait été obligé de conclure, avec précipitation, avec le Crédit Lyonnais, après sa triste aventure new-yorkaise, la Province avait perdu un montant considérable que j'ai alors calculé au plus bas, en le limitant à \$175,000. J'ai reproché au ministère d'avoir vendu les titres de cet emprunt à un prix fixe, au lieu de les avoir offerts sur le marché monétaire à la concurrence des gens à la recherche de placements sûrs et avantageux, ce qui a fait perdre à la Province les avantages certains qu'elle pouvait retirer de cette concurrence.

“ Quand je parlais ainsi, je ne pensais pas qu'avant six mois un événement viendrait me donner complètement raison, et détruire toutes les prétentions du Gouvernement à un succès dans l'opération financière de son emprunt. La cité de Montréal a négocié un emprunt de plusieurs millions à Londres, l'automne dernier. La corporation a délégué à Londres le maire de la cité, l'honorable M. Abbott, et M. Jacques Grenier, le président du comité des finances, l'un des partisans les plus dévoués du Gouver-

nement actuel, et je crois aussi, le trésorier de la cité. Les délégués de Montréal ont offert l'emprunt de la cité à la concurrence. L'intérêt était de trois pour cent, et l'emprunt a été lancé au minimum de  $82\frac{1}{2}$ . Il a réalisé une moyenne de 83 et une fraction. Des offres, pour un montant assez considérable, ont même atteint  $85\frac{1}{8}$ . Par le seul effet de la concurrence, la corporation de Montréal a réalisé plus de vingt-cinq mille piastres.

“ Comparons cet emprunt de Montréal avec celui négocié par le ministère pour le compte de la Province.

“ Le Gouvernement a obtenu du crédit Lyonnais 99 pour cent, moins les frais, pour des titres de la Province à 4 pour cent d'intérêt.

“ La corporation de Montréal a obtenu 83, moins les frais pour des titres de la cité à 3 pour cent d'intérêt.

“ Le produit de 83, pour des titres à 3 pour cent, équivaut à 110 pour des titres à 4 pour cent. Or, le Gouvernement n'a obtenu que 99 au lieu de 110 ; c'est à-dire, que les conditions de l'emprunt de Montréal sont de 11 pour cent plus avantageuses que celles de l'emprunt de la Province, négocié par le Gouvernement. La différence, en moins, de 11 pour cent pour la Province, représente, pour les \$3,500,000 de l'emprunt provincial, une perte de \$385,000. C'est déjà beaucoup trop, mais c'est loin d'être tout. A part la perte du capital, il y a la perte dans l'intérêt annuel à payer. L'intérêt réel que la Province paye, pour son dernier emprunt, est de 4.18 pour cent. Celui de la cité de Montréal n'est que de 3.60 pour cent : différence en faveur de Montréal, 0.58 pour cent. La différence de 0.58 pour cent dans l'intérêt réel sur \$3,500,000 s'élève à \$20,300 par année, et, pendant quatre ans la durée des débetures

du premier emprunt de la Province, la perte sera d  
\$812,000.

Additionnons :

“ Perte de 11 pour cent sur le capital. . . . .	\$ 385,000
Perte de 0.58 dans l'intérêt annuel de \$3,500,-	
000 ; \$20,300 par année, et pendant 40 ans. . . . .	812,000
	<hr/>
Montant. . . . .	\$1,197,000

“ Ainsi, comparées aux conditions obtenues par la cité de Montréal, celles de notre emprunt représentent, pour la Province, une perte certaine, incontestable de \$1,197,000. Le ministre n'a évidemment pas raison de se vanter de ce succès.”

Dans mon discours sur le budget l'année dernière, j'ai donné toutes les explications possibles sur la nature des démarches que nous avons faites à New-York pour le placement de notre emprunt ; il est donc inutile de revenir sur ces détails qui n'ont plus d'actualité aujourd'hui. Je me permettrai simplement de répéter, comme je le disais alors, que nos démarches à New-York eussent été couronnées de succès, sans un accident qu'il était impossible de contrôler et qui en définitive, a été la seule cause de notre insuccès sur ce marché. Dans tous les cas, la Province n'y a rien perdu, car c'est à la suite de ces démarches que nous avons pu nous mettre en rapport avec le Crédit Lyonnais, l'une des plus importantes institutions financières de France, et que c'est par son entremise que nous avons pu négocier l'un des emprunts les plus avantageux que la Province ait jamais faits. C'est grâce à cette institution, que nous avons eu la plus value pour nos titres, car il ne faut pas oublier un fait bien important, c'est que nos banques en cette Province ne semblaient pas vouloir prendre beaucoup d'intérêt à notre affaire et que les offres que nous avons reçues de certaines maisons de banque anglaises n'étaient pas de nature à nous

encourager à continuer des négociations avec celles-ci. Nous étions informés dans le temps de sources certaines qu'il y avait à Londres toute une organisation pour nous empêcher de réussir en nous imposant des conditions des plus onéreuses.

Le député de Montmorency devrait être le dernier à nous reprocher de ne pas avoir osé offrir notre emprunt à la concurrence publique. Il sait tout aussi bien que moi, sans doute, que certains de ses amis politiques, voyaient d'un mauvais œil la négociation d'un emprunt à des termes plus avantageux que ceux antérieurement placés par eux.

D'ailleurs l'honorable député a bien tort de donner à entendre que nos démarches se sont limitées au marché de New-York, lorsqu'il est à sa connaissance que nous étions aussi en correspondance avec des maisons de banque anglaises ; mais les offres qui nous furent faites de ce côté n'étaient pas de nature à nous encourager à mettre notre emprunt à la concurrence sur un marché où il y avait une combinaison pour déprécier la valeur de nos titres. On ne doit pas oublier que le meilleur offre qui nous fut fait, était de  $92\frac{1}{2}$  à 94, ce qui était bien inférieur au prix ferme du Crédit Lyonnais. De quelle grâce l'honorable député vient-il aujourd'hui nous critiquer dans de pareilles circonstances de ne pas avoir mis la vente de nos titres à la concurrence publique ? Il n'agit pas avec franchise ni loyauté lorsqu'il parle ainsi ; il faut tenir compte de la valeur de nos titres portant 5% d'intérêt, dont la cote sur le marché de Londres était de 109 à 111, ce qui en moyenne équivalait à  $4\frac{1}{2}$ %. De plus nos correspondants anglais nous faisaient comprendre que dans le cas où l'on se déciderait à mettre nos titres à la concurrence, il ne fallait pas songer à fixer le minimum à plus de 95%. Vu l'état du crédit de la Province sur ce marché, où nos prédécesseurs n'avaient jamais pu obtenir le pair pour nos titres portant 5%—, était il prudent de les

mettre à la concurrence publique sur un marché qui nous était aussi défavorable ?

L'honorable député n'est donc pas sérieux dans sa critique. Il semble oublier sciemment ou non, que nos prédécesseurs n'avaient jamais osé braver la concurrence publique et qu'ils s'étaient toujours contentés d'accepter un prix ferme pour des titres à 5 % au-dessous du pair. Lui qui n'a pas eu un mot de blâme contre le Gouvernement qu'il supportait, lorsque celui-ci vendait à la banque de Montréal à prix ferme au pair des titres à 5 %, et que celle-ci vendait quelques jours après à 7 de prime les mêmes titres qu'elle venait d'acheter au pair, de quelle grâce peut-il aujourd'hui nous blâmer ? Pourquoi n'a-t-il pas alors critiqué ce Gouvernement pour ne pas avoir mis ces titres sur le marché et pour avoir fait perdre à la Province le profit de 7 % réalisé par la Banque de Montréal ? A peine deux ans se sont-ils écoulés, que nous venons sur le même marché et que nous obtenons un prix aussi élevé pour nos 4 % que nos prédécesseurs avaient eu pour leur 5 %. On peut juger par là ce que valent les critiques de l'honorable député. Toujours deux poids et deux mesures.

L'honorable député n'est pas de bonne foi non plus lorsqu'il dit que nous avons fait perdre à la Province une somme considérable en vendant à prix fixe au lieu d'offrir nos titres sur le marché monétaire à la concurrence des gens à la recherche de placements sûrs et certains. Il semble oublier une chose importante. C'est que ce marché nous avait été rendu impossible à la suite de la mauvaise administration financière de ses amis.

L'honorable député parle en termes élogieux de l'emprunt récent fait par la ville de Montréal sur le marché de Londres, emprunt qui avait l'appui de tout le crédit dont jouit le Gouvernement fédéral sur ce marché, il le compare avec le nôtre et en tire les conclusions les plus fausses, comme je vais le démontrer.

Le prix réel obtenu pour les titres de Montréal n'est pas de 83 et une fraction comme il le prétend, mais d'après mes renseignements qui sont officiels, environ  $82\frac{3}{4}$  ou une fraction de plus, soit  $82\frac{8269}{10000}$  non compris les frais de timbres qui s'élèvent à  $\frac{1}{2}$  %, de sorte que la moyenne n'a pas dépassé  $82\frac{3}{4}$ .

Or,  $82\frac{3}{4}$  % à 3 % d'intérêt équivaut pour du 4 à. \$103 00  
 Nous avons obtenu pour nos quatre..... 99 00

Différence en faveur de la ville de Montréal. \$ 4 00

Et non 11 % comme le prétend l'honorable député. Première erreur de 7 %, ce qui est déjà un écart assez considérable.

99 piastres pour cent piastres pour des titres à 4 % portent l'intérêt annuel à  $4\frac{5}{100}$ , tandis que  $82\frac{3}{4}$  @ 3 % d'intérêt pour cent piastres équivaut à \$3.85 d'intérêt par année ; la différence entre 4.05 et 3.85 est de  $\frac{20}{100}$  pour cent, et non  $\frac{58}{100}$  pour cent, comme il le prétend, autre erreur grave à noter.

Mais continuons à examiner ses autres calculs.

La différence, dit-il, en moins de 11 %, pour la Province, représente pour les \$3,500,000 de l'emprunt provincial, une perte de..... \$385,000  
 Or comme la différence n'est que 4 % au lieu de 11 /, 4 % sur \$3,500,000 équivaut à.... 140 000

---

\$245,000

Ce qui fait une erreur de la part de l'honorable député de \$245,000 dans ses calculs.

“ A part de la perte du capital, ajoute-t-il, il y a la perte dans l'intérêt annuel à payer. L'intérêt réel que la Province paie, pour son dernier emprunt, est de 4.18 pour cent ; celui de la cité de Montréal n'est que de \$3.60 pour cent ;

différence en faveur de Montréal 0.58 pour cent. La différence de 0.58 pour cent dans l'intérêt réel sur \$3,500,000 s'élève à \$20,300 par année, et pendant quarante ans, la durée des débetures du dernier emprunt de la Province, la perte sera de \$812,000."

Comme la perte n'est pas de 0.58, mais de 0.20, or, à 0.20 de perte par année pour quarante ans, la perte ne sera que de \$280,000. Résumons maintenant ces calculs et voyons quelle est la véritable différence entre ces deux emprunts.

Perte de 11 % sur le capital d'après le député de Montmorency.....	\$ 385,000
Perte de 0.58 dans l'intérêt annuel sur \$3,500,000 ; \$20,300 par année pendant 40 ans, soit .....	812,000
	<hr/>
Perte totale.....	\$1,197,000

" Ainsi, dit-il, comparées aux conditions obtenues par la cité de Montréal, celles de notre emprunt représentent pour la Province, une perte certaine, incontestable de \$1,197,000. Le ministère n'a évidemment pas raison de se vanter de ce succès."

Tel est le langage de l'honorable député qui déclare avec assurance *une perte certaine, incontestable* de \$1,197,000. Or la perte *réelle et certaine* en capital et intérêt n'est que de \$420,000 pour les quarante années, ce qui fait une erreur dans ses calculs de \$777,000 ou une somme d'au-dessus de trois quarts de million de moins que tel qu'il calcule. Ceci est encore un échantillon des calculs vrais et incontestables de l'honorable député.

Il est vrai qu'en finance il a l'esprit fort élastique et qu'il est très entreprenant avec l'arithmétique ; les millions ne lui coûtent rien quand il s'agit de les porter à la charge de ses

adversaires ; veut-il frapper sur un parti politique qui n'est pas le sien, rien ne l'arrête ; il dénature les faits avec un aplomb superbe, fait semblant de faire des additions et des soustractions et pose au-dessous les chiffres qui lui passent par la tête, comme on vient de le voir dans sa fameuse comparaison des emprunts de la Province et de Montréal, qui n'est d'un bout à l'autre qu'un tissu d'erreurs, grossièrement fabriqué pour en imposer à la crédulité publique. Voilà l'homme qui m'accuse d'être pessimiste dans l'opposition et optimiste au gouvernement.

Mais il y a encore plus pour confondre l'honorable député. Lui, l'oracle de la finance, l'organe autorisé de l'opposition, lui en qui celle-ci a mis toute sa confiance, comme étant le seul homme véridique en ces matières, il semble avoir oublié, sciemment ou non, de nous dire que l'emprunt de Montréal est un emprunt perpétuel, par conséquent non rachetable, c'est-à-dire qu'il oblige la cité de Montréal de payer à perpétuité \$3.85 pour cent d'intérêts par année, tandis que le nôtre est terminable en 40 ans et rachetable.

Maintenant c'est à mon tour de faire mes calculs. Si la ville de Montréal peut aujourd'hui emprunter à  $82\frac{3}{4}$  à  $3\%$  d'intérêt pour cent piastres, il est plus que probable que dans quarante ans le Gouvernement de la Province pourra lui, à son tour, lorsqu'il s'agira de racheter ses titres, emprunter de nouveau pour un terme de 40 ans à  $3\%$  pour cent, mais au pair. Or, la différence entre  $82\frac{3}{4}$  et le pair est de  $17\frac{1}{4}$ .

$17\frac{1}{4}$  pour cent sur \$3,500,000 est égal à.. \$ 603,750 00  
 $85\%$  de perte par année, entre le pair à  $3\%$   
et 3.85 que la cité de Montréal est obligée  
de payer à perpétuité, soit \$29,750 par  
année pendant 40 ans s'élève à ..... 1,190,000 00

Gain pour la Province..... \$1,793,750 00

La perte de la Province pendant les 40 premières années par son emprunt à 4.05 au lieu de 3.85 que paye aujourd'hui la cité de Montréal s'élèvera à..... 420,000 00

Gain pour la Province de Québec.... \$1,373,750 00

Ainsi donc, tout considéré, autant l'honorable député a mis notre emprunt au-dessous de Montréal, autant il lui est en réalité supérieur. Il n'est vraiment pas pardonnable pour un homme politique qui pose pour la précision mathématique et l'érudition financière, de comparer sérieusement un emprunt perpétuel à un emprunt à terme, et de cacher soigneusement à ceux qui l'écoutent des détails aussi importants, pour aboutir à cette misérable et ridicule conclusion, que du 4 % à 40 ans vaut moins que du 3 % non rachetable. De pareils calculs dénotent une ignorance tellement de nature à humilier l'honorable député dans l'opinion de ses amis, que j'aime vraiment mieux croire à de la mauvaise foi de sa part, comme du reste il en a mis dans toute sa critique de mon administration financière.

“ La politique financière du Gouvernement, tel est le titre que le député de Montmorency a mis en tête d'une autre partie de son discours écrit, et que je crois devoir citer copieusement, pour bien montrer à la Chambre et au pays que je ne crains pas la lumière, mais au contraire que je tiens à ne rien laisser debout de son argumentation boiteuse :

“ La situation est grave. Il est inutile de se le dissimuler. Il ne faut pas se bercer de vaines et fatales illusions. Le réveil serait terrible. Infiniment mieux vaut calculer exactement où nous en sommes rendus.

“ Les dépenses ordinaires du service public de la Province qui, pendant les quatre années financières de 1882 à 1886, avaient été en moyenne de \$3,050,000 en chiffres ronds, ont été, en deux ans, augmentées, par le Gouverne-

ment actuel, au chiffre de \$3,650,000. C'est donc une augmentation moyenne de \$600,000. La prodigalité du ministère nous dit assez qu'il n'est pas fermement décidé au moins à s'en tenir là.

“ Quant au revenu, il s'est aussi accru, mais dans de moins grandes proportions que les dépenses. Ce développement du revenu, les anciens Gouvernements et leurs amis ont seuls le droit d'en réclamer le mérite pour la presque totalité. A la seule exception de l'augmentation de la rente foncière des concessions forestières et des droits de coupe de bois, et du taux des licences, c'est grâce à notre politique financière, si le Gouvernement peut maintenant compter sur de nouvelles sources de revenu. Le ministère actuel en est comme nous responsable, parce qu'il les conserve en maintenant les lois qui les a créées.

“ Des sources actuelles du revenu, nous pouvons compter sur des recettes ordinaires, moyennes par année de \$3,450,000 en chiffres ronds. Ce serait suffisant pour un Gouvernement économe, sage et prudent. Mais avec un ministère aussi prodigue que celui qui administre aujourd'hui les affaires de la Province, c'est loin d'être assez, puisqu'il porte les dépenses à plus de \$3,650,000. Dans ces conditions respectives du revenu et du budget des dépenses, la Province est donc incontestablement en face d'un déficit régulier, certain, d'au moins \$200,000 par année. Cet état de choses ne peut et ne doit pas durer. Tous ceux qui veulent assurer sincèrement l'avenir financier de la Province le diront avec moi.

“ De deux choses, il faut absolument l'une ou l'autre : une diminution de dépenses, ou une augmentation de revenus. Il n'y a pas à sortir de là.

“ La Chambre ne peut pas espérer une diminution de dépenses, parce que le ministère lui demande de voter un budget général pour l'année prochaine 1889-90, plus élevé

que celui de l'année courante. Comme celui de 1888-89, le budget de 1889-90 sera certainement gonflé de plus d'une centaine de mille piastres par les budgets supplémentaires et les mandats spéciaux. Donc le Gouvernement s'écarte davantage de la voie sûre de l'économie. ”

L'honorable député trouve la situation grave. Je suis vraiment étonné de l'entendre parler ainsi, lui qui ne cessait de faire l'éloge des administrations précédentes lorsque celles-ci n'avaient que des déficits entre les recettes et les dépenses ordinaires de \$300,000 à \$400,000 par année et que nous augmentions notre dette d'au-delà d'un million et quart par année ; tandis que sous notre administration les déficits ont cessé et nos sources de revenu accusent, comme je l'ai démontré, une augmentation d'au-delà d'un demi-million par année, chose qu'il admet lui-même. On l'a vu, tous ses calculs sur la dépense sont erronés, car d'après les états que j'ai produits et les autres documents officiels que j'ai soumis, l'augmentation de la dépense n'est pas de \$600,000 par année comme il l'affirme et comme il voudrait le faire croire par des calculs fondamentalement erronés. J'ai établi, je crois, et d'une manière incontestable, que, dans nos prévisions, ce ne sont pas des déficits que nous prévoyons, mais bien des surplus. Ce qui fait toute la différence du monde. Il est facile pour l'honorable député de forger des déficits ; pour cela, tout ce que l'on a à faire, c'est de retrancher d'un côté et d'ajouter à l'autre. C'est un système de comptabilité qui peut avoir son mérite aux yeux des gens qui ne sont pas en état de vérifier par eux-mêmes la vérité de ces calculs, mais pour ceux qui sont censés avoir les qualités requises pour se rendre compte de la vraie situation, de telles exagérations sautent aux yeux de suite.

Je dis que le procédé de l'honorable député est reprehensible au plus haut degré, en ce sens qu'en dénaturant ainsi

les faits, cette ligne de conduite est de nature à faire un tort considérable aux intérêts de la Province.

Même si ce qu'il dit était vrai, il aurait encore tort de parler et de calculer comme il le fait; mais que penser d'un homme qui sciemment ou non, vient froidement tromper la Chambre et le pays sur la véritable situation financière, qui, loin d'être dans l'état alarmant qu'il prétend, n'a jamais été, depuis 1875, aussi bonne qu'elle l'est dans le moment?

Si avec un revenu augmenté d'un demi-million et des dépenses contrôlables d'une moyenne bien peu plus élevée que celle des années passées, la situation est si alarmante que devait donc être la situation financière lorsque nos prédécesseurs n'avaient à nous montrer que des écarts de \$300,000 à \$400,000 entre les recettes et les dépenses ordinaires et d'audelà d'un million et quart par année sur les dépenses à compte du capital?

Je le dis, et sans hésitation, mon ami n'est pas sérieux dans ses calculs, son langage est celui d'un farceur.

Après avoir décrié autant que possible la situation financière de la Province, en s'appuyant sur tout ce qu'il pouvait inventer de plus erroné et faux, afin de la présenter sous un jour qui n'est pas vrai, il ne s'arrête pas en si beau chemin. Il n'est pas encore satisfait, car il se lance à fonds de train contre le projet de la conversion de notre dette consolidée en se servant de chiffres et en employant des calculs qui sont tous aussi peu véridiques que ceux qu'il nous a précédemment soumis. Il s'efforce de déprécier une opération qui, si elle réussissait au gré de nos désirs, aurait pour effet de dégrever notre budget d'une somme considérable sur le service d'intérêt et dont le produit serait d'une si grande utilité pour la Province dans un moment où il y a tant à faire pour améliorer notre condition. Il est si anxieux de détruire la perspective d'une transaction qui est purement et simplement dans l'intérêt de tous, qu'il va jus-

qu'à représenter comme de vaines utopies des projets dont le succès n'est qu'une question de temps.

“ Le Gouvernement, dit-il, a-t-il soumis à la Chambre une politique financière pour augmenter le revenu de la Province? oui, mais il a imaginé deux projets qui menacent beaucoup d'aboutir à deux fiascos complets. Je veux parler de la conversion de la dette, et de l'augmentation du subside fédéral conformément à la résolution de la conférence inter provinciale.”

Il combat ces deux projets comme n'étant pas réalisables. Il fait de longs calculs pour prouver . . . . . quoi? que la conversion ne rapportera pas d'une manière précise et exacte le montant mentionné par l'honorable premier ministre dans son discours au banquet du club national. D'après ses calculs *vrais* et *infaillibles*, il conclut qu'il n'est pas possible d'opérer une conversion réellement avantageuse.

Ainsi, l'honorable député admet que nous avons soumis une politique financière pour augmenter le revenu de la Province, mais il ajoute que deux de ces mesures menacent beaucoup d'aboutir à des fiascos complets : la conversion de la dette et l'augmentation du subside fédéral.

Ces deux projets ne rencontrent pas naturellement ses vues, pour la simple raison que ses amis n'en ont pas l'initiative. Si ces mesures eussent originé de son côté de la Chambre, il tiendrait un tout autre langage qu'il tient aujourd'hui. Au lieu d'avoir recours à des arguments pour prouver qu'elles n'atteindraient pas le but que l'on se propose, il les trouverait excellentes. Il est impossible à l'honorable député de rester dans un juste milieu et d'accorder à des adversaires la part de mérite qui leur revient. Tout ce qui vient de la part de ses amis est parfait, mais c'est tout le contraire lorsqu'il s'agit de ses adversaires, il voit tout en noir ; c'est alors, lui, le vrai pessimiste.

L'honorable député sur ces deux questions suit toujours sa tactique ordinaire, tâcher d'inspirer de la confiance à ceux qui l'entendent, en leur annonçant avec un air de sincérité qu'il a fait des études sérieuses sur le sujet en débat, et que ses calculs sur la question sont vrais et inattaquables. Aujourd'hui on connaît la valeur de ses affirmations à cet égard et l'on sait d'avance quelles seront ses conclusions, c'est-à-dire qu'elles sont toujours dans le sens qu'il désire leur donner, selon l'intérêt en jeu. S'il est favorable à une cause, qu'elle soit bonne ou mauvaise, il la trouvera bonne quand même, surtout si elle est de nature à favoriser son parti et ses intérêts.

Il dit que le Gouvernement ne peut pas compter sur la conversion de la dette pour diminuer les dépenses.

Naturellement, comme il ne désire pas le succès de cette mesure, il a soin d'arranger ses calculs en conséquence.

Je suis familier avec les calculs qu'il nous a soumis, car j'en ai fait moi-même de semblables et bien d'autres dont il ne nous parle pas, car ils pourraient nuire à sa cause. Comme je n'ai pas l'intention de passer sous silence cette partie de sa démonstration, je suis obligé de la citer textuellement.

La question est de savoir, dit-il, s'il y aurait quelques avantages financiers certains dans une semblable opération.

“ Pour me former aussi sur ce sujet une opinion sûre, raisonnée et bien appuyée, j'ai fait quelques calculs que je crois réellement inattaquables, et j'en suis venu à la conclusion que, dans les conditions du marché, et avec la situation actuelle de nos titres, la conversion volontaire ne pourrait nous assurer quelques avantages immédiats, qu'en chargeant l'avenir prochain de bien plus lourdes obligations proportionnellement.

“ C'est en faisant ces calculs que je me suis convaincu davantage combien le ministère s'était imprudemment lancé

dans cette aventure de la conversion de la dette. L'honorable premier ministre qui voyait tout en rose, et qui s'enthousiasmait à l'idée du prestige et de la gloire dont allait l'entourer une opération financière aussi importante, annoncée avec tant de confiance, et faite avec tant de courage et d'habileté, lançait son projet dans le grand discours qu'il adressait aux auditeurs présents au banquet du club national, à Montréal, le printemps dernier. Sans avoir pris la peine de se renseigner au préalable, il déclarait que par la conversion de la dette, il réaliserait une économie qui pouvait atteindre jusqu'à \$250,000. Il est facile de voir tout de suite combien ce chiffre était exagéré. Il n'était pas possible d'espérer convertir la dette en gagnant plus de un pour cent sur le taux de l'intérêt. Or, pour réaliser une économie de \$250,000 par la réduction de un pour cent dans l'intérêt, il faudrait convertir \$25,000,000. Mais notre dette consolidée, le 30 juin 1888, était de \$21,570,333, soit près de trois millions et demi de moins que les vingt-cinq millions. Nous ne pouvons pas convertir plus que nous devons, c'est de toute évidence.

“ Est il possible de convertir toute notre dette consolidée de \$21,570,333 ? Assurément non. Le dernier emprunt de \$3,500,000 a été négocié à 4 pour cent d'intérêt. Il n'y a donc pas moyen de le convertir.

“ L'emprunt français est à 4½ et par obligations amortissables. Pas davantage moyen de le convertir. Ces deux emprunts, retranchés de la dette consolidée, donnent le résultat suivant :

Dette consolidée, le 30 juin	
1888.....	\$21,570,333 00
A déduire l'emprunt français à 4½ pour cent de	
1880.....	\$3,385,000 00
Adéduire l'emprunt de 1888.	3,500,000 00
	\$ 7,385,000 00
Balance à convertir.....	\$14,185,273 00

“ Si on pouvait convertir cette dette de \$14,185,273 au pair, en diminuant l'intérêt de un pour cent, l'économie annuelle serait de \$141,852 : soit \$108,148 de moins que la somme calculée par l'honorable premier ministre. C'est déjà une différence, une réduction qui en vaut la peine.

“ Mais il est certain que la conversion au pair n'est pas possible. Il faudrait assurément payer une prime élevée pour les titres actuels de notre dette. Est-ce qu'il y aurait, dans cette opération, une marge suffisante pour que la Province en retirât des avantages immédiats, qui contrebalanceraient et au-delà, les sacrifices qu'elle lui imposerait dans l'avenir ? Je n'hésite pas à dire que non, et j'appuie ma conclusion sur les calculs suivants, que j'ai faits pour la somme ronde de \$14,000,000. D'abord, il n'y a pas de doute qu'à l'échéance des obligations actuelles, nous pourrions emprunter à 3 ½ pour cent au pair. Les rapides développements du crédit public, et la prodigieuse accumulation des capitaux à notre époque, et qui ira toujours croissante, grâce à l'étonnante activité des moyens de plus en plus grands qui les produisent, nous sont une sûre garantie sous ce rapport-

“ Calculons pour un terme de 20 ans à 5 pour cent, et de 45 ans à 3 ½, ce qui fait le terme de 65 ans des obligations destinées, par la conversion, à remplacer celles actuellement sur le marché.

L'intérêt de \$14,000,000 à 5 pour cent est	
de \$700,000 par année, et pendant 20	
ans de.....	\$14,000,000 00
L'intérêt de \$14,000,000 à 3 ½ pour cent	
serait de \$490,000 par année, et pendant	
45 ans de.....	22,050,000 00
Plus capital à payer à l'échéance.....	14,000,000 00
	<hr/>
Montant.....	\$50,050,000 00

“ Dans ces circonstances, la Province aurait à payer, dans le cours de 65 ans, en capital et intérêt, la somme de \$50,050,000.

“ Voyons maintenant quel serait le résultat d’une conversion faite immédiatement pour le terme de 65 ans, à 4 pour cent, et une prime de 10 pour cent.

Capital actuel.....	\$14,000,000 00
Prime de 10 pour cent à y ajouter.....	1,400,000 00
	<hr/>
Montant.....	\$15,400,000 00
L’intérêt annuel de \$15,400,000 à 4 pour cent serait de \$616,000	
Et pour les 65 ans de.....	\$40,040,000 00
Plus capital à payer à l’échéance.....	15,400,000 00
	<hr/>
Montant.....	\$55,440,000 00

“ Avec cette conversion, la Province paierait, dans le cours de 65 ans, la somme totale de \$55,440,000.

“ Comparons maintenant avec la somme à payer par la Province dans le premier cas calculé plus haut :

Somme à payer par la conversion à une prime de 10 pour cent avec intérêt à 4 pour cent.....	\$55,440,000 00
Somme à payer en attendant l’échéance, dans vingt ans, des titres, et en les remplaçant par des nouveaux à 3½ d’intérêt pour le terme de 45 ans.....	50,050,000 00
	<hr/>

Perte pour la Province par la conversion.....\$ 5,390,000 00

“ J’établis donc par ces chiffres, et d’une manière incontestable, que bien que l’intérêt annuel pendant les premiers vingt ans fût diminué de \$84,000, l’intérêt plus élevé que la Province paierait pendant les 45 ans avec la conversion, lui ferait en fin de compte subir une perte réelle de \$5,390,000.

“ J’ai fait des calculs semblables pour la conversion avec prime de 5 et 15 pour cent. A la prime de 5 pour cent, la perte serait de \$2,870,000 et à celle de 15 pour cent, elle s’élèverait à \$7,910,000.

“ J’en conclus donc que dans les circonstances, il n’est pas possible d’opérer une conversion réellement avantageuse. Je crois que le Gouvernement devrait abandonner ce projet pour une autre raison ; c’est que pour opérer la conversion il faudrait renoncer au droit de rachat pendant 65 ans, et, par conséquent, à l’idée de payer notre dette avant cette lointaine échéance.

“ Je conclus aussi sûrement que le Gouvernement ne peut pas compter sur la conversion de la dette pour diminuer les dépenses, en réduisant de beaucoup la somme annuelle à payer pour le service des intérêts.”

Etudions un instant cette filandreuse dissertation.

L’honorable député compare une conversion à l’échéance de nos titres avec une conversion actuelle. Il est clair qu’en mettant dans les plateaux de la balance, d’un côté une conversion à 3½%, de l’autre une conversion à 4%, la première doit être considérée la meilleure, toutes choses égales. Simplifier la question de cette manière peut être habile, mais ce n’est certainement pas juste. L’honorable député calcule pour un terme de vingt ans à 5 p. c. et pour 45 ans à 3½, ce qui fait le terme de 65 ans des obligations destinées par la conversion à remplacer celles actuellement sur le marché.

L’intérêt de \$14,000,000 à 5 par cent est de	
\$700,000 par année et pendant 20 ans de.....	\$14,000,000
L’intérêt de \$14,000,000 à 3½ par cent serait	
par année et pendant 45 ans de.....	22,050,000
Plus capital à payer à l’échéance.....	14,000,000
	<hr/>
Montant que nous aurions à payer au bout	
de 65 ans.....	\$50,050,000

Ainsi le montant que nous aurions à payer au bout de 65 ans par une conversion à l'échéance de nos titres actuels serait de \$50,050,000. Comme l'on voit, il calcule sur une conversion dans 20 ans à  $3\frac{1}{2}$  par cent.

Mais comment procède-t-il lorsqu'il s'agit d'une conversion immédiate? Il base ses calculs sur une conversion à 4 pour cent et les titres à 10 pour cent de prime, avec cette base, il arrive au résultat de \$55,440,000 que nous aurions à payer dans 65 ans par une conversion à 4 pour cent.

Naturellement avec cette comptabilité il arrive à une perte de \$5,390,000. Voilà comment calcule l'honorable député.

D'un côté, il compte que dans 20 ans l'intérêt annuel sera probablement réduit à  $3\frac{1}{2}$ ; de l'autre côté, il prend pour base une conversion à  $4\frac{0}{10}$ .

Avec un tel point de départ, le résultat de ses calculs est facile à prévoir. Il est évident par les chiffres qu'il donne que ce n'est pas l'intérêt de la conversion qu'il a à cœur, mais qu'il veut simplement atteindre un but politique, qui est celui de démontrer à la Chambre et au pays que nous ne devons pas ajouter foi au bénéfice sur lequel nous comptons par cette opération. Pour arriver à cette fin, il choisit pour base de ses calculs, du côté qu'il veut défendre, un chiffre modéré, et du côté qu'il combat, il met un chiffre un peu plus élevé. C'est le secret de l'honorable député, ce n'est pas plus malin que cela.

Quelle raison avons-nous de croire que nous ne réussirons pas à faire une conversion à des conditions plus favorables que celles qu'il signale? Ainsi, si la ville de Montréal a réussi à faire un emprunt à  $82\frac{3}{4}$  pour 3 pour cent, qui dit que la Province ne réussirait pas à faire une conversion bien au-dessous du taux dont il se sert pour la base de ses calculs, par exemple à  $3\frac{1}{2}\frac{0}{10}$  ou moins, et à une prime

moins élevée pour nos titres ? Il ne peut nier qu'il y aurait un bénéfice réel dans une conversion sur ces bases.

Tous ces calculs sont pour le moins inutiles, car ils n'auront leur actualité que quand le projet sera régulièrement lancé. Naturellement, que si l'opération ne peut se faire dans des conditions désirables, elle n'aura pas lieu, car nous ne tenons nullement à faire une conversion dont les résultats seraient nuls.

L'honorable député ne veut à aucun prix le succès de l'opération ; il est comme un homme qui est opposé à une chose et qui veut trouver des arguments contre, parce que cela ne fait pas son affaire.

Voyons maintenant quel serait le résultat d'une conversion de  $3\frac{1}{2}$  %.

L'honorable député demande s'il est possible de convertir toute notre dette consolidée de \$21,570,333 ? " Assurément non, dit-il. Le dernier emprunt de \$3,500,000 a été négocié à 4% d'intérêt. Il n'y a donc pas moyen de le convertir. " Quant à ce dernier emprunt, la conversion offrirait des avantages, si elle se faisait à  $3\frac{1}{2}$  pour cent. Quant à l'emprunt français, l'honorable député est dans l'erreur, il est convertissable.

Dans l'état que l'honorable député nous a soumis, il a calculé à 4 pour cent et 10 de prime pour nos titres actuels. Il a naturellement pris le chiffre le plus élevé pour la conversion. Mais une conversion à  $3\frac{1}{2}$  pour cent est tout à fait possible, et dans ce cas quel serait le résultat d'une conversion à ce taux et une prime de 10 pour cent pour le rachat de nos titres, tel que calcule l'honorable député ?

Pour simplifier l'opération, je prends comme convertissable le même chiffre que l'honorable député.....\$14,000,000 00

---

Capital actuel .....	14,000,000 00
Prime, 10 pour cent à y ajouter.....	1,400,000 00

---

Montant.....\$.15,400,000 00

L'intérêt annuel de \$15,400,000 à 3½ pour cent serait de \$539,000 par année et pour les 65 ans..... 35,035,000 00

---

\$50,435,000 00

Comparons maintenant avec le premier cas calculé pour une conversion à l'échéance de nos titres.

Somme à payer par la conversion à 3½ pour cent et une prime de 10 pour cent.....	\$50,435,000 00
Somme à payer en attendant l'échéance, dans 20 ans, des titres et les remplaçant par des nouveaux à 3½ pour cent d'intérêt pour le terme de 45 ans.....	50,050,000 00

---

Différence.....\$ 385,000 00

J'établis par ces chiffres que l'intérêt annuel pendant les premiers vingt ans serait diminué de \$161,000 par année sur \$14,000,000, ce qui est une réduction importante sur le service des intérêts. La seule différence avec le second cas qui est celui où l'on attendrait l'échéance de nos titres avant de faire la conversion, c'est que nous aurions à payer en capital et intérêt au bout de 65 ans \$385,000 de plus, mais ce surplus serait amplement compensé par la jouissance de \$161,000 par année pendant vingt ans, ce qui ferait au bout de vingt ans un capital de \$3,220,000. La moyenne de l'intérêt sur ces annués à 3½ pour cent, intérêt simple, s'élèverait à la somme de \$1,127,000, qui, ajoutées à \$3,220,000, équivaldrait à un total de \$4,347,000. La jouis-

sance pendant 20 ans d'une somme dont le produit avec intérêt à 3½ pour cent, s'élèverait à un capital de \$4,347,000 pendant les premiers 20 ans serait une ample compensation pour le surplus à rembourser au bout des 65 ans. A ces conditions, la conversion serait réellement avantageuse. Par ces calculs l'on voit de suite que l'honorable député a choisi à tort le moins avantageux des deux cas, afin de déprécier le; avantages d'une conversion qui, de fait, sauverait immédiatement au moins \$161,000 par année sur le service des intérêts.

Je ne pousserai pas plus loin la discussion sur ce sujet avec l'honorable député; il ne serait ni sage ni prudent, dans l'intérêt public, de le faire, la conversion étant encore à l'étude. Bien que la conversion soit d'actualité, une discussion sur cette importante question manquerait d'à-propos pour le moment et pourrait nuire à la cause que nous poursuivons. Nous en avons déjà eu un exemple lorsqu'il s'est agi de négocier notre dernier emprunt.

On a vu que nos adversaires ne se sont nullement gênés d'y mettre toutes les entraves possibles.

Pour ces raisons, je n'entrerai pas, pour le moment, dans des calculs élaborés et précis pour démontrer la somme exacte de profit à réaliser par une conversion soit à un taux ou à un autre. Tous ces calculs, comme je viens de le dire, manquent d'opportunité, notre projet n'étant pas encore lancé sur le marché. Il sera toujours temps de calculer la somme des profits lorsque nous serons en face de la réalité. Mais je prétends que si cette opération peut se faire dans les conditions voulues, et je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas ainsi, il y aura un avantage réel dans cette conversion. Malheureusement ce n'est pas en suivant la ligne de conduite que s'est tracée l'honorable député, que l'on réussira à mener cette transaction à bonne fin. Ce n'est pas en dépréciant le crédit de la Province, en représentant la situation financière sous un faux jour, dans le simple but de

nuire à un parti politique ; ce n'est pas en excitant les préjugés non-seulement des électeurs, mais même des capitalistes, contre le crédit de la Province, en leur présentant des états faux et mensongers sur la situation financière, que l'on réussira à hausser notre crédit.

L'honorable député sait aussi bien que qui que ce soit, il ne peut le nier, qu'une conversion, non pas à 4 pour cent, mais à un taux moins élevé, offrirait de grands avantages, mais pour arriver à cette fin, il ne faut pas que nos propres compatriotes y mettent des entraves ; au contraire il importe qu'ils nous accordent franchement leur concours.

L'échec de cette entreprise dans laquelle la Province est si fortement intéressée, sera dû à des hommes comme l'honorable député de Montmorency qui fait tout en son pouvoir pour ébranler la confiance publique sur l'état financier de notre pays.

Presque tous les pays civilisés du monde ont de temps à autre eu recours à la conversion, afin de diminuer le service de l'intérêt sur leurs emprunts antérieurs et de hausser le ur crédit sur les marchés monétaires.

En suivant une politique semblable, nous n'avons eu qu'une chose en vue, qui est de diminuer le fardeau dont notre budget est grevé, à la suite de nos onéreux emprunts contractés par nos prédécesseurs en Chambre. C'est une idée patriotique et féconde. Cependant comment est-elle accueillie ? Elle est combattue à outrance par nos propres compatriotes et nous en avons un exemple dans la conduite de l'honorable député de Montmorency, qui préfère voir manquer l'opération de peur qu'elle ne fasse quelque bien à l'administration actuelle. Voilà l'idée généreuse et grande qui anime cet honorable monsieur et son parti.

On peut juger par sa critique sur la mesure financière du Gouvernement pout accroît e le revenu par l'augmentation de la subvention fédérale, qu'il n'ose ouvertement la combattre en principe, mais qu'il n'en désire pas le succès de

peur de déplaire à ses amis d'Ottawa. Il parle comme un homme qui est dans les secrets des dieux, sachant d'avance que ceux qui règnent à la capitale fédérale sont opposés au projet, non pas parce qu'il n'est pas juste et raisonnable, mais parce que cette politique vient de notre côté de la Chambre. Sur ce projet, comme sur tous les autres, l'honorable député ne craint pas de sacrifier les intérêts les plus chers de la Province plutôt que de déplaire à ses maîtres qu'ils sert avec une fidélité servile.

L'honorable député fait tout ce qu'il peut pour déprécier cette mesure qui serait si féconde en bons résultats pour nous si elle réussissait. Il est évident, par la nature de ses remarques, que tout son désir, c'est qu'elle ne soit pas accueillie favorablement. Pourtant, il me semble que sur une question de cette nature, les dissentiments politiques doivent disparaître pour ne faire place qu'à un sentiment unanime, le désir franc et loyal de voir réussir un projet qui est d'un si grand intérêt pour notre Province.

L'honorable député n'a rien à dire contre une politique qui engouffre des millions au Nord Ouest ; au contraire, il la trouve admirable, mais du moment qu'il s'agit de quelques milliers de piastres pour sa Province, qui a si largement contribué pour sa bonne part au développement d'autres Provinces du Canada, dans la crainte de déplaire à ses amis d'Ottawa, lui et ses amis sont prêts à sacrifier nos intérêts les plus chers.

Sur ce projet de réajustement du subside fédéral, il n'ose attaquer le principe de la question ; tout de même on voit qu'il n'en désire pas le succès. Il tenait un bien autre langage en 1883 lorsque fut présentée une mesure à peu près identique à celle qui a été adoptée à la conférence. Cette mesure alors était proposée par ses amis politiques ; bien entendu il l'a appuyée non-seulement par son vote, mais même par un discours qu'on trouve dans les *Débats* de 1883, pages 607, 608, 609, 610, 615, 616, 619, 620, 621.

Cette politique alors avait à ses yeux sa raison d'être ; aujourd'hui non seulement il l'attaque, mais plus encore, il exprime des doutes sur la possibilité de la réaliser. Aujourd'hui il formule des objections et agit comme un homme qui a peur que cette proposition ne soit favorablement accueillie, car ce serait trop de gloire pour ses adversaires.

Il est évident que si tous ses amis sont inspirés par les mêmes sentiments, et s'ils se montrent aussi zélés que lui à déprécier ces deux mesures qui sont de la plus haute importance pour la Province de Québec, il est bien certain, dis-je, que nous ne réussirons pas à mener à bonne fin une politique qui devrait avoir l'appui de tous les hommes qui ont à cœur le progrès et l'avancement d'intérêts qu'ils devraient défendre envers et contre tous. C'est sur eux que retombera la responsabilité de l'insuccès, et il faut que leur partialité soit bien profonde et bien incurable pour qu'ils prennent cette grave responsabilité sans trembler et sans rougir.

M. le Président, je crois avoir rempli la tâche que j'avais entreprise, de ne pas laisser sans réponse une seule des critiques de l'honorable député de Montmorency. Je regrette de vous avoir retenu aussi longtemps, mais j'avais à détruire un échafaudage fallacieux, assez adroitement agencé il est vrai, mais qui a dû imposer un bien pénible travail à mon honorable ami, et qu'il tenait tout prêt avant même que j'eusse fait mon exposé budgétaire. Ce n'était donc pas à proprement dit une réfutation de mon discours financier, mais plutôt un ouvrage de longue main, préparé longtemps à l'avance, avec l'intention bien arrêtée de ne rien trouver de bon dans notre administration et rédigé dans le but de tromper, pour une fin politique, la Chambre et le pays sur la véritable situation financière. J'ai donc dû reprendre tous les fils de cette incidieuse critique, et en exposer la faiblesse ; et qu'avons-nous trouvé ? Tout un assemblage de calculs ayant pour point de départ des

données absolument fausses en fait. Il m'a fallu remettre de l'ordre dans cette masse de chiffres destinés à cacher la vérité, et pour cela examiner de près cette longue démonstration, remonter aux sources, rétablir la vérité et refaire comme il le fallait tous les calculs erronés de mon honorable ami.

J'ai commencé par établir quels étaient les principes financiers préconisés par le député de Montmorency, quand ses amis étaient au pouvoir, et il m'a suffi de les rapprocher de ses théories présentes pour faire éclater la futilité et l'inanité de ses critiques. On a vu que, tandis que nous n'avons jamais cessé de représenter la situation financière telle qu'elle était, et que nous appliquons aujourd'hui exactement les mêmes règles que lorsque nous étions dans l'opposition, lui n'a cessé d'accommoder ses prétendus principes aux circonstances, aux exigences de son parti, se servant de deux poids et de deux mesures, selon que le Gouvernement était composé de ses amis ou de ses adversaires.

J'ai ensuite attaqué directement chacune de ses critiques sur notre administration. Plus juste à son égard qu'il ne l'avait été pour moi, c'est à ses propres paroles, et à ses déclarations publiques, que j'ai répondu, et non comme il l'a fait, à un langage que je lui aurais prêté et qu'il n'aurait pas tenu. Ainsi, j'ai établi que ses calculs de déficits n'étaient que de méprisables fabrications, qu'il avait été obligé, pour en arriver là, de confondre sciemment les budgets ordinaires et extraordinaires, et que s'il eût observé les mêmes règles qu'il appliquait autrefois aux budgets de ses amis, on serait arrivé à un surplus beaucoup plus considérable que le surplus réel.

J'ai aussi démontré que non-seulement il ne s'était point contenté de peindre la situation au point de vue de la dépense sous les couleurs les plus fausses, mais que dans le but de rendre le tableau plus sombre encore, il avait été

assez déloyal pour ne pas dire un mot de l'augmentation de \$800,000, en chiffres ronds, dans le revenu : augmentation qui était bien au-delà du surcroît de la dépense comparée avec 1886 dont il fait un si pompeux étalage. En un mot, j'ai refait avec le plus grand soin tous ses calculs, et les ai corrigés à la lumière des chiffres officiels, et sur chaque point, la Chambre a la eu preuve que l'honorable député dans toute sa critique n'avait eu qu'un but : l'induire en erreur. J'ai trop de confiance dans l'esprit de justice de la Chambre et des électeurs de cette Province, pour croire un instant qu'ils se laisseront prendre à d'aussi grossiers subterfuges que ceux auxquels le député de Montmorency a eu recours pour travestir la véritable situation financière et la représenter sous un jour sombre et alarmant, lorsque de fait nous avons réussi, à force de travail, de prudence et d'activité, à la mettre sur un excellent pied, et à la rendre plus florissante que jamais. Avec un pareil bilan, nous pouvons attendre avec confiance le jugement de la Chambre et de la Province.

**M. Desjardins** — *député de Montmorency*. — M. le Président, il a fallu trois longues semaines à l'honorable trésorier pour préparer la faible défense qu'il vient de faire de la politique financière du Gouvernement. N'ayant pas autre chose à servir à la Chambre qu'une nouvelle édition, corrigée et augmentée, du discours de l'honorable premier ministre, il y a huit jours, je m'explique très bien pourquoi il a hésité. Réunissant tout ce qui lui restait de courage, en face de la triste réalité de la situation alarmante des affaires de la Province après les deux années de sa gestion, il a vainement tenté de se justifier. Le seul effet de tout ce qu'il a dit, est de nous convaincre que le ministère est malheureusement déterminé à continuer dans la voie périlleuse qu'il a choisie dès son avènement au pouvoir.

Loin de s'attacher à nous démontrer que sa politique financière est favorable à l'intérêt public, l'honorable treso-

rier, suivant en cela l'exemple peu recommandable de son chef, s'est surtout occupé de mon humble personnalité, de ce que j'ai dit, des calculs que j'ai faits, il y a trois, quatre, cinq et six ans. Je m'étonne qu'il n'ait pas compris que cette tactique serait nuisible à sa cause, parce qu'elle contribuerait beaucoup à en faire ressortir toute la faiblesse.

L'honorable trésorier m'a jeté le gant. Je le relève sans la moindre hésitation, et je le suis sur le terrain qu'il a choisi.

Il importe beaucoup, en premier lieu, de bien exposer et préciser une divergence d'opinion entre l'honorable trésorier et moi. Il s'agit de la classification des dépenses en dépenses ordinaires, spéciales, et extraordinaires. Dans ma critique de l'exposé financier, à la séance du quinze février, j'ai pourtant dit ma manière de voir avec assez de clarté pour que l'équivoque ne fût pas possible.

L'honorable trésorier a remonté jusqu'à 1883 pour essayer de me mettre en contradiction avec moi-même. Mais dans ces longues pérégrinations, il a eu le soin d'oublier complètement ce que, des années durant, il a lui-même prétendu lorsqu'il critiquait la politique financière des gouvernements conservateurs.

Aussi longtemps qu'ils ont été dans l'opposition, l'honorable trésorier et ses amis politiques n'ont jamais voulu tenir compte du budget extraordinaire des dépenses. Je me suis élevé avec raison contre cette méthode de calculer. Si, au lieu de citer quelques lignes de mes discours antérieurs, en s'efforçant de leur donner un sens qu'elles n'ont pas, l'honorable trésorier avait lu attentivement ce que j'ai dit, il aurait constaté que depuis 1883, j'ai invariablement soutenu que le budget extraordinaire des dépenses de la province de Québec, devait se composer des sommes payées pour les subventions aux chemins de fer, et pour les frais de construction de grands édifices publics, d'un coût élevé, et la propriété de la province, comme les édifices des minis-

tères et des chambres, le palais de justice de Québec, l'École Normale Jacques-Cartier à Montréal. Par ce budget extraordinaire, j'ai toujours désigné les dépenses imputables au capital, pour me servir de l'expression employée pour les finances fédérales.

Dans notre gestion financière, les autres dépenses doivent être comprises dans le budget ordinaire, celui que j'appellerai imputable au revenu. En 1883 et depuis, j'ai aussi signalé que dans le budget ordinaire, en outre des dépenses annuelles régulières du service public, étaient comptées certaines dépenses spéciales qui en augmentaient bien le montant, il est vrai, mais qui ne devaient pas être encourues tous les ans. Je n'ai pas été plus loin. Je n'ai jamais prétendu que ces dépenses spéciales ne devaient pas être payées à même le revenu ordinaire. Je défie l'honorable trésorier de citer une ligne de mes discours sur la question financière où j'aie dit que ces dépenses spéciales étaient imputables au capital comme les dépenses extraordinaires.

Il est facile de conclure de ce que je viens de dire que dans la distinction des dépenses en ordinaires et extraordinaires, l'on ne doit pas seulement tenir compte de la nature des déboursés, mais aussi et surtout des voies et moyens de les payer.

Je résume mon opinion, en disant que les dépenses extraordinaires sont imputables au capital, et les dépenses ordinaires, c'est-à-dire les frais du service public, de même que les dépenses spéciales, sont imputables au revenu. Voilà ma manière de voir, et elle n'a pas varié depuis le premier jour où j'ai discuté les affaires de la Province dans cette Chambre.

Mais l'honorable trésorier, qui se donne tant de mal à trouver des contradictions chez les autres, a-t-il si vite oublié tout ce qu'il a dit lorsqu'il était dans l'opposition? J'ai le droit et le devoir de démontrer à la Chambre et à la Pro-

vince que sa gestion des finances est une contradiction flagrante et complète des principes qu'il a posés, avant d'arriver au pouvoir, comme essentiels à toute bonne politique financière.

Cette distinction des dépenses en ordinaires et spéciales, qu'il me reproche injustement de ne pas faire aujourd'hui, la faisait-il, lui, lorsqu'il critiquait les discours budgétaires de ses prédécesseurs au trésor ? Prétendait-il alors que ces dépenses spéciales n'étaient pas imputables au revenu ? Oh ! non ; il s'évertuait à tout confondre, à tout charger au compte du revenu, à grossir le chiffre des dépenses, en y ajoutant même des sommes qui n'avaient pas été déboursées, comme les fonds non payés de l'amortissement. Mais depuis qu'il est au pouvoir, il a changé du tout au tout. Non-seulement il fait une distinction entre les dépenses annuelles et les dépenses spéciales, mais il pose le principe dangereux que ces dernières sont imputables au capital.

C'est contre l'application de ce principe que je proteste de toutes mes forces. Tout gouvernement est exposé à être obligé d'encourir des dépenses imprévues, ou seulement spéciales en ce sens qu'elles ne sont pas annuelles et permanentes. Il y en a chaque année pour un certain montant. Mais, à l'encontre de l'honorable trésorier, qui veut établir le système de porter ces déboursés au compte du capital, je prétends et j'affirme qu'ils doivent être payés à même le revenu annuel. Ce serait, en vérité, un moyen facile pour un trésorier de changer un déficit réel en un surplus imaginaire, en portant au compte du capital toutes les dépenses qu'il lui plairait de considérer comme spéciales.

Si la Chambre veut autoriser l'honorable trésorier à continuer ce système, il faut qu'elle sache bien que par là même elle décrète que la province sera à l'avenir endettée de centaines de mille piastres annuellement pour ces dépenses spéciales.

L'honorable trésorier répond au reproche que je lui ai fait d'avoir beaucoup augmenté la dette de la Province, en citant ce que j'ai dit en 1883 pour justifier les gouvernements conservateurs d'avoir contracté des obligations pour de grands travaux d'utilité publique. Je n'ai pas changé d'opinion. Mais quand je vois mon honorable ami, lui qui a tant de fois prétendu que la Province était beaucoup trop endettée, qu'elle écrasait sous le fardeau, s'aventurer sans le moindre souci dans la politique financière la plus extravagante, ajouter des millions à cette dette qu'il trouvait déjà bien trop lourde, augmenter les dépenses de cinq à six cent mille piastres annuellement, rester impassible devant le gouffre béant d'un énorme déficit, il est de mon devoir de lui dire qu'il contredit tout son passé et qu'il précipite la Province vers une catastrophe financière.

Pour faire plaisir à l'honorable trésorier, il me faudrait dire aujourd'hui que : " L'emprunt de \$3,500,000 contracté en 1887 était pour rencontrer un égal montant de dette flottante et d'obligations léguées au nouveau Gouvernement par ses prédécesseurs, et formant déjà partie du passif. Par conséquent la dette provinciale n'est pas augmentée d'une seule piastre."

Je ne puis pas dire cela, M. le Président, parce que ce serait parler contre la vérité. La Chambre sait bien qu'une grande partie de cet emprunt de \$3,500,000 a été employée à payer des obligations contractées par le gouvernement actuel, et que, par conséquent, la dette a été augmentée de plusieurs millions depuis son arrivée au pouvoir.

La question n'est pas tant de rappeler ce que tel ou tel homme public a pu penser, il y a plusieurs années sur l'opportunité de créer une dette publique, mais de savoir si nous pouvions prudemment aller au-de'là de ce que nous avons déjà fait.

En 1885, je disais ce qui suit : " Si dans une vingtaine

d'années le crédit de la province est tel qu'elle puisse emprunter à 4 pour cent, rien n'empêcherait de renouveler à ce taux, soit par la conversion, soit par un autre emprunt, les obligations que le capital du prix de vente du chemin de fer du Nord doit amortir en vertu de la loi, si les compagnies qui nous doivent voulaient continuer à nous payer un intérêt de 5 pour cent."

Mon honorable ami prétend que je me contredis en combattant le projet de la conversion forcée de la dette. Comment ne voit-il pas qu'en 1885, je ne parlais de la conversion que dans une vingtaine d'années, c'est-à-dire à l'échéance des obligations que le capital du prix de vente du chemin de fer du Nord doit amortir. Evidemment la différence est essentielle, et l'honorable trésorier s'est donné un mal inutile pour trouver une contradiction où il n'y en a pas.

L'honorable trésorier est bien chagrin que je lui aie rappelé qu'il s'était trompé au point de nous prédire un surplus d'environ \$765,021 en 1887-88. Pour prouver qu'il n'avait pas commis cette erreur monumentale, il a cité, en premier lieu, mes remarques sur ce point. Il les a fait suivre ensuite de l'extrait même de son discours de 1888. M. le Président, relisons attentivement ce que l'honorable trésorier disait, et voyons qui de nous deux, de lui ou de moi, a raison.

Voici ses paroles, telles qu'il vient de les lire.

" On comprendra facilement qu'il m'est impossible d'indiquer d'une manière précise le résultat des opérations de cet exercice avant qu'il ne soit terminé. Les recettes et les dépenses accuseront, comparativement à mes estimations, des variations qui se comprennent facilement. Tout ce qu'il est possible de faire pour le moment, c'est d'examiner un peu l'état des recettes et des paiements jusqu'au 1er avril et d'en tirer certaines conclusions.

“ Il suffit de jeter un coup d'œil sur cet état pour voir de suite que les recettes excéderont les dépenses d'un montant assez considérable. Je parle des opérations ordinaires. Le 1<sup>er</sup> avril, les recettes ordinaires s'élevaient à \$3,024,981.65 et les dépenses à \$2,259,960.14, ce qui faisait un surplus de \$765,021.51. Il est probable que le surplus de la fin de l'exercice ne sera pas diminué d'une manière bien sensible, si nous réalisons toutes les recettes sur lesquelles nous comptons.”

Est-il possible de lire ces lignes, M. le Président, sans y trouver qu'en réalité l'honorable trésorier a prédit un surplus d'environ \$750,000 en 1887-88 comme je l'ai calculé. N'a-t-il pas dit que le premier avril le surplus était de \$765,021, et qu'il était probable que le surplus de la fin de l'exercice ne serait pas diminué d'une manière sensible. Par une diminution qui ne serait pas sensible, il ne pouvait pas vouloir parler d'une réduction de cinquante pour cent.

Un instant après, l'honorable trésorier nous donnait plusieurs chiffres pour nous dire que lorsqu'il prononçait les paroles que je viens de relire, il ne comptait que sur un surplus de \$384,000 en chiffres ronds. Mais alors pourquoi ne le disait-il pas en 1888 ?

La Chambre se rappelle encore la discussion du budget à la séance du premier du courant. L'honorable premier ministre s'était imaginé me porter un coup terrible en prétendant qu'ayant fait erreur dans certaines prévisions antérieures, ma critique de la politique financière de son Gouvernement ne pouvait pas être admise. Provoqué sur ce terrain, je me suis servi efficacement des nombreuses armes à ma disposition, j'ai réfuté les avancés de l'honorable premier ministre, et j'ai retorqué en prouvant les erreurs colossales commises par l'honorable trésorier actuel. Mon honorable ami en est bien chagrin, si j'en juge par les remarques qu'il vient de faire à ce sujet.

Comme couronnement à toutes ses erreurs de prévisions, que j'énumérais, je lisais l'extrait suivant de son discours budgétaire de 1887, au sujet de l'année 1886-87 :

“ Résumons maintenant le résultat des opérations de l'exercice en cours et la manière dont il va affecter la situation :

“ D'après l'évaluation révisée telle que donnée dans le tableau, la balance des paiements de cet exercice, c'est-à-dire les dépenses à faire du 31 janvier au 30 juin 1887, est de .....\$ 1,194,290 00

“ Il faut retrancher de cette somme le crédit voté pour le fonds d'amortissement, puisque ce crédit est devenu inutile par la législation de la dernière session, soit..... 30,854 67

Il reste.....\$ 1,163,433 66

“ Mais il faut ajouter le montant du budget supplémentaire..... 910,332 57

“ Ce qui fait une dépense totale pour les cinq mois de.....\$ 2,073,768 29  
telle qu'énumérée dans le tableau préparé par les officiers du trésor.

Pour payer ces dépenses, nous n'avons que la balance des recettes pour ces cinq mois, telle que prévue par les officiers du trésor, dans le même tableau, soit.....\$ 952,989 11

Il reste donc un découvert de...\$ 1,120,779 18  
pour lequel il n'y a pas de prévisions et auquel il n'est aucunement pourvu dans le budget de mon prédécesseur.

“ Tel est le résultat que vont donner les opérations du présent exercice.

“Comment allons-nous couvrir cet énorme déficit, cet excédant considérable des dépenses sur les recettes ? Nous n'avons pas d'autre ressource que celle de l'emprunt.”

L'honorable trésorier se récrie et dit qu'il n'a jamais voulu prétendre qu'il y aurait un déficit de \$1,120,779 en 1886-87. Je suis heureux qu'il se corrige ainsi lui-même. Mais j'étais parfaitement justifiable de juger ses intentions par ses paroles. Pourquoi, après avoir constaté ce montant de \$1,120,779, s'exclamait-il : “Comment allons-nous couvrir cet énorme déficit, cet excédant considérable des dépenses sur les recettes ?” Si ces paroles ne veulent pas dire que le déficit serait bien tel qu'il venait de le calculer, qu'est-ce qu'elles signifient ?

Il sied bien mal à l'honorable trésorier de feindre l'indignation, parce que j'ai interprété ses paroles avec le sens véritable qu'elles comportent, lui qui a toujours critiqué ses prédécesseurs avec une si flagrante injustice.

L'honorable trésorier a cru devoir ensuite nous relire un extrait assez long de son discours de 1887, sur la situation à son arrivée aux affaires. Je lui ai déjà répondu sur ce point. Il n'est pas nécessaire d'y revenir. Mais ce qui me surprend, c'est qu'il ne comprenne pas que s'il pouvait être de mise, en mars 1887, de faire un tableau sombre et exagéré des difficultés de la situation financière, il s'agit aujourd'hui de juger la politique du gouvernement actuel qui a failli à toutes ses promesses, qui a été extravagant au lieu d'être économe, prodigue au lieu d'être prudent.

Désolé de voir son prétendu surplus de \$373,196 converti en un déficit réel et incontestable de \$314,571, mon honorable ami a cherché à se reprendre par le plus fantaisiste des calculs. La question des dépenses spéciales revient sur le tapis à ce propos. Contre tout ce qu'il a prétendu, je maintiens que les arrérages perçus des taxes sur les corporations commerciales et de la province d'Ontario ne sont

pas des recettes régulières de 1887-88, et que les \$187,767 de dépenses spéciales sont imputables au revenu comme les dépenses ordinaires du service public.

En 1887-88, nous avons déboursé pour l'Ecole Normale McGill \$2,500, le palais de justice d'Arthabaska \$5,000, les palais de justice des nouveaux districts \$6,000, la cour de circuit de Kamouraska \$6,000. L'honorable trésorier prétend que ce sont bien là des dépenses imputables au capital. Je diffère entièrement d'opinion. Quand le gouvernement entreprend, comme je l'ai déjà dit, des constructions comme les édifices des ministères et des chambres, le palais de justice de Quebec, qu'il en porte les frais au compte du capital, c'est de bonne politique financière, parce que ce sont de leur nature des dépenses réellement extraordinaires. Mais je ne puis admettre que le gouvernement adopte pour système d'imputer au capital des frais de deux, trois, quatre, cinq et six mille piastres, pour des constructions peu considérables. Le revenu public doit être suffisant pour rencontrer ces déboursés. Je ne porte au compte du capital que les frais des constructions dont le coût est exceptionnellement élevé. C'est le système constamment suivi à Ottawa.

Quelle était l'opinion de l'honorable trésorier en 1887, au sujet des recettes extraordinaires? Comme il paraît l'avoir complètement oubliée, il est bien utile de la lui rappeler. Voici ce qu'il disait en critiquant la gestion financière de son prédécesseur. Je lis aux pages 400 et 401 des *Débats* de 1887 :

“ Les recettes ordinaires, telles que je viens de les donner, comprennent l'augmentation de subsides que nous avons obtenue du Gouvernement fédéral. Cette augmentation de subsides a produit \$187,310.68 en 1885 et \$301,271.64 en 1886, ou \$488,582.32 en tout. Il est évident que sans cette nouvelle source de revenu, le déficit serait d'autant

plus considérable, c'est-à-dire qu'il aurait été plus élevé sous le Gouvernement Ross que sous l'administration Mousseau. En 1883, lorsque nous n'avions pas le contingent de cette augmentation de subside fédéral, l'excédant des dépenses ordinaires, sur les recettes ordinaires y compris \$34,120.10 provenant du fonds d'emprunt municipal, fut de \$330,614.11 et de \$256,066,06 en 1884. En prenant les chiffres tels que donnés par l'honorable député de Sherbrooke, l'exercice 1885 accuse un surplus de \$24,950.04. Mais les recettes comprennent \$244,291.16 provenant de l'augmentation du subside fédéral, et \$42,671.84 remboursés au fonds d'emprunt municipal, en tout \$286,963.00 de recettes extraordinaires, comparativement aux administrations précédentes. Si l'on retranchait ces \$286,963,00 des recettes ordinaires, au lieu du petit surplus de \$24,950,04 réclamé par mon honorable prédécesseur, on trouverait pour l'exercice en question, un déficit de \$262,012.96. Pour l'exercice terminé le 30 juin dernier, l'état numéro 1, qui nous occupe en ce moment, constate un découvert de \$16,044.81. A ce montant, il faut encore ajouter l'augmentation du subside fédéral, \$244,291.16, et les \$102,361.50 remboursés au fonds d'emprunt municipal, ce qui porterait à \$362,697.47 l'excédant des dépenses ordinaires sur les dépenses ordinaires. ”

Et s'encourageant dans sa critique si manifestement injuste, mon honorable ami ajoutait :

“ Comme on le voit, sans la bonne aubaine qui lui est venue si à propos du Gouvernement fédéral et sans le contingent du fonds d'emprunt municipal, qu'il a fait entrer dans les recettes ordinaires, l'honorable député de Sherbrooke aurait eu à signaler des déficits plus considérables que ceux de l'administration de son prédécesseur, l'honorable M. Würtele. ”

Ainsi, en avril 1887, il n'y a pas encore deux ans complets, l'honorable trésorier prétendait que le subside fédéral additionnel était une recette extraordinaire. Cependant, de tout son revenu, la Province n'avait pas une recette plus réellement ordinaire, puisque ces \$244,291.16 étaient l'intérêt d'un capital de près de cinq millions voté en faveur de notre province par le parlement du Canada, et gardé en dépôt à cinq pour cent par le gouvernement fédéral. Cet intérêt devant être payé à la province tous les ans, l'honorable député de Sherbrooke, qui était alors trésorier, devait nécessairement le compter dans les recettes ordinaires.

Se contredisant de la manière la plus formelle, et j'ajouterai la plus absurde, l'honorable trésorier actuel qui affirmait que le nouveau subside fédéral était une recette extraordinaire, ose nous dire avec un grand sérieux que les \$400,000 d'arrérages perçus des corporations commerciales, en 1887-88, sont une recette ordinaire de cet exercice. Nous suppose-t-il assez insensés pour admettre une pareille insanité, pour me servir, à regret, je l'avoue, d'un mot qu'il paraît affectionner ?

Si je calculais aujourd'hui les opérations de 1887-88, dont il est responsable, d'après le principe qu'il posait, en 1887, l'honorable trésorier n'aurait certainement pas raison de s'en plaindre. Pour suivre son exemple, il me faudrait ajouter au déficit de \$314,571.73 par lequel les opérations de l'exercice de 1887-88 se sont incontestablement soldées, les \$247,160.68 du subside fédéral additionnel, et je constateraï un déficit de \$561,732.41. Je n'ai pas voulu tourner cette arme contre l'honorable trésorier, comme j'en avais bien le droit, parce que mon but était avant tout de faire connaître à la Chambre et au public la situation véritable des affaires financières de la province. Mais mon honorable ami devrait m'en être reconnaissant, au lieu de me répondre par les plus insoutenables arguties assaisonnées de gros mots.

Il est facile de régler d'une manière péremptoire cette question des dépenses extraordinaires et ordinaires entre mon honorable ami et moi. C'est lui-même qui m'en donne le moyen, et il ne peut pas contester la preuve que j'ai à offrir à l'appui de mon opinion.

L'honorable trésorier a annexé aux comptes publics de 1887-88 divers tableaux. Celui qui porte la lettre B est le "tableau détaillé des dépenses de la Province de Québec de 1867 à 1887 inclusivement." Ces tableaux officiels sont publiés sous la responsabilité de l'honorable trésorier. Dans le tableau B, il a classifié les dépenses en ordinaires et spéciales, mais comme il calculait pour les années dont, à une couple d'exceptions seulement, les Gouvernements conservateurs sont responsables, il a entré dans l'état des dépenses ordinaires la plupart des dépenses spéciales de même nature que celles qu'il veut absolument porter au compte du capital pour les années dont il a la responsabilité. Il ne peut pas se servir ainsi de deux poids et de deux mesures. Que mes honorables collègues examinent un instant avec moi ce tableau B, et ils constateront que de 1867 à 1887, les dépenses pour l'accommodation temporaire pour la législature, l'achat de propriété pour la prison de Québec, le palais de justice et prison de Fraserville, les palais de justice dans les nouveaux districts, le déménagement, ameublement et installation dans les nouvelles bâtisses du Parlement, la prison pour les femmes à Montréal, l'achat de propriété à Montréal, l'aide pour construire divers ponts, la nouvelle salle d'exercices de Québec, sont toutes comptées comme dépenses ordinaires imputables au revenu. Mais quand il s'agit des années 1887-88, 1888-89 et 1889-90, dont l'honorable trésorier est et sera responsable, il prétend que les dépenses de même nature que celles que je viens de lire au tableau B, sont extraordinaires et imputables au compte du capital.

Je dis à mon honorable ami que j'ai accepté et j'accepte ce tableau préparé par ses ordres et sous sa responsabilité, comme base de mes calculs sur les résultats de son administration financière, et de comparaison entre les années de sa gestion et de celle de ses prédécesseurs. Il n'est pas possible d'agir avec plus de justice. Je lui applique la règle qu'il a lui-même, à la fin, choisie pour ses devanciers, depuis qu'il est au pouvoir. Assurément cela devrait régler la question une fois pour toutes.

C'est en calculant sur cette base que j'ai constaté un déficit réel de \$314,571 en 1887-88, et je maintiens ce calcul contre tous ceux de l'honorable trésorier, qui s'efforce vainement de dissimuler les conséquences alarmantes de la politique financière du gouvernement actuel.

L'honorable trésorier aura beau s'escrimer, il ne réussira jamais à faire accroire aux gens sérieux et de bon sens que les arrérages de taxes des corporations commerciales et de la province d'Ontario sont un revenu régulier, ordinaire, de 1887-88. Tous ses calculs sur ce point sont donc essentiellement erronés.

L'honorable trésorier me paraît fort chagrin de ce que je lui ai prouvé que si je voulais calculer comme il le faisait, lorsqu'il critiquait l'administration financière de son prédécesseur, il me serait facile de prétendre qu'au lieu d'un surplus de \$373,196 il y a eu un déficit de \$914,190 l'année dernière. Il a soutenu avec une chaleur apparente qu'il n'a jamais donné raison de le critiquer de la sorte. Je ne voudrais pas qu'il fût dit que j'ai attaqué mon honorable ami injustement. Aussi est-il de mon devoir de refaire la preuve de choses que la Chambre connaît déjà, et dont j'ai parlé dans ma réplique à l'honorable premier ministre, à la séance du premier du courant.

Voici d'abord ce que je disais en réponse à l'honorable trésorier, le quinze février dernier :

“ Aussi longtemps qu'il a critiqué les discours budgétaires

de ses prédécesseurs au ministère des finances, l'honorable trésorier a refusé avec persistance de reconnaître la justesse de la division des dépenses en dépenses ordinaires et dépenses à compte du capital, à l'exception des subventions aux chemins de fer. Dans ses calculs il portait au compte des dépenses annuelles régulières les frais de construction de ces superbes édifices, dans lesquels nous siégeons, et ceux du palais de justice de Québec. Il était aussi très scrupuleux à soustraire du montant du revenu tout ce qui ne lui paraissait pas une recette absolument permanente et régulière. A la page 393 des *Débats* de la session de 1887, je constate qu'à ce propos il disait ce qui suit :

“ Durant l'exercice en question, nous avons encaissé  
“ \$54,110.96 d'arrérages d'intérêts sur le subside accordé  
“ par le gouvernement fédéral pour la construction du che-  
“ min de fer Québec à Ottawa. Cette somme est une  
“ recette sur laquelle nous ne pouvons compter pour une  
“ autre année ; il faut l'éliminer des recettes ordinaires.”

“ Quelques lignes plus loin dans la même page, il disait  
au sujet d'un crédit spécial de \$100,000 pour la colonisation,  
que la chambre avait voté en posant la condition qu'il serait  
payé à même la balance des emprunts en caisse :

“ J'ai fait entrer dans les dépenses ordinaires une somme  
“ de \$100,000 employée pour les chemins de colonisation.  
“ Cette somme donnée dans le budget comme devant être  
“ prise sur un emprunt, entre réellement dans la catégorie  
“ des dépenses ordinaires. Il est bien vrai qu'elle est  
“ exceptionnelle, quant au chiffre, mais elle ne l'est pas  
“ quant à son emploi, puisque les dépenses de cette nature  
“ se renouvellent tous les ans.”

“ J'ai combattu les principes financiers posés par l'honorable trésorier lorsqu'il jugeait l'administration de ses adversaires, et j'ai souvent démontré l'exagération des conclusions auxquelles il en arrivait dans ses calculs. Je n'ai

pas encore pu le convaincre de son erreur. J'espère y réussir aujourd'hui en faisant l'application de ses propres principes, de son ancienne manière de calculer, dans l'étude des résultats de sa gestion financière. Il va voir qu'elle en est la conséquence. Je recommande à sa plus sérieuse considération le tableau suivant :

“ Résultats des opérations de 1887-88 d'après les principes posés et les calculs faits par l'honorable trésorier dans l'opposition :

Dépenses de 1887-88.....	\$3,365,032
A ajouter les dépenses spéciales.....	680,532
	<hr/>
Montant des dépenses de 1887-88....	\$4,045,564
Recettes.....	\$3,738,228
A déduire pour arré- ges, d'Ontario.....	\$ 70,000
Des Corporations com- merciales.....	430,000 \$ 500,000
	<hr/>
	\$3,248,228
	<hr/>
Déficit....	\$ 807,336
Plus, fonds d'amortissement de 1 pour cent sur \$7,600,000.....	76,000
Plus, fonds d'amortissement, balance de l'em- prunt de 1874.....	30,854
	<hr/>
Déficit de 1887-88....	\$ 914,190

“ Ainsi, comme l'honorable trésorier calculait lorsqu'il n'était pas responsable de l'administration de nos finances et qu'il n'avait qu'à critiquer, au lieu du surplus de \$373,196 dont il nous a parlé, il y aurait eu un déficit de \$914,190 en 1887-88. Il ne peut pas trouver à redire de ce que je tourne aujourd'hui contre lui, et avec tant davantage, les armes qu'il m'a fournies, et dont il a fait injustement un si

grand usage contre ses prédécesseurs. J'ai d'autant plus le droit de le faire, qu'elles me permettent de prouver une fois de plus combien la critique financière de l'honorable trésorier, lorsqu'il était dans l'opposition, était peu fondée.

“ Je n'ai fait le calcul qui précède que pour démontrer combien l'ancienne manière de calculer de l'honorable trésorier était erronée. Je regrette de constater que sa nouvelle méthode n'est pas plus exacte. Il est passé d'un extrême à l'autre. Aujourd'hui, il calcule un surplus aussi lestement que naguère il s'entendait à fabriquer d'énormes déficits. Pour lui, il n'y a pas de milieu. C'est tout l'un ou tout l'autre.”

Pour prouver que j'étais parfaitement justifiable de faire à l'adresse de mon honorable ami, la critique dont je viens de donner lecture, il me suffit de citer de nouveau un des extraits de ses discours sur le budget lorsqu'il était dans l'opposition, que j'ai déjà lus l'autre jour en réplique à l'honorable premier ministre.

En réponse à l'exposé budgétaire de l'honorable député de Sherbrooke, entre autres choses ineffables, l'honorable trésorier disait, pages 1050, 1051 et 1052 des *Débats* de 1886, séance du 11 mai, ce qui suit :

“ Il est vrai que le trésorier prétend avoir rétabli l'équilibre dans le budget, que les recettes ordinaires ont excédé de \$24,590 les dépenses ordinaires. Mais cette prétention ne détruit pas les faits, non plus que le tour de goblet sur lequel elle est appuyée n'empêche de voir la vérité.

“ Pour établir un équilibre apparent entre les recettes et les dépenses, le trésorier s'est approprié \$42,671.84 provenant du fonds d'emprunt municipal, qu'il a fait entrer dans les recettes ordinaires. Or, cette somme est un remboursement de capital et certainement pas un revenu fixe et annuel. D'un côté, il a laissé en souffrance une foule de réclama-

tions se rattachant aux chemins de fer et pour lesquels les crédits avaient été votés, puis il a employé à d'autres fins le montant de ces crédits, s'élevant à \$66,147.54. Il a omis le service de l'amortissement sur la balance de l'emprunt de 1884, soit \$30,854.

« Récapitulons ces chiffres et voyons ce qu'il advient du prétendu surplus de notre brave trésorier.

« Fonds d'emprunt municipal.....	\$ 42,671 84
« Fonds d'amortissement non versé.....	30,854 00
« Réclamations laissées en souffrance.....	66,147 54
	<hr/>
	\$139,673 38

« Moins les réclamations pour chemins de fer, que l'on ne peut pas considérer comme dépense ordinaire.....	66,147 54
	<hr/>

Déficit..... \$ 73,525 84

« Ainsi, en prenant l'état-même que nous a donné le trésorier, on trouve que les dépenses ordinaires ont excédé les recettes ordinaires, de \$73,525.84, c'est-à-dire qu'il y a dans le budget des dépenses et des recettes ordinaires un déficit de \$73,525.84.

« Ces chiffres, pourtant, ne comprennent pas une foule d'autres obligations laissées en souffrance dans le but d'établir un équilibre apparent entre les recettes et les dépenses ordinaires.

« Il y a donc, comme je viens de l'indiquer, un déficit réel dans les opérations ordinaires, et je crois avoir démontré que le prétendu surplus du trésorier n'est que le fruit d'une manipulation de chiffres qui ne supporte pas l'examen, même en prenant les chiffres fournis par le trésorier lui-même.»

“ Quant au véritable résultat des opérations de l'exercice de 1884-85. c'est à-dire la situation réelle de nos finances, le tableau suivant l'indique clairement.

“ Dans son discours sur le budget, le trésorier nous donne les chiffres officiels que voici :

“ Dépenses totales de l'exercice finissant le	
30 juin 1885.....	\$ 4,056,264 06
“ Recettes totales .....,.....	3,603,111 01
	<hr/>
Déficit.....	\$ 453,153 05

“ Le trésorier prétend que ce déficit doit être imputé au compte du capital, mais, comme il ne lui reste pas un seul sou disponible de l'emprunt de \$3,500,000, il lui faudra bien avoir recours à un nouvel emprunt pour couvrir ce déficit.

“ Cependant, ces \$453,153.05 ne représentent pas tout le déficit de l'exercice 1884 85.”

“ Dans le cours de cet exercice, le trésorier a emprunté \$450,000 de la banque de Montréal et n'en a remboursé que \$300,000, ce qui laisse un découvert de \$150,000 qu'il faut ajouter au déficit de \$453,153 05 constaté plus haut. Cela porte à \$603,153.05 le total du découvert qui doit être imputé au compte du capital.

“ Ces \$603,153.05 sont la somme que le trésorier a dépensée en sus et au-delà des recettes ordinaires et extraordinaires encaissées dans le cours de l'exercice en question.

“ Ce n'est pas tout, il a laissé en souffrance des réclamations se rattachant aux chemins de fer, des réclamations admises et pour l'acquittement desquelles la Chambre a voté les crédits nécessaires à la session de 1884, c'est-à-dire \$66,147.54. Il a pareillement laissé en souffrance le service de l'amortissement sur la balance de l'emprunt de 1874, soit \$30,854.69. Il a pris sur la somme payée à-compte du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. et O. et placé au

fonds d'amortissement, un montant de \$150,000. Enfin, il a employé les \$42,671.84, provenant du fonds d'emprunt municipal et qui sont un remboursement de capital.

“ En réunissant ces divers montants, on forme le tableau suivant :

“ Dépensé sur le capital, montant qu'il faudra couvrir par un emprunt . . . . .	\$ 603,133 05
“ Réclamations pour chemins de fer laissées en souffrance . . . . .	66,147 54
“ Montant pris sur la somme placée comme amortissement et provenant du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. et O. . . . .	150,000 00
“ Montant du capital remboursé sur le fonds d'emprunt municipal . . . . .	<u>42,671 84</u>
En tout . . . . .	\$ 892,827 12

“Voilà ce que notre modeste trésorier appelle rétablir l'équilibre dans les finances de la Province !”

La Chambre voudra bien me permettre de lire encore quelques lignes qui prouveront mon avancé de la manière la plus péremptoire. A la même date du 11 mai 1886,—à la page 1071 des *Débats* de 1886,—l'honorable trésorier actuel disait :

“ Passons à l'exercice de 1887.

“ L'honorable trésorier évalue comme suit les recettes et les dépenses de cet exercice :

“ Recettes . . . . .	\$3,086,122 80
“ Dépenses ordinaires . . . . .	<u>2,959,693 55</u>
“ Surplus prévu . . . . .	\$ 146,429 25

“ C'est encore un de ces surplus, fabriqués comme ceux des deux exercices précédents, pour tromper la Chambre et le pays sur la véritable situation financière de la Province.

“ D’après le système de comptabilité suivi par le trésorier, les frais de construction de l’hôtel du parlement et du palais de justice de Québec, formant un total de \$128,120.00 sont inscrits dans les dépenses extraordinaires. Il y a aussi pour \$34,000 de réclamations de chemin de fer, pour le paiement desquelles nous n’avons pas un sou. En ajoutant ces \$34,000 aux \$128,120 que je viens de mentionner, on forme un total de \$162,120, qui fait disparaître du coup le surplus de \$146,429.25 si grossièrement fabriqué par le trésorier et nous laisse en face d’un déficit de \$15,690.75.”

Ainsi donc, dans ces lignes, mon honorable ami reprochait à l’honorable député de Sherbrooke, son prédécesseur, de porter les frais de construction de l’hôtel du parlement et du palais de justice de Québec au compte des dépenses extraordinaires. Il les ajoutait aux dépenses ordinaires dans son frénétique désir de trouver un déficit au lieu du surplus prévu par mon honorable ami de Sherbrooke.

Ces extraits du discours que l’honorable trésorier faisait dans cette Chambre, le 11 mai 1886, ne prouvent-ils pas entièrement mon assertion. On voit, à la lecture de ces lignes, qu’il s’efforçait de grouper les chiffres de manière à faire ressortir un déficit alarmant, et, pour y arriver, il mêlait tout, dépenses ordinaires et extraordinaires, opérations ordinaires et opérations au compte du capital. Je n’ai pas voulu faire autre chose que lui montrer combien cette manière de compter était erronée, et je ne pouvais mieux y réussir qu’en l’appliquant aux opérations de l’exercice de 1887-88 dont mon honorable ami est responsable. Si j’en juge par les plaintes de l’honorable trésorier, j’ai atteint le but et le coup a profondément porté. J’ai donc lieu de croire que je l’ai enfin convaincu qu’il se trompait beaucoup autrefois, et que sa critique de la gestion financière de son prédécesseur était sans fondement. Cela lui sera utile s’il redevient critique financier dans l’opposition.

Mon honorable ami a des naïvetés à nulles autres pareilles. Je lui ai dit que s'il persistait à porter au compte du capital les dépenses prétendues spéciales dont j'ai déjà parlé, il allait augmenter la dette de la Province de centaines de mille piastres tous les ans. D'après les comptes publics de 1887-88 et les budgets de 1888-89 et 1889-90, j'en ai calculé le montant à \$503,582 pour ces trois années. Il me répond que j'ai fait erreur, parce qu'il a payé et paiera ces dépenses avec des recettes spéciales, et en partie aussi par l'emprunt de 1887. Mais c'est précisément ce que je lui reproche : d'employer les ressources de l'emprunt et extraordinaires pour payer des dépenses qui devraient être défrayées à même le revenu, ou qui, — ce qui serait encore bien mieux — ne devraient pas être encourues du tout pour la plupart. En les portant au compte du capital, l'honorable trésorier a donc réellement endetté la Province d'autant. C'est de toute évidence.

En réponse au discours budgétaire de l'honorable trésorier, j'ai prouvé que lorsqu'il avait prétendu que le déficit de 1884-85 et 1885-86 était d'un demi-million, pour chacune de ces années, il s'était trompé de \$906,368.99, puisqu'il a été obligé d'admettre dans le tableau E publié sous sa responsabilité dans les comptes publics de 1887-88, que le déficit collectif de ces deux exercices n'a été que de \$93,631.01. L'honorable trésorier nous dit qu'il lui est vraiment pénible de réfuter de telles absurdités. Il ne s'est pas aperçu qu'il se faisait un pauvre compliment, parce que l'absurdité c'est bien lui qui l'a dite le jour qu'il commettait l'erreur monumentale dont j'ai déjà donné une preuve incontestable. Puisqu'il le faut, je vais refaire cette preuve une fois de plus, parce que je ne permettrai pas à mon honorable ami d'échapper aussi facilement qu'il se l'imagine, à la responsabilité des calculs fantastiques, erronés et injustes qu'il prenait plaisir à étaler aux yeux de la Chambre et du public, pour déprécier la politique financière de son

prédécesseur. En vain nous cite-t-il, en les tronquant à dessein, quelques lignes de ses discours, où l'on trouve de tout, pour établir qu'il a dit autre chose que ce que j'affirme je saurai bien le tenir à la question telle que je l'ai posée.

L'honorable trésorier a-t-il, oui ou non, prétendu que les deux exercices 1884-85 et 1885-86 s'étaient soldés, chacun par un déficit moyen de \$500,000. Je le soutiens, et en voici la preuve. Le 12 février 1887, le jour de sa réélection, l'honorable premier ministre adressait la parole à une nombreuse assemblée de ses électeurs de St-Hyacinthe. L'*Électeur* a publié le compte-rendu de ce discours, dans lequel je lis ce qui suit :

“ Avant mon départ de Québec, j'ai demandé qu'elle était la vérité exacte au sujet des déficits et des surplus dans les revenus provinciaux pendant les trois dernières années. L'ancien Gouvernement a persisté à soutenir que pendant les deux dernières années, il y a eu un surplus annuel. J'ai en conséquence écrit à l'auditeur provincial de me donner une déclaration exacte.

“ J'ai reçu cette après-midi du trésorier provincial une dépêche conçue en ces termes :

“ Je ne pourrais vous faire connaître à temps le montant exact du déficit. Je travaille encore à ce moment à établir un relevé. La province a dépensé au moins un million et demi de plus que son revenu, depuis 1884 jusqu'en 1886, entre d'autres obligations courantes.

“ Vous voyez par là qu'en 1884, 1885 et 1886, nous avons eu des déficits se chiffrant en tout à un million et demi en chiffres ronds—\$500,000 par année.”

L'honorable trésorier peut-il nier avoir adressé la dépêche que je viens de lire à l'honorable premier ministre ? Il en est assurément incapable. La dépêche a été envoyée. L'honorable premier ministre l'a reçue et l'a lue aux élec-

teurs de St. Hyacinthe réunis en assemblée. Elle a été communiquée à toute la province par les organes du gouvernement dans la presse. Et pendant deux ans, l'honorable trésorier a commis l'injustice grave de laisser l'ancien gouvernement sous le coup de l'accusation erronée d'avoir soldé les exercices de 1884, 1885 et 1886 par un déficit de \$500,000 pour chacune de ces années. Après deux longues années, il est obligé d'admettre, dans le tableau E des Comptes Publics de 1887-88 publiés sous sa signature et sa responsabilité, que sa dépêche que l'honorable premier lisait publiquement à St. Hyacinthe le 12 février 1887, contenait une erreur vraiment monumentale et ne disait pas la vérité sur les opérations financières des trois exercices antérieurs à celui de 1886-87. En ne tenant compte de cette erreur que pour les deux années 1885 et 1886, j'ai établi dans ma réponse à son discours budgétaire, que, comparée à la statistique du tableau E des Comptes Publics de 1887-88, elle a été de \$906,368.99, comme suit :

Prétendus déficits des deux années 1884-85	
et 1885-86.....	\$1,000,000 00
Déficits tels qu'établis par l'honorable trésorier dans les comptes publics de 1887-88..	93,631 00
	<hr/>
Différence.....	\$ 906,368 99

J'avais entièrement raison d'ajouter que les adversaires de l'ancien Gouvernement se trompaient donc, volontairement ou non, sciemment ou non, de plus de neuf cent mille piastres lorsqu'ils calculaient un déficit d'un million pour les deux années que j'ai mentionnées.

Je pourrais être plus sévère pour mon honorable ami, et pousser la comparaison plus loin, en la faisant pour les trois années, 1884, 1885 et 1886, toujours en m'appuyant sur sa

dépêche que je viens de lire. Voyons quel résultat nous obtenons :

Prétendus déficits des *trois années 1884, 1885 et 1886, d'après la dépêche de l'honorable trésorier à l'honorable premier ministre à Saint-Hyacinthe.....	\$1,500,000 00
Déficits tels qu'établis par l'honorable trésorier dans le tableau E des comptes publics de 1887-88.	
1883-84 .....	\$301,054 64
1884-85.....	10,585 91
1885-86.....	83,045 10
	<hr/>
Différence.....	\$1,105,314 35

En calculant pour les trois années, on constate donc que l'honorable trésorier a commis la colossale erreur de \$1,105,314.35.

Poussons un peu plus loin nos recherches. La Chambre veut-elle la preuve que mon honorable ami a, un jour, commis une erreur encore pire que celle que je viens de calculer ? La voici. A la page 1070 des *Débats* de 1886, je lis que le 11 mai 1886, il disait :

“ En 1885, nous avons eu un déficit qui nous a endettés de \$600,000 ; en 1886, nous allons avoir encore un déficit qui va nous endetter de près de \$700,000, de sorte qu'en deux ans d'administration, ce gouvernement qui n'est arrivé au pouvoir que sous prétexte de rétablir le bon ordre dans les finances du pays va ajouter près d'un million et demi à la dette publique, pour couvrir le déficit entre les recettes et les dépenses.”

Ainsi, le 11 mai 1886, l'honorable trésorier calculait que  
le déficit de 1885 était de..... \$ 600,000  
Celui de 1886..... 700,000

Un montant de... .. \$1,300,000

Faisons maintenant la comparaison avec les déficits des  
deux mêmes années, tels qu'ils sont établis par les comptes  
publics de 1887-88 :

Déficits de 1884-85 et 1885-86, calculés par  
l'honorable trésorier dans son discours du  
11 mai 1886—page 1070 des *Débats* de  
1886..... \$1,300,000 00

Déficits de 1884-85 et 1885-86, d'après le  
tableau E des comptes publics de 1887-88 93,631 01

Différence..... \$1,206,368 99

Cette fois, l'honorable trésorier a donc commis une erreur  
de \$1,206,368.99.

Si mon honorable ami se fût rappelé sa dépêche de 1887  
et son discours du 11 mai 1886, il ne se serait peut-être  
pas exposé à me provoquer à faire une preuve encore plus  
complète de mon assertion qu'il s'était trompé de plus de  
neuf cent mille piastres. Il eut été plus prudent pour lui  
de garder le silence, et de se soumettre à l'inévitable.

J'ai calculé d'une manière très exacte que le Gouverne-  
ment actuel a augmenté les dépenses de \$520,192.87, en  
1887-88, comparées à celles de 1885-86, la dernière du  
gouvernement conservateur précédent. L'honorable trésori-  
er a d'abord prétendu que l'augmentation n'est que de  
\$206,474.49, ce qui est déjà considérable. Mais comment  
s'y prend t-il pour arriver à ce résultat. Il diminue tout  
simplement la somme de \$187,767.76 de dépenses préten-  
dus extraordinaires parce qu'elles sont spéciales, et \$125,-

950.62 d'augmentation dans le service des intérêts. Pour rétablir les choses dans leur véritable état, il suffit de faire l'addition suivante :

Augmentation des dépenses de 1887-88 sur celles de 1885-86, admise par l'honorable trésorier lui-même.....	\$206,474 49
Mais à ce montant, il faut ajouter les dépenses spéciales qui sont imputables au revenu de l'année.....	187,767 76
Aussi l'augmentation dans le service des intérêts, soit.....	125,950 62
Montant réel de l'augmentation des dépenses, comme je l'ai calculé.....	<hr/> \$520,192 87

Des \$184,594.93 que vous avez dépensées, en 1887-88, pour le département des terres de la Couronne, vous déduisez \$55,844.93 sous le futile prétexte que vous avez payé cette somme pour des engagements contractés par vos prédécesseurs, et vous prétendez avoir vous-mêmes administré ce département pour \$128,750.00. Croyez-vous que nous pouvons ajouter foi à votre calcul, lorsque nous constatons par l'état officiel des recettes et des paiements de la Province de Québec, du 1er juillet au 31 décembre 1888, que pendant les premiers six mois seulement de 1888-89 vous avez dépensé \$155,000.00 pour le département des terres de la Couronne, c'est-à-dire \$26,250 de plus que vous dites avoir déboursé, pour la même fin, pour l'année entière de 1887-88. Ces chiffres du premier semestre de 1888-89 vous réfutent péremptoirement.

L'honorable trésorier a un moyen bien naïf d'exonérer le Gouvernement d'avoir augmenté les dépenses de \$520,192 en 1887-88. Il me répond en nous parlant de l'augmentation des recettes. Est-ce que nous ne savons pas que la plus grande partie de cette augmentation de recettes provient de la perception des arrérages des impôts sur les corporations

commerciales et de la Province d'Ontario. Nous savons aussi que si le gouvernement actuel n'avait pas augmenté les dépenses ordinaires d'une manière aussi extravagante, ces ressources auraient servi à payer une partie considérable des subventions aux chemins de fer. C'est parce que ces ressources ont été gaspillées, que le trésor est sans le sou, et que vous êtes déjà dans la nécessité d'emprunter de nouveau.

Mais mon honorable ami, qui est si chatouilleux aujourd'hui lorsqu'on le critique avec tant de raison, tenait-il bien compte, lui, de l'augmentation du revenu, lorsqu'il attaquait ses prédécesseurs. Et cependant, de 1867 à 1886, les Gouvernements conservateurs avaient réussi à augmenter le revenu annuel de plus d'un million cinq cent mille piastres.

Mon honorable ami nous a fait le tableau suivant :

" Tableau des recettes pour 1888.....	\$3,738,228	39
"                    "          1886.....	2,949,562	15
	<hr/>	
" Augmentation des recettes sur 1886.....	\$788,666	24
" Dépenses en 1888, y comprise l'augmenta- tion dans le service d'intérêt. ....	3,365,032	36
" Dépenses en 1886.....	3,032,607	25
	<hr/>	
" Augmentation dans la dépense en 1888...	\$332,425	11
" Ainsi l'augmentation dans les recettes pour 1888 comparée avec 1886 est de.....	788,666	24
" Et l'augmentation de la dépense en 1888 comparée avec 1886 est de.....	332,425	11
	<hr/>	
	\$456,241	13

" L'augmentation dans les recettes, déduction faite de l'augmentation dans les dépenses en 1888, comparée à 1886, est donc de \$456,241.13."

Ce tableau de l'honorable trésorier est erroné du tout au tout. Il y a erreur grave et dans le montant des recettes et

dans celui des dépenses. Il a grossi celles-là et diminué celles-ci, pour obtenir un résultat apparemment bien favorable, mais qui a le grand défaut d'être contraire à la vérité des faits.

Rétablissons les chiffres dans toute leur exactitude, et nous arriverons à une conclusion bien différente de l'illusion volontaire et calculée de mon honorable ami.

Le revenu réellement ordinaire de 1888 a été	
de.....	\$3,238,228 39
Le revenu de 1886 a été de.....	2,949,562 15
	<hr/>
Augmentation.....	\$ 288,666 24
Toutes les dépenses réellement ordinaires, imputables au revenu en 1888, se sont élevées à.....	3,552,800 12
Les dépenses de 1886, y compris le crédit spécial de \$100,000 pour la colonisation, imputable au capital, ont été de.....	3,032,607 25
	<hr/>
Augmentation réelle dans la dépense en 1888.....	\$520,192 87
Faisons maintenant la comparaison suivante :	
L'augmentation dans les dépenses pour 1888 comparées avec 1886 est de.....	\$ 520,192 87
L'augmentation dans le revenu comparé avec 1886 est de.....	288,666 24
	<hr/>
Différence.....	\$231,526 63

Ainsi il est établi d'une manière incontestable que, comparée à l'augmentation régulière du revenu en 1887-88, l'augmentation des dépenses a été de \$231,526.63 plus considérable. C'est-à-dire que les extravagances du gouvernement ont absorbé toute l'augmentation du revenu produite

régulièrement par de nouveaux impôts et de nouvelles charges, et en sus \$231,526.63 des recettes extraordinaires, que le ministère aurait dû employer exclusivement à payer les obligations de la province au compte du capital. Voilà ce que l'honorable trésorier appelle avoir rétabli l'ordre dans les finances. Un ordre de ce genre conduira bientôt le trésor provincial à une catastrophe financière, pour peu que le Gouvernement puisse continuer sa néfaste politique. L'honorable trésorier se donne un mal inutile à dissimuler à la Chambre et au public la situation exacte des affaires de la Province. Nous sommes déterminés à connaître la vérité, et nous la connaissons en dépit des chiffres les mieux compliqués, parce que je réussirai toujours à les remettre à leurs places.

Pendant que mes amis politiques étaient au pouvoir, j'ai dit, à plusieurs reprises, que pour se faire une juste idée du mouvement des opérations financières, il importait d'avoir une vue d'ensemble de trois exercices, c'est-à-dire l'année qui venait de finir, l'année en cours, et l'année prochaine. C'est précisément ce que j'ai fait dans ma critique de l'exposé financier de l'honorable trésorier, en calculant pour les exercices de 1887-88, 1888-89 et 1889-90. Mon honorable ami n'est pas encore satisfait, et il voudrait que, pour calculer le mouvement de la dépense avec précision, je prisse pour point de comparaison une série de trois années. Je me rends volontiers à son désir, et je va's le servir à souhait.

Comparons les dépenses totales des trois dernières années dont le Gouvernement conservateur précédent est entièrement responsable, avec les trois années du premier juillet 1887 au 30 juin 1890, pour lesquels le ministère actuel a préparé les budgets.

Voici les dépenses ordinaires des trois dernières années de l'administration conservatrice, d'après le tableau E des

comptes publics de 1887-88, de l'exactitude duquel l'honorable trésorier est responsable :

1883-84 .....	\$3,124,619 94
1884-85 .....	2,936,733 86
1885-86 .....	3,032,607 25

---

Montant pour les 3 années... \$9,093,961 05

J'ai prouvé, dans mon premier discours sur le budget, que les dépenses des trois années du premier juillet 1887 au 30 juin 1890 avaient été et seraient comme suit :

1887-88.....	\$ 3,552,800 12
1888-89..... au moins....	3,650,000 00
1889-90..... au moins....	3,613,764 00

---

Montant pour les 3 années... \$10,816,564 12

Comparons maintenant les montants des dépenses de ces deux séries de trois années :

Montant des 3 années du premier juillet 1887 au 30 juin 1890, par le Gouverne- ment libéral.....	\$10,816,564 00
Montant des 3 années du premier juillet 1883, au 30 juin 1886, par le Gouverne- ment conservateur.....	9,093,961 00

---

Augmentation des dépenses par le Gouver-  
nement libéral..... \$1,722,603 00

Il ressort donc de cette comparaison avec les trois dernières années du gouvernement conservateur, que le ministère actuel sera responsable d'une augmentation de dépenses d'au moins \$1,722,603 en trois ans.

L'honorable trésorier aurait été plus prudent en ne me demandant pas de lui faire ce tableau comparatif. Si du moins ces chiffres alarmants pouvaient le faire réfléchir, et

le décider à mettre fin à la politique ruineuse du Gouvernement. Mais il n'y a pas d'espoir que ce ministère se réforme. Il est poussé violemment dans la voie de l'extravagance par des exigences auxquelles il est trop faible pour mettre un frein.

Mon honorable ami me répond, au sujet du montant très élevé des mandats non payés le 30 juin 1887 et 1888, que la cause en est dans le fait que la prorogation des chambres n'a eu lieu que le 18 mai en 1887 et le 12 juillet en 1888. Mais en 1884 les chambres n'ont été prorogées que le 10 juin, et cependant les mandats non payés le 30 juin de la même année n'étaient que de \$72,068.41 au lieu de \$240,753.27 et \$460,518.82 en 1887 et 1888 respectivement. La session de 1886 n'a été close que le 21 juin, et le 30 du même mois, le montant des mandats non payés n'était que de \$77,240.14. La Chambre voit tout de suite que la différence est très considérable, et combien l'explication de l'honorable trésorier paraît insuffisante.

Quand j'ai calculé que les dépenses de l'année en cours s'élèveraient à \$3,666,492, j'étais certain que cette prévision, toute considérable qu'elle fût, serait encore dépassée par le résultat des opérations de cet exercice. Je persiste dans la même opinion, et nous verrons à la prochaine session qui avait raison. Pour 1888-89 comme pour 1887-88, l'honorable trésorier veut absolument retrancher des dépenses ordinaires les prétendues dépenses spéciales que j'y ai ajoutées. C'est, comme je l'ai déjà dit, un moyen trop facile de se fabriquer un surplus, mais pas de donner à la Chambre et à la Province un état véridique des opérations financières. J'ai ajouté \$30,000 pour dépenses autorisées par statuts. L'honorable trésorier nous a dit que cela n'existait pas. Mais a-t-il oublié que le gouvernement a augmenté l'indemnité sessionnelle par une loi ? A-t-il oublié la loi créant la trop fameuse cour de magistrats à Montréal et les salaires

qu'elle autorise ? Ces dépenses ne sont pas inscrites dans le budget voté, mais il n'en faudra pas moins les payer. Le désaveu de la loi des magistrats par Son Excellence le Gouverneur Général sauvera peut-être une petite partie de ce montant, mais il n'en est pas moins vrai que des dépenses au montant de plus de \$30,000 ont été autorisées par des statuts votés à la demande du ministère.

De la liste des dépenses spéciales que j'ai ajoutées aux dépenses ordinaires de 1888-89, je n'en vois qu'une seule au sujet de laquelle il puisse y avoir divergence d'opinion. C'est celle des \$15,000 pour l'asile protestant à Montréal. La somme de \$10,000 déboursée en 1887-88 pour la même fin, a été donnée. C'était donc bien une dépense ordinaire. L'honorable trésorier nous dit que les \$15,000 de 1888-89 sont prêtées, et qu'alors elles ne doivent pas être comptées dans les dépenses ordinaires. D'abord ce n'est qu'à de très rares exceptions que le gouvernement de la province est appelé à prêter de l'argent pour des œuvres de charité ou autres, et cela par des sommes peu considérables. Comme dans le cas qui nous occupe, il est bien permis de se demander si, lorsque le gouvernement prête ainsi quelques milliers de piastres remboursables en plusieurs paiements, il ne serait pas mieux de les prendre sur le revenu annuel, plutôt que sur le capital emprunté, c'est-à-dire de les considérer comme une dépense ordinaire de cette année. La raison de cette opinion serait qu'il est préférable que le gouvernement n'emprunte pas pour prêter, mais rencontre cette dépense à même le revenu. Quoiqu'il en soit, je n'insisterai pas davantage sur ce point. Je rappellerai à mon honorable ami que dans ma prévision définitive des dépenses de 1888-89, j'ai fait une réduction plus considérable que les \$15,000 de l'asile protestant de Montréal, puisque je les ai limitées à \$3,650,000.

Les dépenses de la codification des lois, commencées depuis plusieurs années déjà, ont toujours été comptées

dans les dépenses ordinaires. Il ne peut pas en être différemment pour les années 1887-88 et 1888-89.

Le montant inscrit au budget de 1888-89 pour les ponts en fer était de \$100,000. L'honorable trésorier prétend que la moitié seulement de ce montant sera déboursée au cours de l'exercice. Je sais bien que sur l'ensemble des crédits d'un budget se chiffrant par millions, il arrive quelquefois que certains crédits ne sont pas déboursés en entier, mais je sais aussi que ce qui arrive le plus souvent, c'est plutôt une augmentation des dépenses prévues au budget, et cela au moyen des mandats spéciaux. De sorte qu'en fin de compte, la somme totale des dépenses d'un exercice dépasse généralement les prévisions faites. Je le répète sans hésiter, les dépenses ordinaires de 1888-89 seront d'au moins \$3,650,000.

Mon honorable ami compte sur certaines recettes spéciales pour payer en grande partie les dépenses spéciales. De mon côté, je prétends que ces dépenses spéciales devraient être payées à même le revenu, et les recettes spéciales, qui ne sont autre chose que la perception de l'actif de la Province, devraient être employées à payer pour autant les dépenses extraordinaires réellement imputables au capital. Ce serait une bien meilleure politique financière.

L'honorable trésorier nous a dit que, comparée au revenu de 1885-86, l'augmentation totale des recettes pendant les trois exercices de 1888, 1889 et 1890 sera de \$1,745,214.36. Il aurait dû ajouter que dans ses calculs ce montant comprenait \$500,000 d'arrérages, réellement afférentes aux années antérieures. Mais mon honorable ami ne saurait être plus maladroit. Est il assez épris de son rôle et de ses œuvres comme trésorier, qu'il ne s'aperçoive pas qu'en se vantant d'une augmentation de \$1,745,214.36 en trois ans, il fait sa mauvaise cause encore pire, parce je lui prouve à l'instant que toutes ces rentrées additionnelles au trésor

sont absorbées par les prodigalités ministérielles, au lieu d'être appliquées, comme elles l'auraient dû, au paiement des subventions aux chemins de fer et des autres obligations extraordinaires réellement imputables au capital? Et c'est cependant ce qu'il a trouvé de mieux à nous dire. On peut juger par là de la valeur de ses autres moyens de défense.

En réponse aux remarques de l'honorable trésorier au sujet de mes prévisions sur les résultats des opérations de 1889 90, je maintiens ce que j'ai dit, et je répète que les dépenses de l'année prochaine s'élèveront à au moins \$3 613,764, et feront ressortir un déficit d'une couple de cent mille piastres, si le Gouvernement n'ajoute pas aux sources actuelles du revenu. Pour cette année comme pour les deux précédentes mon honorable ami veut encore retrancher des dépenses ordinaires toute une liste qu'il appelle dépenses spéciales, et les porter au compte du capital. Savez vous, M. le président, où il en est rendu avec ce système? Eh bien, il porte dans son budget, au compte du capital, des dépenses comme celles-ci : nouvelles voûtes pour les palais de justice et les prisons dans les districts ruraux, \$5,000 ; bibliothèque du code civil, \$6,000 ; achat de la bibliothèque de l'honorable juge Polette, \$3,000 ; nouvelle carte de la Province de Québec par le ministère des terres de la couronne, \$8,000. Mais ce qui surpasse tout cela, ce qui est le plus comique, c'est qu'il porte au compte du capital la somme de \$1,800 pour les portraits des orateurs. Qui se serait jamais imaginé que nous aurions un jour un trésorier qui, après avoir tant crié contre les emprunts pour les chemins de fer, trouverait de bonne politique d'emprunter pour orner cet édifice des portraits des orateurs des deux Chambres. C'est vraiment un comble. Et celui qui affiche ces prétentions, se croit sérieusement le plus grand financier que le monde ait produit !

Après bien des calculs essentiellement erronés, et bien des tâtonnements, l'honorable trésorier est obligé d'admettre une augmentation de dépenses de \$1,026,059.10 pour les trois années du premier juillet 1887 au 30 juin 1890, qu'il établit comme suit :

Pour 1887-88.....	\$ 332,425 15
“ 1888-89.....	373,070 43
“ 1889 90.....	320,563 56

Augmentation totale des trois années comparées avec 1886.....\$1,026,059 10

Mais à ce montant il faut ajouter les suivants qu'il a erronément retranchés pour dissimuler autant que possible l'alarmante augmentation des dépenses :

Pour dépenses prétendues spéciales, au moins, en chiffres ronds.....	500,000 00
Pour budgets supplémentaires et mandats spéciaux des deux années 1888-89 et 1889-90, au moins.....	200,000 00

Montant de l'augmentation réelle des dépenses pour les trois années au moins.....\$1,726,059 10

Ainsi en comptant tout, on constate de nouveau une augmentation certaine, incontestable, de dépenses pour les trois années de plus de un million sept cent mille piastres, comme je l'avais calculée.

L'honorable trésorier prétend que le Gouvernement actuel n'est pas responsable de l'augmentation du service des intérêts au montant de \$125,000. En vain repousse-t-il cette lourde responsabilité. La justice pour ses prédécesseurs et la vérité des faits m'obligent à combattre son absurde prétention. Si, comme je l'ai surabondamment prouvé, vous n'aviez pas augmenté les dépenses d'une

manière extravagante, si vous aviez activé la perception de l'actif réalisable de la province à votre arrivée au pouvoir, si vous n'aviez pas contracté de nouvelles obligations au compte du capital au montant de plus de trois millions de piastres, si vous aviez appliqué vos recettes nouvelles—dont vous étiez en très grande partie redevables à vos prédécesseurs—au paiement de la dette flottante, au lieu de les jeter dans le gouffre de vos prodigalités, vous pouviez facilement faire face à toutes les obligations de la province sans contracter l'emprunt de \$3,500,000 de 1887, et par conséquent sans augmenter le compte du service des intérêts. Mais vous avez fait précisément tout le contraire de ce que vous aviez solennellement promis, et de ce que la situation et l'intérêt de la province vous commandaient. C'est pour cela que vous avez dû emprunter, et c'est aussi pour cette raison que vous êtes seuls responsables de l'augmentation du service des intérêts de la dette.

Puisque l'honorable trésorier parle tant de l'augmentation des recettes, il devrait avoir assez de loyauté et de justice pour dire que c'est là presque entièrement l'œuvre de ses prédécesseurs. Des \$3,738,228 que vous avez reçus en 1887-88, y compris les arrérages des corporations commerciales et d'Ontario, tout ce montant, à la seule exception d'une cinquantaine de mille piastres pour l'augmentation de la rente foncière des concessions forestières, n'est-il pas le produit de la politique financière des gouvernements conservateurs qui vous ont précédés. Si vous avez eu l'incontestable avantage de prendre le pouvoir avec des sources de revenu qui vous assuraient une augmentation considérable de recettes, soyez en donc reconnaissants à ceux qui en sont les auteurs, et ne commettez donc pas l'injustice de réclamer comme vôtre un mérite qui ne vous appartient pas. Et ces augmentations de recettes dont vous vous vantez bien à tort, vous les avez prodigues, vous les avez gaspillées au lieu de les employer à payer les obligations qu'elles devaien

rencontrer. C'est ce que je vous reproche de toutes mes forces, et ce dont la Province vous demandera un compte bien sévère.

Mon honorable ami arrive à se fabriquer un surplus probable de \$470,021 pour les trois années 1888, 1889 et 1890, en comptant dans les recettes ordinaires \$500,000 qui ne doivent pas y être entrées, et en retranchant au-delà de \$700,000 des dépenses. Remettez les chiffres des recettes et des dépenses à leurs places véritables, et vous calculez, comme je l'ai fait, un déficit de plus de \$700,000 pour les trois années en question.

Parlant des opérations financières du Gouvernement depuis deux ans, en dehors du budget transmis par ses précédesseurs, je concluais comme suit :

“ Recettes extraordinaires et produites par  
de nouvelles sources de revenu . . . . . \$5,717,548 00  
“ Dépenses à-compte du capital . . . . . 4,052,749 00  

---

Balance . . . . . \$1,664,799 00

“ Bien qu'entre les recettes et les dépenses, il y ait, comme on le voit, une balance de \$1,664,799, j'ai constaté avec surprise que des millions qu'il a reçus depuis deux ans, le Gouvernement n'avait, il y a quinze jours, le premier février courant, déduction faite de \$50,601 de mandats impayés et de \$135,459 de subventions payées aux chemins de fer en janvier, que la maigre balance de \$41,418. Où est allée la différence que j'établis comme suit :

“ Excédant des recettes extraordinaires sur  
les dépenses du capital . . . . . \$1,664,799 00  
Balance en caisse le 1er février 1888 . . . . . 51,418 00  

---

Différence . . . . . \$1,623,381 00

“ Ce qu'est devenu cette somme d'un million six cent vingt trois mille piastres, qui devrait être disponible pour

aider à payer la dette flottante de quatre millions de piastres dont je parlerai dans un instant, ce qu'elle est devenue, le voici : Elle a été absorbée par les déficits dans les opérations financières ordinaires du Gouvernement depuis deux ans, et par l'augmentation alarmante des dépenses.

L'honorable trésorier ne trouve pas ce calcul de son goût. Il nous a énuméré l'emploi qu'il dit avoir été fait de cette somme. Le malheur pour lui, c'est que son explication corrobore ma prétention que le surplus des recettes extraordinaires sur les dépenses du capital a été absorbé par les déficits dans les opérations ordinaires du Gouvernement depuis deux ans, par l'augmentation alarmante des dépenses, et par l'escompte du dernier emprunt. Qu'il me permette de lui dire que s'il y a insanité quelque part sur ce point, elle est chez lui, puisque, pour se justifier, il a donné une explication qui le condamne formellement.

Quand l'honorable trésorier était dans l'opposition, il calculait le montant de la dette publique en y ajoutant toutes les subventions votées mais non dues pour les chemins de fer. J'ai dans le temps critiqué avec raison cette manière de compter le passif de la province. Parce que pour pouvoir établir une comparaison entre la dette actuelle et celle transmise par le ministère précédent, telle que calculée alors par mon honorable ami, je me suis servi de son système, il se récrie. Mais s'il est enfin convaincu que ma manière de compter était la bonne, il faut qu'il l'adopte non-seulement pour lui-même mais aussi pour ses prédécesseurs. Pour une fois du moins, nous serons d'accord, et tout le monde aura justice.

D'un autre côté, si tout en reconnaissant la fausseté de son système, lorsque je l'applique à sa gestion des finances, il persiste à l'employer à l'égard de ses prédécesseurs, mon devoir est tout tracé, c'est de le confondre avec ses propres arguments. Il ne lui sert à rien de citer des extraits de mes

discours antérieurs. Celui qu'il a lu sur ce sujet me donne entièrement raison

Il est inutile pour mon honorable ami d'essayer à regimber sous le fouet vengeur d'une juste critique. Qu'il ne s'excite pas et ne se laisse pas entraîner à se servir de gros mots. Malgré tout mon respect pour lui, qu'il me permette de lui dire qu'il n'est pas de force à accuser les autres de commettre des insanités. Il est trop coutumier du fait, et ses discours sur les finances en sont trop richement parsemés, pour qu'il puisse sans imprudence se servir de semblables expressions. Il peut m'en croire, il fera mieux de ne pas se servir d'un pareil langage, parce qu'il pourrait bien avoir à le regretter.

L'honorable trésorier nous a lu une grande partie de ce que j'ai dit au sujet de l'emploi du produit de l'emprunt de \$3,500,000. Il s'étonne ensuite de ce que j'ai compté comme recette extraordinaire l'emprunt temporaire d'un million de piastres, et il ajoute :

“ L'honorable député n'est pas sérieux lorsqu'il compte un emprunt temporaire comme recette ; il aurait dû savoir que ce million avait été emprunté pour payer un égal montant de leurs obligations en attendant que notre emprunt à long terme fut négocié, et que ce million a été remboursé à même cet emprunt, ce qui réduit du coup d'un million la prétendue recette des \$5,717,548 dont il parle, de sorte qu'il ne reste plus qu'un million et quart au lieu de deux millions et quart.”

Est-il possible d'être plus naïf et plus maladroit, M. le Président ? Il se soufflète lui-même sans s'en apercevoir. Si mon honorable ami avait cité en entier l'extrait de mon discours dont il n'a lu qu'une partie, il aurait constaté que si, d'un côté, j'avais compté toutes les recettes extraordinaires et nouvelles, de l'autre, j'en avais déduit tous les paiements extraordinaires pour établir la différence d'une

manière régulière. Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, je vais citer en entier ce que l'honorable trésorier n'a lu qu'en partie.

Voici :

“ Les opérations financières du gouvernement actuel, depuis son avènement au pouvoir, ont été considérables. Il a commencé par des emprunts temporaires. Il a fait ensuite l'emprunt permanent de trois millions et demi de piastres. Des corporations commerciales, de la Province d'Ontario, des terres de la couronne par l'augmentation de la rente foncière des concessions forestières et des droits de coupe de bois, etc., il a perçu des centaines et des centaines de mille piastres. Je crois, et la Chambre croira sans doute, avec moi, qu'il est important de calculer le montant de toutes ces recettes, à part le revenu régulier de la Province produit par les sources qui existaient lorsque le changement du ministère a eu lieu, et de voir ce que tout cet argent, au montant de plusieurs millions, est devenu, et si le Gouvernement est capable de nous en rendre compte d'une manière satisfaisante.

“ A part le revenu ordinaire de la Province, tel qu'il était, le gouvernement actuel a reçu les sommes suivantes, depuis le 31 janvier 1887, dans deux ans et quelques jours.

Emprunts temporaires . . . . .	\$1,000,000 00
L'emprunt à long terme . . . . .	3,500,000 00
De la province d'Ontario . . . . .	100,000 00
De la cité de Montréal . . . . .	125,000 00
Des corporations commerciales . . . . .	558,393 00
Des corporations commerciales, depuis le premier juillet 1888 . . . . .	117,581 00
Augmentation, rente foncière des conces- sions forestières, 1887-88 . . . . .	47,000 00
Vente à l'enchère des coupes de bois, octobre 1888 . . . . .	100,000 00

Augmentation, rente foncière des concessions forestières, 1888-89.....	47,000 00
Fonds en fidéi-commis, déduction faite des paiements, fonds d'emprunt municipal et remboursement.....	122,574 00

Montant..... \$5,717,548 00

“ Etablissons maintenant la somme des paiements au compte du capital, que l'honorable trésorier a été obligé de faire.

Dépenses du capital depuis le 31 janvier 1887, jusqu'au 30 juin 1887, chemins de fer.....	\$ 116,306 80
Dépenses du capital depuis le 31 janvier 1887, jusqu'au 30 juin 1887—	
Edifices publics.....	252,327 48
Banque Jacques-Cartier.....	100,000 00
Remboursements d'emprunts temporaires..	1,500,000 00
En 1887-88—Edifices publics.....	460,000 00
En 1887-88—Chemins de fer.....	662,275 30
Jusqu'au 31 décembre 1888—Edifices publics.....	115,416 91
Jusqu'au 31 décembre 1888—Chemins de fer.....	846,423 50

Montant..... \$4,052,749 99

“ Voyons quelle est la différence entre les recettes qui précèdent, et la somme des dépenses encourues au compte du capital, depuis le 31 janvier 1887 :

Recettes extraordinaires et produites par de nouvelles sources de revenu.....	\$5,717,548 00
Dépenses au compte du capital.....	4,052,749 00

Balance..... \$1,664,799 00

“ Bien qu’entre les recettes et les dépenses, il y ait, comme on le voit, une balance de \$1,664,799, j’ai constaté avec surprise que des millions qu’il a reçus depuis deux ans, le gouvernement n’avait, il y a quinze jours, le premier février courant, déduction faite de \$50,601 de mandats impayés, et de \$135,459 de subventions payées aux chemins de fer en janvier, que la maigre balance de \$41,418. Où est allée la différence que j’établis comme suit ?

Excédant des recettes extraordinaires sur les	
dépenses du capital . . . . .	\$1,664,799 00
Balance en caisse le premier février 1888 . .	41,418 00
	<hr/>
Différence . . . . .	\$1,623 381 00

“ Ce qu’est devenue cette somme d’un million six cent vingt trois mille piastres, qui devrait être disponible pour aider à payer la dette flottante de quatre millions de piastres dont je parlerai dans un instant, ce qu’elle est devenue, le voici. Elle a été absorbée par les déficits dans les opérations financières ordinaires du gouvernement depuis deux ans, par l’augmentation alarmante des dépenses, et par l’escompte de plus de cent vingt mille piastres sur les \$3,500,000 empruntées l’année dernière, parce que le ministère a placé les obligations de la province à des conditions moins avantageuses que celles qu’il pouvait obtenir.”

On ne saurait donner des chiffres plus clairs. L’honorable trésorier prétend réduire le million d’emprunts temporaires du montant de \$5,717,548 de recettes extraordinaires. C’est une prétention ridicule, parce que j’ai compté le remboursement de ce million dans le montant des paiements extraordinaires. J’ai fait cette double entrée pour donner un compte exact de toutes les opérations. C’est ce que disent les documents officiels. Si vous retranchez le million des recettes il faut également le retrancher des paiements. Vous n’êtes pas plus avancé, et la balance reste exactement la même.

J'ai aussi prouvé que des obligations que vous deviez rencontrer avec votre emprunt de \$3,500,000, il restait encore à payer la somme énorme de \$1,685,931, et que de votre emprunt et de toutes les recettes extraordinaires que vous avez perçues, il ne vous restait pas un sou pour y faire face. Vous êtes incapable de me contredire, parce que je n'affirme que l'exacte vérité en m'appuyant sur vos propres documents officiels. Mon honorable ami a signalé la différence de \$121,667 entre le pair et le produit net de l'emprunt. Mais n'a-t-il pas vu que, si j'avais compté le pair de l'emprunt dans le montant des recettes, j'avais précisément mentionné cet escompte de \$121,667 sur l'emprunt comme une des causes qui avaient absorbé la différence entre les recettes et les paiements, et que le Gouvernement en est responsable.

Malgré ce qu'en pense et en dit mon honorable ami, je n'ai rien à retrancher de la comparaison que j'ai faite entre l'emprunt qu'il a contracté pour la province et celui de la cité de Montréal. Il a cru se servir d'un argument très fort en disant que l'emprunt de Montréal est perpétuel, et que celui de la province est terminable en 40 ans et rachetable. Mais s'il y avait, pour cette raison, la différence qu'il prétend entre la valeur des titres des deux emprunts sur le marché, je lui demande comment il se fait que le Crédit Lyonnais, avec lequel il a négocié, n'a pas voulu offrir plus pour les titres de l'emprunt de Montréal que ce qu'il avait payé pour ceux de l'emprunt de la province. Je sais bien qu'il ne répondra pas d'une manière satisfaisante à cette question.

A mes calculs sur la conversion de la dette, l'honorable trésorier oppose celui d'une conversion faite à 3½ pour cent au lieu de 4 pour cent. Il ne peut pas nous dire sérieusement qu'il est capable de faire la conversion à 3½ pour cent au pair, lorsqu'il n'a pu obtenir que 96½ net, ou 99 moins les frais, pour l'emprunt de \$3,500,000. Il est

évident que, puisqu'il ne peut plus être question d'une conversion forcée, plus le taux de l'intérêt sera diminué, plus la prime à payer pour le rachat des titres actuels de notre dette sera élevée. De sorte qu'il n'y aurait rien à gagner.

Mais s'il est si facile d'opérer une conversion réellement avantageuse à  $3\frac{1}{2}$ , que l'honorable trésorier la fasse donc. Ce serait bien mieux que de se contenter d'en parler dans cette Chambre. Si elle est possible, il aurait bien tort de ne pas la faire. Si elle n'est pas possible, il a tort de permettre au gouvernement d'augmenter les dépenses en se berçant de l'illusion qu'il va obtenir une diminution d'un quart de million dans le service des intérêts. Dans l'un ou l'autre cas, il mérite également la censure.

L'honorable trésorier a commis la plus grossière erreur dans son calcul des résultats d'une conversion faite à 10% de prime et à  $3\frac{1}{2}$  d'intérêt. Je vais lui démontrer qu'il s'est trompé de plus de cinq millions trois cent mille piastres.

Examinons bien ce qu'il a dit. Voici ses paroles :

“ Comparons maintenant avec le premier cas calculé pour une conversion à l'échéance de nos titres.

“ Somme à payer par la conversion à $3\frac{1}{2}$ pour cent et une prime de 10 pour cent...\$50,435,000 00	
Somme à payer en attendant l'échéance, dans 20 ans, des titres et les remplaçant par des nouveaux à $3\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt pour le terme de 45 ans.....	50,050,000 00
	<hr/>
Différence.....\$	385,000 00

“ J'établis par ces chiffres que l'intérêt annuel, pendant les premiers vingt ans, serait diminué de \$161,000 par année sur \$14,000,000, ce qui est une réduction importante sur le service des intérêts. La seule différence avec le second

cas qui est celui où l'on attendrait l'échéance de nos titres avant de faire la conversion, c'est que nous aurions à payer en capital et intérêt au bout de 65 ans \$385,000 de plus, mais ce surplus serait amplement compensé par la jouissance de \$161,000 par année pendant vingt ans, ce qui ferait au bout de 20 ans un capital de \$3,220,000. La moyenne de l'intérêt sur ces annuités à 3½ %, intérêt simple, s'élèverait à la somme de \$1,127,000, qui, ajoutées à \$3,220,000 équivaldrait à un total de \$4,347,000. ”

Dans ces remarques, l'honorable trésorier a oublié, à dessein ou non, le point essentiel d'une juste comparaison. Il est évident qu'il lui faut opposer à l'avantage de la jouissance pendant vingt ans de la somme qu'il calcule à \$4,347,000, le désavantage de la perte annuelle que la conversion imposerait à la Province pendant les 45 ans qui compléterait la période de 65 ans. Il n'a fait que la première partie du calcul. Je vais faire la seconde moitié, et la Chambre va voir facilement le résultat.

Avec la conversion à 3½ d'intérêt et 10 pour cent de prime, le service des intérêts s'élèverait à \$539,000.

Sans la conversion, mais avec une nouvelle émission de titres au pair à 3½ d'intérêt dans 20 ans, le service des intérêts serait, pour les 45 ans, de \$490,000. Ce serait donc une perte annuelle de \$49,000 pendant 45 ans ; soit un montant de \$2,205,000.

A cette somme déjà assez ronde, il faut, comme le calcul fait par l'honorable trésorier, ajouter l'intérêt simple à 3½ sur ces annuités pendant 45 ans. Ce serait une somme de \$1,736,415, élevant le total à \$3,941,415. A ce montant, il faudrait ajouter le chiffre de la prime sur les anciens titres qui serait payée à l'échéance des nouveaux, soit \$1,400,000. Le grand total serait donc de \$5,341,415. En ne faisant que la moitié du calcul, l'honorable trésorier s'est donc trompé de la somme très considérable de \$5,341,415.

La perte pour la province ne serait pas, comme l'honorable trésorier la calcule, de \$385,000, mais bien de \$994,415 comme suit :

Perte pendant les derniers 45 ans.....	\$5,341,415
Gain calculé par l'honorable trésorier pendant les premiers 20 ans.....	4,347,000
	<hr/>
Perte pour la province.....	\$ 994,415

La conversion faite comme le dit l'honorable trésorier imposerait donc une perte certaine à la province de tout près d'un million de piastres, en supposant toujours la conversion faite à  $3\frac{1}{2}$  d'intérêt et à une prime de 10 seulement, opération qui n'est certainement pas possible.

Je prie la Chambre de remarquer que dans tous ces calculs, je n'ai, jusqu'à présent, tenu aucun compte des frais énormes que coûterait cette opération, et qui ajouteraient beaucoup à la perte qui en serait la conséquence inévitable pour le trésor provincial.

Mais l'honorable trésorier s'imagine-t-il qu'il va nous faire accroire qu'il est possible de faire une conversion à  $3\frac{1}{2}$  d'intérêt en ne payant qu'une prime de 10 pour cent. Je m'étonne qu'il ne comprenne pas que plus les conditions du placement de nouveaux titres à  $3\frac{1}{2}$  sur le marché seraient favorables, plus serait élevée la prime pour le rachat des anciens à 5 pour cent d'intérêt. C'est pourtant une vérité qui saute aux yeux, que plus notre crédit s'élève, plus grande est la valeur de nos anciens titres, pour les porteurs. Si l'honorable trésorier ne le voit pas, eux, les porteurs de ces titres, le voient bien, soyons en sûrs. Ils le verront avec encore plus de clarté le jour où vous leur proposerez de vous céder les anciennes obligations de la Province à 5 pour cent en échange de nouvelles à  $3\frac{1}{2}$ , ou de vous dire la prime qu'ils demandent pour le rachat immédiat des anciennes.

Avec la cote actuelle des obligations de la Province sur le marché, je n'hésite pas à dire que l'honorable trésorier ne peut pas espérer faire la conversion à 3½ sans payer une prime d'au moins 22, au lieu de celle de 10 pour cent qu'il a calculée. Quelle en serait la conséquence? La voici, en comptant toujours avec le capital de quatorze millions :

Capital actuel.....	\$14,000,000 00
Prime de 22 pour cent à y ajouter.....	3,080,000 00

---

Montant.....\$17,080,000 00

L'intérêt annuel de \$17,080,000 à 3½ pour cent serait de \$597,800 et pour les 65 ans de..... 38,857,000 00

---

Montant.....\$55,937,000 00

Somme à payer en attendant l'échéance, dans vingt ans, des titres, et en les remplaçant par des nouveaux à 3½ d'intérêt pour le terme de 45 ans..... 50,050,000 00

---

Perte pour la Province par la conversion..... \$ 5,887,000 00

A cette perte de près de six millions de piastres, il y aurait à ajouter les frais considérables de l'opération, et les profits que ceux que vous chargerez de la faire sur le marché ne manqueront pas de s'assurer. Ces frais et ces profits porteraient certainement la perte pour la province au montant de six millions et demi à sept millions de piastres. Le chiffre en serait naturellement encore plus élevé, si, comme il est tout probable, il fallait payer jusqu'à 25 et même 27 pour cent de prime.

L'honorable trésorier a pris trois longues semaines à préparer la boîteuse réplique qu'il vient de me faire. Je ne suis

pas surpris qu'il s'étonne que j'aie pu répondre sur le champ à son discours budgétaire. En possession des documents officiels, je m'étais préparé, et il m'avait été facile de le suivre dans tout son exposé financier. Aujourd'hui encore, je n'ai pas eu besoin de semaines entières pour me préparer à lui répliquer.

Après l'effort si vain de mon honorable ami, toutes mes critiques contre la politique financière du Gouvernement restent complètes. Il est malheureusement trop vrai que le ministère a audacieusement manqué à toutes ses promesses, trop vrai qu'il a augmenté les dépenses annuelles de cinq à six cent mille piastres, trop vrai que le Gouvernement a recommencé l'ère des déficits, trop vrai qu'il ne reste pas un sou de l'emprunt de \$3,500,000 et des autres ressources extraordinaires perçues depuis deux ans, trop vrai que le ministère s'est lancé aveuglément dans un système de prodigalités alarmantes, trop vrai, enfin, que ce système extravagant pousse rapidement la province dans des difficultés qui seront bientôt inextricables, si la chambre et l'opinion publique n'y mettent promptement un terme.

J'ai l'honneur de proposer que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté pour les besoins du service public dans cette Province, mais elle regrette de constater que comparées aux déboursés faits pendant l'exercice de 1885-86 pour les branches du service public ci-dessous énumérées, les dépenses de l'exercice 1887-88 par le Gouvernement actuel pour les mêmes fins ont été augmentées d'une manière alarmante pour l'avenir des finances de la Province, comme il appert par les chiffres officiels suivants extraits des comptes publics de 1885-86 et 1887-88 :

Intérêt de la dette, rachat et frais d'admini-		
nistration 1887-88.....	\$1,103,710	94
Intérêt de la dette, rachat et frais d'admini-		
nistration 1885-86.....	977,760	32
	<hr/>	
Augmentation.....	\$125,950	62
Législation 1887-88.....	\$228,994	88
do 1885-86.....	181,987	75
	<hr/>	
Augmentation.....	\$47,007	13
Gouvernement civil 1887-88.....	\$208,677	61
do do 1885-86.....	183,675	41
	<hr/>	
Augmentation.....	\$25,002	20
Administration de la justice 1887-88.....	\$438,755	10
do do do 1885-86.....	363,746	48
	<hr/>	
Augmentation.....	\$75,008	62
Police 1887-88.....	\$ 19,090	00
do 1885-86.....	14,090	00
	<hr/>	
Augmentation.....	\$ 5,000	00
Inspection des bureaux publics 1887-88.....	\$ 7,592	84
do do do 1885-86.....	6,337	33
	<hr/>	
Augmentation.....	\$ 1,255	50
Institutions littéraires et scientifiques 1887-88.	\$ 11,739	78
do do do 1885-86.	8,388	75
	<hr/>	
Augmentation.....	\$ 3,352	03

Travaux et édifices publics	
1887-88.....	\$145,096 91
Travaux et édifices publics entrés comme dépenses spéciales à la page 13 des comptes publics de 1887-88.....	66,922 83
	<hr/>
	\$ 212,019 74
Travaux et édifices publics en 1885-86.....	82,584 40
	<hr/>
Augmentation.....	\$ 129,435 34
Institutions de bienfaisance 1887-88.....	\$280,316 00
do do 1885-86.....	267,776 00
	<hr/>
Augmentation.....	\$ 12,540 00
Divers en général 1887-88.....	\$ 31,419 75
do do 1885-86.....	29,000 00
	<hr/>
Augmentation.....	\$ 2,419 75
Commission royale des asiles d'aliénés.....	\$ 10,000 00
Département des Terres de la Couronne 1887-88.....	\$184,594 93
Département des Terres de la Couronne 1885-86.....	130,000 00
	<hr/>
Augmentation.....	\$ 54,594 93
Paiements par les officiers du revenu à même les perceptions faites par eux 1887-88....	\$ 41,666 05
Paiements par les officiers du revenu à même les perceptions faites par eux 1885-86....	26,531 79
	<hr/>
Augmentation..	\$ 15,134 26

“ La chambre est d'opinion qu'avec une sage économie et une politique financière prudente, ces augmentations

dans les dépenses de la province ci-dessus énumérées pour l'exercice de 1887-88, comparées à celles de 1885-86 pour les mêmes fins, auraient pu être évitées, et que le gouvernement n'avait pas des sources de revenu suffisantes pour les défrayer, sans avoir recours aux recettes extraordinaires qu'il aurait dû employer au paiement des subventions aux chemins de fer et des autres obligations extraordinaires de la province.

“Que pour ces augmentations dans les dépenses du service public, contrairement aux promesses d'une politique d'économie qu'il a faites aux électeurs de la province, le ministère a mérité la censure de cette Chambre.”

L'honorable M. **Mercier**—*député de Saint-Hyacinthe, premier ministre et président du conseil exécutif.* — J'espère que la Chambre va de suite disposer de cet amendement. Il est trop tard pour lui infliger un discours maintenant, je saisirai la première occasion qui se présentera pour répondre à l'honorable député de Montmorency. Cependant, je ne m'engage à rien, pour ne pas avoir de reproche, comme cela m'est déjà arrivé. Je ne prends donc pas d'engagement ; je répondrai si c'est nécessaire.

La proposition de M. Desjardins est mise aux voix :

Ont voté pour : MM. Baldwin, Beauchamp, Blanchet, Casgrain, Déchéne (de Témiscouata), Desjardins, Duplessis, Faucher de Saint Maurice, Flynn, Lapointe, LeBlanc, Martin (de Bonaventure), McIntosh, Owens, Picard, Spencer, Trillon et Tourigny—18.

Ont voté contre : MM. Bernatchez, Bourbonnais, Cameron, Cardin, Champagne, Déchéne (de l'Islet), DeGrosbois, Dumais, Forest, Gagnon, Lafontaine, Lemieux, Lussier, McShane, Martin (de Rimouski), Mercier, Morin, Murphy,

Pilon, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Rochon, Shehyn, Sylvestre, Tessier, Trudel et Turcotte.—28.

L'Assemblée législative n'a pas adopté.

La Chambre siège en comité des subsides :

**M. Faucher de Saint-Maurice**—*député de Bellechasse*.—M. le Président, j'avais des remarques à faire lorsque les crédits pour l'instruction publique ont été votés, mais comme j'étais absent de la séance pour des raisons incontrôlables, je profiterai de cette occasion pour faire quelques observations.

L'autre jour, quand j'ai eu l'honneur de soulever la question d'une subvention au couvent et au collège de Saint-Michel de Bellechasse, l'honorable trésorier est venu me dire que ma demande n'avait pas été faite à temps. Or, je puis lui assurer que l'honorable premier ministre a une lettre chez lui, bien avant la préparation du budget.

Ceux au nom desquels je parle maintenant rendent d'immenses services à la société ; ils apprennent aux enfants à devenir de grands citoyens.

Il me semble que quand on accorde des sommes de \$200 à des institutions d'un mérite secondaire comme le *Hemming ford's mechanics institute*, et cela à la demande du député de Huntingdon, on pourrait bien m'accorder la petite somme que je sollicite.

Le collège de Saint-Michel de Bellechasse a déjà fait sa marque.

L'honorable **M. Gagnon** — *député de Kamouraska, secrétaire et registraire de la Province*.—Le couvent de Saint-Michel de Bellechasse a déjà eu sa part, tout comme le couvent de la Rivière Ouelle.

M. **Faucher de Saint-Maurice**.—Quelle allocation le couvent et le collège de Bellechasse ont-ils reçue ?

L'honorable M. **Gagnon**.—Le couvent de Saint-Michel d'après l'état financier du surintendant de l'instruction publique, a reçu \$50 ; et le couvent de la Rivière Ouelle \$50 aussi. Ainsi l'honorable député voit que, bien que je sois ministre, le couvent de la paroisse où je demeure, n'est pas plus favorisé pour tout cela.

Divers crédits sont adoptés.

La séance est levée.